

- ▶ DOSSIER OCCUPATIONS
- ▶ SOUTIEN AUX MIGRANTS
AUX FRONTIÈRES
- ▶ 1871 : LES COMMUNES DE PROVINCE
- ▶ MEXIQUE : LA GRANDE DEVASTATION



**Face à la guerre contre les pauvres
Occupons encore**

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.



SOMMAIRE

ÉDITO ► PAGE 3

DOSSIER OCCUPATIONS

► PAGES 4-5 Occupations encore - Où en est-on ?

► PAGES 6-7 Lille : lutte des intermittents

► PAGES 7-8 Poitiers, un mouvement de lutte très ouvert

► PAGES 9-10 Non à la réforme de l'assurance chômage !

LIRE ► PAGE 10

SOCIAL

► PAGES 11-12 Soutien aux migrants aux frontières

QUI SOMMES-NOUS ? ► PAGE 13

SANS FRONTIÈRES ► PAGES 14-15

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► PAGE 16 NDDL, une ZAD en vie

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 17

RENCONTRES LIBERTAIRES DU QUERCY ► PAGES 18-19

SOCIÉTÉ

► PAGES 20- 21 La famille

BIG BROTHER ► PAGES 22-23

POLICE PARTOUT

► PAGE 24 L'union sacrée derrière la police (communiqué OCL)

HISTOIRE SOCIALE

► PAGES 25 -30 La Commune de Paris et les mouvements en province

INTERNATIONAL

► PAGE 31 L'Algérie au temps du Hirak

► PAGES 32 - 36 A quel moment le Mexique a-t-il été foutu ?

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Limoges

La maquette dans le Poitou

La CJ du numéro d'octobre aura lieu aux rencontres libertaires début juillet

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

• Lille : oclille@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o egégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

POITOU-CHARENTES

• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

RHÔNE-ALPES

• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

• Valence :

ocl-valence@riseup.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

CONTACTS

Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

NORD

• Boulogne : OCLB c/o La
mouette enragée, BP 403 62206
Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://www.oclibertaire.lautre.net/>

COURANT ALTERNATIF
n° 311 -juin 2021
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé



"Je ne suis pas paresseux. C'est juste que je n'aime pas produire des profits pour les capitalistes."

occuper encore

Si Macron est en guerre, ce n'est pas seulement contre une épidémie (dans le cadre de laquelle, lui et son gouvernement ont cumulé mensonges maladroites et inefficacité) c'est avant tout une guerre contre les pauvres. Cela avait été dénoncé dès les débuts de son quinquennat et en particulier en 2018 lorsqu'il s'est attaqué au « pognon de dingue » des aides sociales. Une partie de son analyse est juste : les aides sociales ne permettent pas de sortir de la pauvreté. Par contre, la conséquence qu'il en tire est fautive : réduire les aides sociales n'amènera pas les pauvres à trouver un travail rémunérateur et sortir de la pauvreté. Au mieux, certain-es trouveront des boulots précaires et sous-payés et passeront du statut de pauvres vivant d'allocations à travailleur-euses pauvres, comme en Allemagne. C'est bien ce que souhaite le pouvoir en place.

Voilà pourquoi, alors que des aides multiples sont distribuées aux entreprises « quoi qu'il en coûte », parallèlement les ressources des plus pauvres sont diminuées. Il faut signaler que le coût des pertes en ressources de l'Etat et des aides accordées dans le cadre de cette crise sanitaire est énorme. L'augmentation de la dette de la France à cause de cette crise est évidente. Le mode et la durée nécessaire à la résorption de cette dette divise encore les experts économistes, mais ce sera certainement un intermédiaire entre les deux options extrêmes : soit on ne change pas les rentrées de l'Etat et cette dette mettra 60 ans à se résorber, soit au contraire on diminue les aides sociales tout en augmentant les recettes fiscales et c'est jouable en quelques années.

Nous avons déjà une partie de la réponse du pouvoir, dans la continuité de sa politique, il faut baisser les dépenses sociales : d'où la baisse des APL et la réforme de l'assurance chômage. Sur les APL, les attaques ont pris différentes formes depuis le début du quinquennat : baisse forfaitaire de 5€, absence de revalorisation ou revalorisation inférieure à l'inflation, et en janvier 2021 refonte globale du mode de calcul qui va réduire les aides pour les jeunes (apprenti-es, intermittent-es de l'emploi principalement). Pour la réforme de l'assurance chômage, c'est là encore les travailleur-euses qui alternent des emplois précaires et des périodes de chômage qui vont y perdre, mais pour plus de précisions reportez-vous à l'article p 9 et 10 de ce numéro.

Malgré les annonces de façade pour récompenser les salarié-es de « première ligne » et en particulier les hospitalier-es, les coups de pouce financiers sont minimes et inégalement répartis et l'allègement de la charge de travail inexistante. Et puis, les réformes ne sont pas finies. « Nous restons déterminés à mener une réforme ambitieuse du système de retraites », dit le gouvernement. Il est donc question de relancer la réforme des retraites dès que la crise sanitaire sera globalement passée. Certains média ont évoqué un rapport de prospective réalisé pour l'Union Européenne envisageant que l'âge de la retraite soit repoussé à 67 ans pour la France, à 70 ans pour d'autres pays comme l'Italie. Evidemment, cet épouvantail n'est agité que pour mieux faire passer la prochaine réforme : pour le moment l'âge « pivot » envisagé par les macronistes serait seulement de 64 ans.

Pour appuyer cette politique antisociale, le pouvoir penche de plus en plus à droite, n'hésitant pas, comme toute une partie de la prétendue gauche, jusqu'à aller caresser dans le sens du poil un syndicat policier lié à la droite de la droite (Alliance) lors de la manifestation du

19 mars. Même si cette manifestation était appelée par 14 organisations syndicales policières (dont les petits syndicats « de gauche »), celle qui a tiré les marrons du feu, celle qui a reçu les soutiens de Jadot comme de Zemmour, du FN comme du PS, etc., c'est bien Alliance. Le ministre de l'Intérieur, lui est simplement passé voir ses copains de travail et de famille politique.

Donner des signaux politiques de fermeté pour s'attirer les faveurs de la droite extrême, ça passe aussi par une politique répressive vis-à-vis de la population en général et des réfugiés et immigrants en premier lieu. Les macronistes ne s'en privent pas en renforçant à la fois les lois sécuritaires et durcissant la politique d'accueil.

Face à cette politique virant de plus en plus à droite, il est nécessaire de résister encore. Le mouvement des occupations de théâtres contre la réforme du chômage et la précarité n'a pas réussi à s'étendre réellement et à fédérer largement les mécontentements. Par contre, il n'est pas terminé et peut rebondir, dans particulier dans certaines villes où ces solidarités se sont structurées. Parce que les théâtres sont de moins en moins occupés, il faut occuper d'autres lieux, que ce soit des administrations, des entreprises, les places et les rues.

Hier à Limoges, avec le collectif des sans-papiers, les habitant-es du squat de l'avenue de la Révolution, et Chabatz d'Entrar, c'est le pied de la préfecture qui a été occupé par un salon temporaire avec canapés, tapis et tables. Ceci pour rappeler l'urgence de trouver une solution pour les centaines de personnes qui vivent en ce lieu et ont déposé collectivement des demandes de régularisation. Nous fêtons là le deuxième anniversaire de l'installation de ce squat. Certain-es des occupant-es de l'Union ont participé à cette manifestation en solidarité avec les plus précaires d'entre-nous.

Résister, c'est aussi savoir se battre dans la durée sans se décourager, comme ont su le faire les femmes de ménage employées par des sous-traitants pour travailler à Ibis. Il faut espérer qu'avec le déconfinement on assiste à une reprise des luttes dans les entreprises. Même si les personnels hospitaliers ont une démarche plus corporatiste, avec leurs journées de grèves catégorielles, ça peut se concevoir dans le cadre de la construction progressive d'une mobilisation globale. Par contre, ce qui peut réellement être intéressant au niveau de la santé, c'est la construction de collectifs regroupant des personnels et usagers.

Résister et occuper, c'est aussi continuer à manifester dans la rue malgré les intimidations et les violences policières. C'est ne laisser aucune place aux provocations fascistes. C'est intervenir aux frontières pour accompagner les migrants venus se réfugier en Europe. C'est pourquoi nous présentons dans ce numéro quelques une de ces démarches.

La situation est bien loin de 1871 où les populations se soulevaient pour occuper les hôtels de ville et les préfectures pour construire une société libre et débarrassée de l'exploitation capitaliste. Nous en sommes bien loin encore aujourd'hui, mais déjà, dans l'ensemble de nos luttes, même parcellaires, tisser de nouveaux liens de solidarité en occupant encore des lieux de travail, des administrations ou les espaces publics, ce sera une étape importante.

Limoges, le 30 mai 2021

OCCUPATIONS ENCORE

Où en est-on ?



Le mouvement d'occupation des théâtres contre la précarité et la réforme du chômage qui a commencé début mars est en train d'évoluer. Nous en avons décrit certains aspects, tout d'abord dans deux articles au démarrage de ce mouvement à Limoges et Lille (CA N°309, avril), puis début mai dans un article plus complet paru sur notre site Internet : <http://oclibertaire.lautre.net/spip.php?article2650>. Nous allons faire le point sur l'évolution de ce mouvement avec un petit dossier comprenant plusieurs articles.

Nous commencerons par un tour d'horizon de la situation avec les exemples de différents lieux ; cet article sera suivi de deux interviews de personnes engagées dans cette lutte à Lille et Poitiers et enfin d'un texte explicatif plus détaillé sur la réforme de l'assurance chômage.

Lors de la première réunion de coordination en présentiel à Villeurbanne, les 25 et 26 avril, il avait été décidé de maintenir les occupations le plus possible tant que les revendications ne seraient pas satisfaites et en particulier tant que la réforme de l'assurance chômage ne serait pas retirée. Ce qui est venu perturber cette décision, c'est le déconfinement partiel et le fait qu'à partir du 19 mai certains théâtres ont pu recommencer à accueillir du public. Les situations sont variables suivant les lieux : évacuation par les forces de l'ordre, départ sous la pression, départ pour occuper un nouveau lieu, maintien dans les lieux avec des modalités de fonctionnement ne perturbant pas trop la réouverture.

D'ailleurs le pouvoir (avec ses suppléants locaux de différents bords) n'a pas attendu le 19 mai pour commencer les évacuations. Symbole de la collusion entre le pouvoir macronien et les élus locaux, après le Grand Théâtre de Bor-

deaux, l'un des premiers théâtres évacués (sans violence mais sous la pression des forces de l'ordre) a été le théâtre Liberté de Toulon, scène nationale mais propriété de la ville dirigée par le (encore à cette date) LR Falco.

En parallèle aux occupations, les confédérations et unions syndicales ont déposé cinq recours (individuels ou groupés) devant le Conseil d'Etat. Seule la CFTC a trouvé qu'il n'y avait pas matière à recours juridique (c'est-à-dire que leurs juristes sont incapables de relever dans le projet de loi les inégalités de traitement manifestes). Pour la plupart des personnes mobilisées par ce mouvement, ces recours ne doivent être qu'un complément aux autres actions.

Tant que la réforme de l'assurance chômage n'est pas annulée, la principale cause des mobilisations demeure inchangée mais de nombreux autres points ne sont pas acquis.

Sur le problème de la seconde année blanche pour les intermittents du spectacle, le gouvernement a cédé un peu en prolongeant jusqu'à fin décembre ; c'est insuffisant, car avec des jauges limitées et beaucoup de festivals qui restent annulés, beaucoup n'auront pas travaillé assez pour recharger leurs droits.

Sur le problème des droits aux indemnités sécu (pour les congés maternité ou longue maladie, le gouvernement a lâché partiellement, mais il reste de nombreuses personnes dont la situation n'est pas prise en compte.

Sur le problème de l'année blanche pour toutes les intermittents de l'emploi, le gouvernement reste campé sur son refus catégorique. Il en va de même pour les revendications des artistes auteurs-rices et plasticiens.

Face à cela, les mobilisations continuent, en suivant plus ou moins le rythme décidé en coordination nationale et en adaptant les actions aux capacités

de mobilisation locale ; en voici quelques exemples.

Limoges

Depuis la manifestation spectaculaire du 1^{er} mai (voir l'enregistrement complet : <https://www.youtube.com/watch?v=3Kk5qhSw7hM>), le rythme des actions s'est ralenti. Nous avons participé à la vélorution pour le climat, à « Libérez la culture » (scène ouverte dans un parc un dimanche sur deux).

L'action principale s'est déroulée le 22 mai qui était une journée nationale. Au préalable nous avons effectué une réquisition de produits alimentaires et de première nécessité dans un supermarché. Ici nous avons choisi de faire, au milieu de la plus grande place de Limoges, un repas avec scène ouverte et en parallèle une distribution à prix libre (donc à partir de 0€) des produits réquisitionnés. Les résidentes du squat de l'avenue de la Révolution avaient préparé avec les produits fournis un couscous végétarien pour 100 personnes. Le repas devait être suivi d'un débat. Malheureusement, la pluie diluvienne n'a pas permis le succès et on a dû se confiner à 50 sous des barnums pour manger et échanger.

L'occupation se poursuit de façon intermittente (AG et autres réunions) en coordination avec le théâtre qui a repris ses activités. Le 19 nous avons pris le temps de refaire, avec les artistes plasticiens, une décoration de la façade et du hall de l'Union, qui restera au moins jusqu'à la fin de la saison (prolongée jusqu'à fin juillet).

Angers :

L'occupation du Quai (Centre dramatique national) continue selon des modalités semblables à celles de l'Union de Limoges. Les occupant-es sont partie prenante du Collectif angevin de convergence des luttes. Voici des extraits du communiqué du collectif d'occupant-es le 21 mai :

« Nous condamnons unanimement les pressions et les expulsions que subissent certains lieux et saluons les directeur.ice.s qui se sont positionné.e.s du côté de la lutte et du progrès social tel que c'est le cas ici au Centre dramatique national d'Angers. Occupant.e.s et salarié.e.s du Quai, envisagent collectivement une réouverture au public, sans empêcher que perdure notre lutte jusqu'à l'obtention de nos revendications. Cette durée, éprouvante pour chacun.e, dépend du gouvernement. En attendant, à Angers, nous restons là, sommes prêt.e.s à rencontrer le public qui sera de retour au Quai... »

Orléans :

Là aussi, l'occupation se poursuit en accord avec le théâtre, ce qui a permis l'accueil de la deuxième coordination nationale en présentiel les 23 et 24 mai. Par contre, les occupant-es ont été victimes d'une violente agression dans la nuit du 8 au 9 mai de la part de fascistes qui se sont introduits dans le théâtre. Il y a eu



quatre blessé-es dont le vigile. Cela a entraîné une manifestation antifasciste de 400 personnes environ le mardi 11 et une mobilisation renforcée le samedi 15.

Toulouse :

Les occupant-es du théâtre de la Cité ont été expulsés le 12 mai après deux mois d'occupation. Ca ne les empêche pas de continuer les mobilisations, en particulier le 22 mai, en rappelant : « Il n'est pas question de spectacle, ni de Culture. Il est question de plus de 4 millions de travailleurs et travailleuses, qui sont emprisonné-es dans un marché de l'emploi fait de petits boulots, de saisons et autres CDD comme les caissières, agents de ménage, aides-soignantes, assistantes maternelles, serveurs, livreurs et autres « utiles » au confort commun de nos quotidiens. Ils et elles quasiment rendus invisibles, de par leur fonction technique dans ce monde hyperactif, nous sont apparus pourtant indispensables quand le confinement national a régné dès mars 2020. Nous les avons tous et toutes vus. Malgré les masques, malgré la distance, ils ont été et sont encore une cheville essentielle à notre subsistance. Ce sont elles et eux, les 4 millions de personnes que la réforme de l'assurance chômage s'engage à appauvrir encore plus à partir du 1er juillet 2021. Parce qu'une politique sociale obscène, inique et scandaleuse souhaite économiser 1 milliard d'euros par an sur leur dos. Oui, sur leur dos ! »

Reims :

L'évacuation de la Comédie de Reims a eu lieu le 12 mai après deux mois d'occupation, de nombreuses réunions et manifestations. Ce qui est intéressant, c'est le bilan positif qu'en ont tiré les occupant-es quelques jours après cette évacuation :

« Ces 2 mois d'occupation auront permis de créer un collectif de lutte, à l'intérieur duquel plusieurs collectifs ont pu voir le jour. Et même si l'occupation de la Comédie n'existe plus, nous resterons soudé-es et solidaires dans des projets qui ont vu le jour ici même. Nous n'occuperons plus la Comédie mais nous existerons ailleurs sous d'autres formes.

Une coordination intermittent-e-s et précaires pour la Champagne-Ardenne a été créé, rejoignant les 40 CIP qui, sur tout le territoire luttent depuis 2003 pour une réforme juste et solidaire de l'assurance chômage. Les coordinations d'intermittents et précaires défendent l'intermittence au titre qu'elle est adaptée à la discontinuité de l'emploi, il ne s'agit ici en rien d'une lutte sectorielle pour la culture, mais bien de la défense de droits sociaux pour toutes et tous. Nous ne

nous contenterons jamais que seuls 120 000 intermittents du spectacle aient des droits adaptés à leur pratique d'emploi discontinuée lorsque plus de 2 millions de travailleurs précaires n'ont pas les mêmes droits. Nous défendons un modèle d'assurance chômage inconditionnel dans lequel les droits sont attachés à la personne, peu importe son âge et son parcours professionnel.

Un collectif d'artistes qui vise à promouvoir l'art partout dans Reims a vu le jour suite aux deux expositions artistiques et militantes qui ont eu lieu au sein de la Comédie.

Un groupe de parole féministe en non-mixité choisie a également été créé. Il a pour vocation de libérer la parole et de mettre en lumière les oppressions sexistes systémiques. Des conférences avec des penseuses continueront d'être organisées, afin de nourrir la réflexion sur les modes d'actions pour une émancipation et une auto-défense féministe. »

Marseille :

Le théâtre de la Criée est occupé depuis le 15 mars, mais à Marseille la mobilisation ne faiblit pas et est même beaucoup plus forte que dans d'autres villes. Alors que seul le hall était occupé, depuis le 1^{er} mai c'est l'ensemble du théâtre qui l'est. En effet, ce n'est pas un simple cadenas qui pouvait empêcher plus de 500 personnes de tenir une assemblée des luttes. « En se réappropriant la grande salle de spectacle nous souhaitons que toutes les luttes et ceux qui les font trouvent à la Criée occupée un endroit pour partager leurs combats, que chacun.e puisse être acteur.ice d'une convergence des luttes populaires, contre toutes les formes d'oppression systémique, au sein d'un État aux lois de plus en plus liberticides. »

La directrice Macha Makeïeff, sur la même longueur d'onde que Braunschweig, directeur de l'Odéon, se moquant des problèmes sociaux, réclame la fin de l'occupation et la réouverture du théâtre. Les occupants ont rencontré le 3 mai l'adjoint à la culture de la ville de Marseille et au bout de plus de trois heures de négociations ont obtenu :

- l'installation pérenne des occupant.e.s dans la grande salle du théâtre, en plus du hall.
- l'engagement que la police n'entrerait pas dans le bâtiment pour les déloger.
- un accès permanent aux douches, ce qui représente la dignité minimum.
- un engagement à repenser ensemble le fonctionnement des théâtres publics et les politiques culturelles

Depuis lors l'occupation et les manifestations continuent.

Paris Odéon :

Point de départ de cette lutte, l'Odéon et ses occupants faisaient l'objet d'une attention spéciale des médias. Pour cesser d'être accusés d'empêcher les théâtres de travailler, les occupant-es de l'Odéon ont quitté les lieux le dimanche 23 mai au petit matin en produisant le communiqué ci-contre. Ils ont le même jour occupé un autre lieu, le CentQuatre, vaste centre culturel du 19^e arrondissement qui permettra d'organiser les prochaines manifestations.

AD Limoges
Le 26 mai 2021

CE N'EST QU'UN AU-REVOIR.

Si un jour M. Braunschweig (directeur de l'Odéon) reçoit un Molière, ce ne sera sûrement pas celui du courage politique.

Mais après tout, M. Braunschweig n'est pas notre véritable ennemi. Tant mieux. Aux échecs comme à la guerre, le pleutre est le pire adversaire.

Nous l'avons dit maintes fois, notre intention n'a jamais été d'empêcher la réouverture. Mais nous avons affirmé aussi que nous ne sortirions pas de l'occupation tant que nos revendications ne seraient pas satisfaites.

Nous refusons de porter la responsabilité de la fermeture de l'établissement et de l'annulation du spectacle.

Que la Macronie assume, elle, de rester sourde aux voix des précaires qui se battent pour pouvoir vivre de leur métier et de leurs droits sociaux ! La réouverture n'est pas la reprise du travail pour des millions de personnes, dont les intermittent-e-s du spectacle et de l'emploi.

Au milieu de ces irresponsables, il nous revient de faire tonner la raison.

C'est pourquoi nous décidons aujourd'hui de quitter l'Odéon.

Cette occupation aura permis de lancer un mouvement sans précédent à travers le pays. À ce jour, plus d'une centaine de lieux sont coordonnés. Notre socle commun de revendications est un cap à tenir pour continuer la lutte. Il nous appartient maintenant de la mener ailleurs qu'à l'Odéon.

Occupons nos lieux de travail pour s'organiser. Occupons les lieux de culture pour converger. Occupons tous les lieux où nos vies se décident pour se réapproprier notre avenir.

Occupons partout. Surtout là où on ne nous attend pas. Soyons surprenantes et créatifs !

Une chose est sûre, nous ne nous résignerons pas au silence. Nous continuerons à crier jusqu'à leur en faire péter les tympans !

Mesdames les Ministres Bachelot et Borne, tant que nous étions à l'Odéon, vous saviez où nous trouver. Maintenant que nous sommes sorti-e-s, attendez-vous à des surprises.

À bientôt !

Communiqué du 23 mai 2021.

Occupants du théâtre de l'Odéon

Lutte des intermittent·es et occupation du théâtre Sébastopol à Lille

Passés sous silence médiatique, des théâtres et autres lieux de culture sont toujours occupés même si à l'heure de l'écriture de ces lignes, le mouvement s'essouffle franchement car dans de nombreux endroits le travail reprend avec le déconfinement. Il nous paraît tout de même intéressant de donner la parole à deux interluttant·es lillois sur leur vision locale du mouvement, son déroulement, ses enjeux et aussi ses perspectives car la lutte contre la réforme chômage n'est pas finie ! Merci aux deux camarades interluttant·es pour leur témoignage.

1 - Peux-tu rappeler l'histoire de la lutte et notamment la mise en place de l'occupation du théâtre Sébastopol ?

Depuis début novembre, il nous est interdit de travailler dans le secteur culturel (le spectacle vivant est particulièrement touché), alors que les supermarchés et les églises peuvent recevoir du public.

Ce mouvement est d'abord né de la volonté de réaffirmer la place essentielle de notre travail, mais notre principale revendication était déjà présente : l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage. Nous avons organisé un moment festif et politique sur la Grand place le 12 mars. Entre temps, l'Odéon ayant été occupé, nous avons choisi d'occuper le théâtre du Nord, d'une part parce qu'il permettait de faire des actions dans le centre et d'autre part parce que c'est un Centre Dramatique National. Deux problèmes se sont posés pour continuer à occuper le théâtre : le manque d'espace pour les AG (des répétitions occupaient le plateau) et les auditions pour les futurs élèves de l'école. Nous avons commencé à négocier avec la mairie mais les propositions ne nous satisfaisant pas, nous avons décidé pour peser sur celles-ci d'occuper la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Cette occupation a été particulièrement tendue, avec une présence de la BAC, au point que nous avons demandé au directeur de nous raccompagner jusqu'à la Grand place pour tenir notre AG. Suite à cela, après de nouvelles négociations, la mairie a proposé le théâtre Sébastopol. Ce théâtre a pour particularité d'être un bâtiment municipal régi par une société privée, alors que les



autres occupations se déroulent dans des théâtres publics.

2 - Justement, quels sont les liens et les rapports avec les pouvoirs en place notamment la Mairie qui a accompagné l'occupation du théâtre Sébastopol ? Ce lien est-il un avantage de circonstance ou finalement inconvenant ?

Dès le départ, cette occupation avait un aspect déroutant dans la mesure où, lors des occupations des années précédentes, nous avons toujours imposé notre présence. Cette fois-ci, nous étions accueillis par le directeur du théâtre du Nord, David Bobée, mais également par l'adjointe à la culture de la ville de Lille. Le même phénomène s'est reproduit au théâtre Sébastopol. Nous pouvons bénéficier de la quasi-totalité des espaces du théâtre : plateau pour les AG, espaces pour les différentes commissions, la possibilité de loger et de nourrir jusqu'à 25 personnes par soir. Le tout sans la pression d'une éventuelle expulsion rapide, ce qui laisse de l'espace pour la réflexion, la mise en place d'actions politiques et artistiques à l'extérieur. C'est aussi un endroit où les différents mouvements de lutte peuvent se rencontrer, partager leurs problématiques et agir ensemble.

Par contre, le fait qu'on n'ait pas eu à imposer cette occupation rend celle-ci peu visible dans les médias. Lorsqu'ils en parlent, ils mettent en avant la réouverture des théâtres et ils ne transmettent pas toujours notre première revendication qui est l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage. Par ailleurs, la gestion du lieu lui-même sur la durée demande beaucoup d'énergie (organiser les nuits, les repas, entrées et sorties). Cette énergie manque parfois pour des actions

concrètes à l'extérieur. Tout ceci a pour conséquence des avis de plus en plus divergents sur la nécessité de cette occupation. Jusqu'à quel point négocier avec la direction lorsque les spectacles reprendront ? Doit-on continuer après plus deux mois d'occupation à nous épuiser dans la gestion du lieu ? Doit-on aller occuper ailleurs ? un lieu de culture ou pas ?

3 - Concernant l'organisation, comment se structure le collectif ? Avec des AG ? des syndicats à la manœuvre notamment la CGT spectacle très active ?

Le rythme des AG a constamment évolué, actuellement il y a deux AG par semaine (lundi et jeudi). Il y a différentes commissions : action, artistique, communication, culture, convergence, GAIA, Gilets Jaunes, veille, stratégie. GAIA, c'est une initiative qui rassemble plusieurs groupes pour créer un nouveau lieu social et écologique. Le 18 mars, ils ont tenté l'occupation d'un bâtiment municipal abandonné depuis 10 ans pour en faire un squat. Ils se sont fait virer sans ménagement par le RAID ! Il y a aussi la commission Gargote qui gère l'organisation du lieu au quotidien. On essaye de faire au mieux pour que les différentes commissions communiquent entre elles. Les AG ont un bureau tournant (un·e ou deux président·es, un·e secrétaire, une personne qui distribue la parole). Tout le monde peut se proposer, à condition de participer à la préparation de l'AG. L'ordre du jour est proposé au vote en début de chaque AG. Le bureau permet de faciliter les débats, de les recadrer si besoin, et permet des prises de décisions collectives.

Si les syndicats peuvent être présents et donner leurs opinions, ils n'ont pas une voix prépondérante.

Mais c'est vrai que leur présence apporte des avantages, pour les déclarations des manifestations, par leur expérience, et pour le cadre juridique qu'ils peuvent offrir dans certaines circonstances.

4- Quelles sont les modalités d'action dans le théâtre mais aussi et surtout en dehors pour faire entendre la lutte ? Avec quelles revendications ?

Des manifestations unitaires ont été organisées contre la réforme de l'assurance chômage et nous nous joignons à aussi à d'autres manifestations (1^{er} mai, manifestation des danseurs-ses des Hauts de France...). Lors des manifestations ou des rassemblements, il y a une dimension artistique qui prend des formes différentes à chaque fois (musique, danse, cirque...), ce qui permet de toucher un large public et de créer du lien. On essaye aussi de toucher les personnes du quartier en organisant des projections dans le théâtre ou des événements lors des jours de marché (stand de frites et d'information, impromptus artistiques). L'idée est de rendre visible l'occupation et nos revendications avec des campagnes d'affichage et de tractage mais également de pouvoir accueillir toute personne souhaitant se renseigner sur la lutte ou participer aux activités. Concernant les actions : il y a les vendredis de la colère qui sont des journées d'action nationale. Des lieux en lien avec le ministère du travail (des Pôle emploi, la Direccte) ont été investis durant ces deux mois d'occupation afin que les revendications soient portées au ministère. En termes de revendications, il y a en premier lieu l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, le retrait

de la loi sécurité globale, des mesures de soutien pour les secteurs impactés par la crise, la prolongation de l'année blanche pour tous les intermittents de l'emploi, des moyens pour garantir les droits sociaux (dont les caisses sont menacées par l'arrêt des cotisations). Ce mouvement va bien au-delà de revendications sectorielles du milieu culturel. Il remet en question un projet de destruction des acquis sociaux qui est à l'œuvre depuis un moment, mais qui prend un tournant particulier avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

5 - J'ai entendu parler d'un mot d'ordre plus offensif : on ne reprendra pas le boulot tant que la réforme chômage est en place. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, notre première revendication est l'abrogation de l'assurance chômage.

On arrive à un moment important où les théâtres vont rouvrir ce qui était aussi une des revendications initiales. La question est plutôt de savoir comment les lieux vont réouvrir au public, sous quelles conditions et avec toujours la menace de cette réforme qui va plonger un nombre considérable de personnes dans la précarité. Dans beaucoup de lieux, les occupants sont expulsés (Théâtre de Douai, le Colisée à Roubaix...) et nombre de directeurs considèrent qu'il n'est pas envisageable que les occupations se poursuivent alors que leurs théâtres vont de nouveau recevoir du public. Après un long silence de la part du gouvernement et quelques mesures octroyées au seul secteur culturel et aux intermittents du spectacle (prolongation de l'année blanche jusque

décembre entre autres), les théâtres occupés veulent poursuivre le mouvement. Les occupants sont globalement pour la reprise des spectacles mais en assurant la poursuite des occupations car les revendications n'ont pas été entendues. A Lille, les occupants réfléchissent à de nouvelles formes de mobilisation, à d'autres formes d'occupation, peut-être sur d'autres temporalités. Car l'occupation telle qu'elle existe actuellement au Sébastopol nuit et jour est très énergivore. Les manifestations et les actions continuent. Certains pensent à d'autres modes d'action comme le blocage ou la perturbation des spectacles, en prévision notamment des gros festivals de cet été.

Les syndicats devront-ils lancer un appel à la grève ? Tous ces questionnements ont abouti à la création de la commission stratégie, qui réfléchit aux différentes possibilités pour la suite du mouvement en lien avec les occupations en région et au niveau national. Le mouvement n'est pour le moment pas près de s'arrêter.

Dernière minute !

Lors de l'AG du 20 mai, les occupants ont pris la décision de transférer leur QG au Théâtre du Nord. Une nouvelle page s'ouvre pour la mobilisation des Interlutants 59-62, avec le retour dans un théâtre public et pour lequel son directeur David Bobée apporte tout son soutien. Pour suivre les actualités du mouvement : <https://www.facebook.com/Coord.Interlutant.59.62/>

OCL Lille – 24 mai 2021

Poitiers : un mouvement de lutte très ouvert

Voici l'interview d'une des occupantes du TAP, le Théâtre Auditorium de Poitiers, devenu le temps de la lutte, le Théâtre Au Peuple.

Qui sont les occupant-es ?

La particularité de Poitiers par rapport à d'autres lieux c'est que ça a été un mouvement très ouvert dès le départ. A l'inverse de certains théâtres occupés comme celui de Niort où, si tu n'es pas intermittent et ou à la GGT spectacle, tu n'es pas vraiment le bienvenu.

Donc à Poitiers il y a des intermittents bien sûr, des travailleurs de la culture plus largement (par exemple moi je suis à travailleuse précaire à la billetterie du théâtre) mais aussi des intérimaires du BTP, des chômeurs, des enseignants... une poignée de militantes habituées des mouvements so-

ciaux mais aussi pas mal de monde pour qui c'est un peu une première (même parmi les plus âgés-es !)

Quelle a été la réaction des directions des théâtres ?

Alors, c'est sûr que c'est un mouvement d'occupations un peu particulier puisqu'il se fait au départ avec l'accord des patrons de salle. Pour eux et pour le SYNDEAC1 je pense que c'était l'occasion de faire pression pour obtenir une reouverture des salles rapidement. Sauf qu'ils ont mal anticipé que le mouvement aller tenir dans le temps et s'intensifier.

Maintenant bien sûr, on les embête sacrement. Du coup la relation avec la direction s'est vite dégradée et elle est maintenant quasi inexistante avec l'approche de la date de réouverture.

A Poitiers la direction s'est alors cachée derrière la mairie et Grand Poi-

tiers² qui eux ont fait appel à la justice qui a prononcé le 10 mai une ordonnance d'expulsion immédiate.

Mais en fait dès le départ il y a eu des tensions. La direction était présente lors de certaines AG et il y a eu des échanges vifs. Il faut dire que le TAP c'est une scène nationale et que la majorité des intermittents es qui composent le mouvement font partie des plus précaires et ont peu d'espoir (ou pas l'envie du tout d'ailleurs) de travailler un jour pour le TAP. Et la création du TAP a aussi fait beaucoup de mal aux structures comme les centres socio-culturels, très nombreux à Poitiers.

Après il a fallu tout de même insister plusieurs fois auprès de l'AG pour obtenir des AG sans la direction (en non mixité de classe quoi) !

Dans l'ensemble les gens avaient plutôt envie de fonctionner en bonne entente avec la direction et ont respecté les règles du jeu. Mais quand on nous a

1. Le SYNDICAT des Entreprises Artistiques et Culturelles, représente plus de 400 salles, festivals et compagnies, c'est-à-dire la plupart des grosses structures nationales ou conventionnées.

demandé de ne plus y dormir les nuits on a bien compris qu'il s'agissait de commencer à nous mettre dehors. Mais peu de personnes avaient envie de porter une certaine conflictualité (un des problèmes du mouvement, j'y reviendrai). Alors, le consensus a été d'accepter de ne plus dormir les nuits mais de maintenir l'occupation les soirs jusqu'à minuit pour pouvoir continuer à s'organiser. Alors là le dialogue a été coupé et on nous a assigné en justice. C'est une histoire de rapports de force, de coup de pression, il faut tenir bon et poursuivre les actions.

Quelles sont les relations avec les élus, le ministère ?

A Poitiers on a une mairie de gauche, « Poitiers collectif » du coup les occupant.es avaient au départ beaucoup d'espoir et d'attentes de ce côté. La présidente de grand Poitiers est aussi à gauche.

Ils ont annoncé nous soutenir et il y a eu quelques échanges. Mais les camps ont fini par se dessiner de manière plus nette. D'un côté les occupant.es qui se battent contre la réforme du chromage et autres revendications et la direction du théâtre et les élus de l'autre qui cherchent à tout prix à nous virer.

Comme ils n'avaient pas très envie à mon avis de nous envoyer les flics et d'assumer une certaine répression, ils ont essayé de tuer le mouvement en instaurant du « dialogue » et tentant de limiter nos actions en prétextant des problèmes de sécurité.

La plupart d'entre nous ne sommes pas dupes ! Mais ce n'est pas facile de tenir ...

Quelles sont les relations avec les différents théâtres et troupes ?

J'en ai déjà un peu parlé. Pour ajouter : il est clair que plusieurs intermittents sont partis ou n'ont pas voulu nous rejoindre quand on a dépassé la



question de la réouverture des salles pour se concentrer sur la réforme du chômage et l'année blanche pour toutes.

C'est sûr qu'il y a beaucoup de situations différentes dans le milieu du spectacle et ça a dû jouer.

Mais c'est aussi des questions stratégiques.

La CGT spectacle (notamment locale) a beaucoup insisté sur la réouverture des salles et sur la revendication « travailler quand même ».

A Poitiers le mot d'ordre c'est d'abord le retrait de la réforme chômage, des revendications sur l'année blanches pour toutes et sur le statut d'intermittent.e. Et surtout pas de reprise ou de réouverture sans victoire !

Bien sûr ce genre de mot d'ordre et la composition du mouvement n'a pas trop plu ni aux directions, ni aux élus et ni même donc à la CGT qui est d'ailleurs partie du mouvement à Poitiers (sauf bien sûr quelques militant.es de base).

Comment fonctionne l'occupation ?

De manière très horizontale. Il y a un noyau dur qui s'est formé mais il est assez important (une soixantaine de personnes au moins) et des personnes qui gravitent autour.

Pour des militant.es assez habituées des mouvements sociaux c'est parfois assez déroutant et exaspérant parce qu'on n'est pas loin d'un mouvement type nuit debout et parfois ça ressemble plus aux dynamiques du mouvement Gilet Jaune.

En tout cas, c'est difficile d'en faire un mouvement de grève et un mouvement de blocage de l'économie (sauf si on empêche les réouvertures des salles !) et ça, c'est beaucoup lié au secteur de la culture je pense (double peine pour

les grévistes et métier passion) et des divergences d'envies et de stratégies.

Quels types d'actions menez-vous ?

On fait des actions tous les vendredis dans le cadre des vendredis de la colère : des manifestations (classiques ou artistiques) notamment devant les agences Pôle emploi.

On a été un peu phagocytés par ces histoires d'expulsions. On essaie de re partir sur de nouvelles actions en espérant intensifier le rapport de force. Et pour le coup la coordination nationale des théâtres occupés qui a eu lieu fin avril 3 a donné beaucoup d'énergie ! Le mot d'ordre y était clair : retrait de la réforme de l'assurance chômage par tous les moyens (notamment idée de bloquer les festivals) ; il faudra voir si on arrive à concrétiser ça !

Mais la grande difficulté c'est que les autres secteurs ne rejoignent pas le mouvement alors que c'est bien une réforme qui concerne tout le monde, même le secteur public qui a de plus en plus de contractuels.

Poitiers et Limoges
23 mai 2021

1. Le SYNDICAT des Entreprises Artistiques et Culturelles, représente plus de 400 salles, festivals et compagnies, c'est-à-dire la plupart des grosses structures nationales ou conventionnées.

2. La communauté urbaine de Grand Poitiers dirigée par Florence Jardin, divers gauche.

3. La première coordination en présentiel, à Villeurbanne, car les précédentes, bi hebdomadaires étaient par visioconférence. La seconde coordination en présentiel a eu lieu à Orléans les 23 et 24 mai.



Géant Louise Michel

SITUATION FIN MAI
Le tribunal administratif a ordonné l'expulsion de 10 mai. Les occupant.es ne restaient déjà plus la nuit, mais ça n'a pas suffi : le matériel qui était sur place a été évacué. Depuis, le collectif est en quelque sorte SDF, tenant ses AG en divers endroits et continuant ses actions (péage gratuit, manifestations...) C'est une autre dynamique, mais qui mobilise encore une quarantaine de personnes. Une dizaine de précaires de la culture ont choisi de s'organiser syndicalement à la CNT Solidarité Ouvrière.

Non à la réforme de l'assurance chômage

En pleine aggravation de la situation sanitaire et sociale, avec la multiplication des licenciements et des suppressions d'emplois, et une nouvelle flambée du chômage qui semble inévitable à court terme, le gouvernement ne trouve rien de plus urgent que de s'en prendre... aux chômeur.ses et aux précaires.

LE GOUVERNEMENT NOUS EXPLIQUE LA
FUTURE RÉFORME DE L'ALLOCATION CHÔMAGE



Des conditions d'accès à l'allocation chômage durcies

La réforme de l'assurance chômage, qui a été amorcée en 2019 puis suspendue à cause de l'épidémie de Covid-19, a été remise sur les rails, et devrait s'appliquer à partir du 1er juillet.

En dépit des oppositions syndicales, le gouvernement persiste dans le durcissement des conditions d'accès aux droits. Des dizaines de milliers de personnes vont perdre une grande partie de leur allocation chômage (1). D'autres n'y auront plus accès.

Un changement important est apparu dans le calcul du salaire journalier de référence (SJR), qui est la base pour le versement des indemnités journalières.

Actuellement le SJR est obtenu en partant d'une moyenne des salaires touchés les jours travaillés pendant un an ; mais, à partir du 1er juillet 2021, il sera calculé en divisant le salaire par tous les jours du mois, travaillés ou non, pendant deux ans. Le résultat est mathématique : la moyenne du SJR

s'effondrera, et avec elle celle des indemnités chômage.

Un effondrement tel que le Conseil d'État (sollicité par la CGT) a décidé, en novembre 2020, de rejeter ce calcul des indemnités, obligeant le gouvernement à contourner ce rejet. Ainsi un décret publié le 30 mars prévoit de fixer un plancher en dessous duquel l'allocation ne pourra pas descendre. Les jours non travaillés seront toujours pris en compte, mais pas tous ; seulement 43 % d'entre eux, sur une période maximale de deux ans. Cela aura pour effet mécanique de réduire moins fortement les allocations, mais en les diminuant malgré tout considérablement par rapport à l'avant-réforme.

La baisse affectera les ressources d'une grande partie des demandeur.ses d'emploi, en particulier ceux.celles, très nombreux, en emploi discontinu qui alternent petits boulots et périodes d'inactivité, mais aussi ceux.celles qui ont eu deux périodes d'emploi non contiguës ; ce sont donc les plus précaires et particulièrement les plus jeunes.

La simulation du ministère du travail est éloquent : actuellement, une personne qui a travaillé six mois (deux CDD de trois mois, payés au Smic, sur les 24 derniers mois) perçoit une allocation-chômage de 975 euros par mois, pendant six mois. Avec l'application d'un plancher, elle percevrait 659 euros pendant un peu plus de dix mois. La baisse serait alors de 32 % ; et elle pourrait atteindre jusqu'à 43%. Avec si peu, ce n'est pas vivre, à peine survivre... Selon l'Unédic (l'association paritaire syndicats-patronat qui pilote le régime de l'assurance chômage), au moins 1,15 million de personnes (40% des allocataires) ayant ouvert des droits à indemnisation entre le 1er juillet prochain et la fin juin 2022, première année d'application de la réforme, verraient leur allocation reculer de 17 % en moyenne en comparaison de celle qu'ils auraient touchée en vertu des règles antérieures.

Par ailleurs, la ministre du travail s'est récemment «aperçue» que sa version du 30 mars présentait des effets très négatifs «non voulus», susceptibles de pénaliser en particulier les femmes en congé maternité et les salarié.es en arrêt maladie et au chômage partiel dont le nombre a explosé avec les mesures sanitaires. Le gouverne-

ment prévoit donc un nouvel amendement ; un texte de plus, en somme, pour une réforme qui a déjà été beaucoup réécrite depuis le 1er décret de juillet 2019.

En outre, le gouvernement a décidé que le retour aux règles, appliquées au 1er novembre 2019 et qui avaient été suspendues pour cause de coronavirus (ouverture et rechargement des droits, dégressivité), se mettra en place dès que la crise économique s'atténuera un peu (2)

Ainsi le gouvernement prévoit, dès octobre, l'allongement des conditions d'ouverture de droits (6 mois travaillés sur 24 au lieu de 4 mois sur 28 actuellement) et le durcissement des prolongations d'indemnisation (6 mois travaillés au lieu de 1 mois actuellement). Cela va toucher des centaines de milliers de chômeur.ses supplémentaires.

Pourquoi aujourd'hui cette réforme d'une grande violence ?

Les raisons officielles : réaliser des économies (3), tout en résorbant la précarité sur le marché du travail et en incitant les chômeurs à accepter des offres de postes «durables». Alors qu'en réalité diminuer les allocations de tous les chômeurs obligera les gens à accepter n'importe quel emploi pour survivre.

Le cynisme de la ministre du Travail ne connaît pas de limites : « L'objectif de cette réforme, c'est de lutter contre la précarité du fait d'un recours excessif aux contrats courts », déclare-t-elle. « Il s'agit de casser cette dynamique dite de la « permittence » (être en permanence dans des postes intermittents). Comme si, en taillant dans l'indemnisation des demandeur.ses d'emploi qui ont le toupet de toucher leur allocation chômage entre deux périodes travaillées, ils.elles seraient « plus motivés pour retourner au boulot, accepter des contrats d'une durée plus longue. » Comme si les chômeur.ses sautaient pour leur bon plaisir de contrat court en contrat court avec comme conséquence des allers-retours incessants entre petits boulots et chômage indemnisé. Comme si les travailleur.ses avaient le choix du type de contrats que le patronat leur im-

1- Selon l'Unédic, le montant moyen mensuel de l'allocation chômage plafonne actuellement à 910 € net par mois, proche du seuil de pauvreté donc. 5 % seulement des allocataires perçoivent plus de 1750 € par mois et ils ne sont que quelques centaines en France à toucher le montant maximum de 7000 € !

Enfin, tous les demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. Seuls 40 % des inscrits à Pôle emploi ont ainsi perçu une allocation chômage en juin 2019 soit 2,4 millions de personnes sur 6,4 millions.

2- Introduire une modulation des règles d'assurance-chômage en fonction de la santé économique du pays serait une nouveauté. Elle est recommandée par le Conseil d'analyse économique (CAE), placée auprès du Premier ministre. Un argument qui remet un peu plus en cause le caractère assurantiel du système. La personne en recherche d'emploi ne serait plus vraiment indemnisée en fonction des cotisations versées par son employeur et redistribuées, mais en fonction de critères extérieurs à son parcours dans l'emploi. Cela, en renforçant le lien entre prestation et indemnisation, mettrait fin au principe de solidarité déjà mis à mal depuis fin 2018, quand les cotisations salariales ont disparu et que l'État a pris la main sur le régime de l'assurance chômage en participant à son financement via la CSG ; ce qui a contribué à casser la logique assurantielle, côté salariés, et a ouvert la voie à un changement profond de modèle. Il n'y a qu'un pas pour que l'État transforme l'assurance chômage en une allocation forfaitaire minimale, au gré des fluctuations économiques, dans un contexte de chômage structurel même en période de croissance.

3- Les causes du déficit de l'Unédic « d'une ampleur inédite » : le report ou la disparition de nombreuses cotisations sociales patronales côté recettes et, côté dépenses, l'indemnisation de 420 000 personnes supplémentaires liées à la crise économique et le financement délégué à l'Unédic de 8,3 milliards pour la mesure d'activité partielle sans cotisations décidée par le gouvernement.

4- « La liberté, ce n'est pas de se dire que finalement je vais bénéficier des allocations chômage pour partir deux ans en vacances », déclare Christophe Castaner, en 2017, alors porte-parole du gouvernement.

pose. Car ce sont bien les patrons qui usent et abusent des contrats précaires, des «missions» qui peuvent se réduire à... une heure ... Et les ordonnances Macron de la loi Travail ont d'ailleurs amplement contribué à faciliter pour les patrons le recours à ces contrats courts

Le gouvernement dit créer un bonus-malus à destination des patrons : ceux qui abuseraient des contrats courts seraient soumis à des cotisations majorées, tandis que les autres, à la main d'oeuvre plus stable, verraient leurs prélèvements diminuer. Or que vaut une telle mesure, prétendument prise pour ménager un équilibre entre les contributions exigées des salarié.es et des patrons ? Quasiment rien.

Tout d'abord, le recours à l'interim n'est même pas pris en compte. Ensuite seuls 7 secteurs sur 38 ont été retenus alors que le BTP ou le médico-social, le spectacle, l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'agriculture qui emploient massivement des contrats courts sont laissés de côté. Et même pour les secteurs concernés, le malus exclut les sociétés employant moins de 11 salarié.es. De plus les pénalités ne concerneront que les entreprises privées. L'État, premier patron de France et gros pourvoyeur d'emplois précaires, dans la santé, l'enseignement, les administrations publiques ... est hors du champ

d'application du dispositif. Enfin, le niveau de pénalité est purement symbolique : + 0,95 point de cotisation chômage. En outre, ce bonus-malus ne se répercutera sur le niveau des cotisations patronales qu'à partir de septembre 2022, les secteurs d'activités les plus frappés par la récession en étant «provisoirement» exemptés. De quoi caresser les patrons dans le sens du poil.

Pourquoi l'entêtement du gouvernement à imposer cette réforme de l'assurance-chômage ?

Il veut coller à son image de grand réformateur, et ceci avant le scrutin présidentiel de 2022 afin de séduire des électeurs très droitiers qui pensent qu'il faut remettre ces "fainéants de chômeurs" au boulot (4).

Quelles mobilisations ?

Cette réforme a beau être une attaque anti-sociale de plus, il n'est pas facile de mobiliser. Certes, les travailleur.ses du spectacle montrent la voie depuis plusieurs mois, en liant leur combat à celui des privé.es d'emploi et des précaires et en réclamant au cours de leurs actions (occupations de théâtres, Vendredis de la colère), pour

tous et toutes, l'abrogation de cette réforme. Certes, on préférerait que ce soient les chômeur.ses et précaires qui s'organisent, se mettent massivement en mouvement et soient solidaires des travailleur.ses du spectacle. La faible organisation des chômeur.ses et des précaires est sans doute l'une des cause de la timidité de la lutte contre cette réforme. Ils.elles ont des parcours très hétérogènes, sont très dispersés, sans lieu collectif pour se rassembler, et sont autant d'individualités prises dans une spirale de lutte contre la pauvreté qui confine parfois à la survie.

C'est pourquoi ce combat contre la réforme doit mobiliser tous les salarié.es, qu'ils aient ou non un emploi. A l'heure où le contrat court devient la norme et où le travail à la tâche explose, où l'exploitation toujours plus féroce des un.es va de pair avec la paupérisation galopante des autres, il est essentiel de mener un débat et des actions collectives non seulement contre la réforme des allocations chômage mais aussi sur les questions du travail (son utilité sociale, son organisation, sa répartition...) et de la solidarité (la cotisation sociale dans quel but ? La répartition comment ? Pour qui ? Décidée par qui ?...) afin de dessiner un autre horizon, un autre modèle de société.

2 mai, Kris

LIRE



"Je ne pensais pas prendre du ferme" Des Gilets Jaunes face à la violence judiciaire

Récits recueillis par Pierre E. Guérinet et Pierre Bonneau. leséditionsduboutdelaville. 14.00€

L'incroyable mouvement de contestation des Gilets jaunes a connu, depuis sa naissance, la violence de la police comme

celle de la justice. Des milliers de Gilets jaunes font l'expérience de la garde à vue - la plus courte des peines d'enfermement -. Plus de 3000 sont condamnés pénalement et parmi eux, plus de 500 d'entre eux écoperont d'une peine de prison ferme. Onze Gilets jaunes reviennent ici sur ce qui les a menés, eux ou leur proche, du rond-point au tribunal puis à la prison.

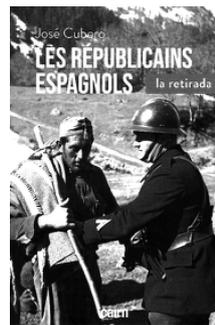
Dix récits de métamorphose, de révolte, de solidarité. Dix regards que rien n'avait préparés à la prison, qui mettent à nu, avec une force étrange, la déshumanisation étatique



Les Républicains espagnols La retirada José Cubero éditions Cairn février 2021 392p

La réédition récente de ce livre vient nous rappeler que les migrant.es d'aujourd'hui ne sont pas les premier.es réfugié.es à être très mal accueilli.es en France. Certain.es arrivèrent dès les premiers mois de la guerre d'Espagne, mais c'est en 1939 que la défaite de la République espagnole jeta sur les routes de l'exil des centaines de milliers de personnes. L'auteur évoque l'accueil inhumain des espagnol.es par les autorités françaises dans les camps, puis leur exploitation dans les groupements de travailleurs étrangers par le régime de Vichy. Il poursuit par leur engagement dans la résistance et dans la libération de la France. Il retrace aussi les espoirs et les tentatives de guérilla pour tenter une reconquête de l'Espagne.

Cet historien, lui-même fils de réfugié.es, de ceux qui ne parlaient pas du passé et de leur pays d'origine, termine sa recherche par un chapitre important sur la mémoire et l'histoire



L'Innommable Adélaïde Mukantabana, L'Harmattan, 412 p., 29 €, 2016

Adélaïde est une Rwandaise qui a échappé à la mort en 1994 en s'enfuyant en France avec ses deux bébés alors qu'une grande partie de sa famille était assassinée par des Hutu. Son ouvrage nous

fait traverser toute l'étendue de l'orgie génocidaire, démasque les impostures de l'Eglise catholique et celles du dictateur Habyarimana, dénonce la politique suivie par le Président Mitterrand à l'égard du Rwanda, et apporte un témoignage important sur des sujets tels que le parcours des migrant.e-s en France ou la place des femmes dans la société rwandaise.

Vanina Adélaïde Mukantabana présentera son livre à la foire au livre organisée à Poitiers le 20 juin par le local anarchiste communiste « La grotte »



Soutien aux migrants aux frontières



Il y a quatre mois, une manifestation s'est tenue au col du Portillon (Haute Garonne) pour réagir à une opération anti-migrants de Génération identitaire. Il y en avait eu d'autres avant dans les Alpes, mais il ne suffit pas de réagir aux provocations fascistes, il est important d'être offensif dans le soutien. Trois initiatives positives (au moins) se déroulent en mai et juin. Nous avons choisi de relayer leur présentation.

Depuis la zone de résistance transfrontalière de Clavière.

A Clavière¹, depuis vendredi 14 Mai, des centaines de personnes sont passées camper contre la frontière. Cela fait dix jours, nous sommes toujours là. Le camping s'est transformé en une occupation résistante.

Tout autour, la frontière et ses gardes ne sont plus cachés. D'où nous sommes la militarisation de ces montagnes est clairement visible. Bien que l'intimidation et la démonstration de force de la polizia, la polizia municipale et des carabinieri (gendarmerie italienne) aient baissé d'un cran, ils continuent de poster régulièrement à l'entrée ou aux alentours du camp. Les digos (renseignement italien) par contre eux continuent de filmer, de prendre des photos ou d'espionnent nos conversations. Les gendarmes et la PAF (Police Aux Frontières) quant à eux font de même, postés jour et nuit comme des piquets avec leur jumelles et leurs appareils dans les sentiers des montagnes qui nous entourent.

Ces derniers temps, toutes les installations touristiques de ce village italien enclavé par sa frontière avec la France sont inactives et semi-désertes. Pourtant,

toute la journée des silhouettes noires sortent des bois et se déplacent à pied, à vélo, ou en 4x4 pour garder le territoire. La nuit, ce sont leurs phares et leurs lampes qui éclairent les valons, rendant ainsi la traversée difficile.

Bien que les systèmes de contrôle soient élaborés (l'équipement de la maréchaussée à la frontière comprend des caméras et des lunettes de vision nocturne, des lunettes thermiques...), cette ligne invisible est constamment franchie.

La frontière est le lieu où se tissent des histoires de résistance. Chaque nuit, nous entendons les récits de ceux qui ont déjà traversé de nombreuses frontières, des Balkans à Lampedusa, et qui se trouvent encore un fois face à une autre barrière, mais qui décident une fois de plus de s'autodéterminer et de continuer.

Au cours de cette semaine, nous avons été témoins d'un recours croissant à la violence de la part des gardes français. Des personnes qui ont été repoussées une nuit nous ont dit qu'elles avaient été frappées avec une pierre par un officier dans une tentative forcée d'arrêter leur fuite. Une autre personne a été blessée par les coups de matraque d'un garde tapi dans l'obscurité au tout début du chemin après la frontière. On entend souvent des histoires de ce genre ; les vols, les coups et les intimidations ont souvent lieu sur les sentiers et aux alentours de la caserne de la PAF à Montgenèvre.

Nous sommes ici et nous y resterons parce que cette violence ne peut pas rester invisible.

La frontière est partout, dans ces montagnes comme dans les Balkans, à Vintimille, à Calais ; tant dans les frontières intérieures de l'Europe que dans les frontières extérieures comme en Libye, en Turquie, et dans la mer Méditerranée, les différents systèmes de police et de contrôle de l'État continuent de réprimer, de tuer et d'enfermer les gens. La frontière est partout, dans toutes les villes ou les

rues où la police effectue des contrôles ciblés sur les personnes exilées, où la violence et l'intolérance fascistes et racistes s'expriment. Comme la semaine dernière à Ventimiglia, où un jeune appelé Musa Balde a été battu par 3 fachos, et a été directement enfermé dans le CPR de Turin, après 10 jours d'hospitalisation, où il est mort entre le 22 et le 23 mai, dans des circonstances peu claires.

Contre toutes les frontières et leur violence, mobilisons-nous partout, agissons contre ces politiques racistes et meurtrières.

Nous savons que tant que la ligne de démarcation existera, le terrain sur lequel elle se trouve sera un lieu de lutte. Et nous serons toujours complices de ceux qui la traversent.

Le campement occupé où nous nous organisons abrite désormais une zone libre de facto, autogérée par toutes les personnes qui la traversent.

Mais nous voulons construire beaucoup plus. Nous nous réorganisons et pour ce faire, nous en appelons à toutes les subjectivités et réalités de résistance contre la militarisation des vallées, des montagnes, contre toutes les frontières et ces états qui en ont besoin.

24 mai 2021 Par Passamontagna

Manifestation à Irun et Hendaye pour les droits des migrants.

Les associations Diakite, Etorkinekin, la Cimade et Irungo Harrera Sarea appellent à la mobilisation le 29 mai. Deux colonnes au départ des mairies d'Irun et d'Hendaye se rejoindront pour une manifestation commune.

D'Irun à Hendaye, une même revendication sera portée le samedi 29 mai par les associations Diakite, Etorkinekin, la Cimade et Irungo Harrera Sarea. A 17 heures, deux colonnes partiront des deux communes basques pour se rejoindre et

1. Clavière, Clavière en italien, Las Clavieras en occitan, est un village italien frontalier sur la route entre Turin et Briançon.

Manifestation à Montgenèvre



manifesters ensemble en faveur des personnes migrantes.

« Nous n'accepterons pas la violence, la chasse à la personne, la mort comme alternative pour migrer. Nous rejetons les frontières racistes et les politiques sociales restrictives. Nous exigeons une vraie société d'accueil ! » réclament les associations, qui invitent le plus grand nombre à participer et à signer le manifeste « Harra Herria-Des ponts pas des murs-Nadie es ilegal ».

Toutes aux Frontières Appel à une action féministe européenne à Nice le 5 juin

Venez, venez avec vos cerfs-volants à Nice, le 5 juin, pour participer à une action féministe transnationale pour contester ensemble les politiques européennes de la criminalisation de la migration !

Préparez vos cerfs-volants de multiples formes et de multiples couleurs pour les faire voler tous ensemble à Nice, pour dire : « En tant que féministes nous

n'acceptons pas les frontières. » Préparez vos danses, vos chansons pour chanter et danser contre la criminalisation des migrations ! (...)»²² Pour des questions de place, la rédaction de ce numéro de Courant Alternatif a légèrement réduit cet appel sans en changer le fond.

Depuis 2015, la politique européenne de fermeture des frontières a été renforcée, et la migration d'autant plus criminalisée. L'espace Schengen ne cesse de renforcer un arsenal répressif à l'égard des personnes contraintes à l'exil. La fermeture des frontières ne fait que développer les économies mafieuses dans lesquelles s'articulent toutes les formes de violences faites aux exilé-es. Ces politiques de criminalisation de la mobilité pèsent particulièrement sur les femmes, qui représentent 54 % des migrantes en Europe, ainsi que sur les lesbiennes et les personnes trans. Durant sa trajectoire migratoire, toute personne non conforme à l'ordre patriarcal est cible des violences sexistes. Il est grand temps de déployer

nos forces pour rendre visible ce qui ne l'est pas.

Nous, féministes habitantes de l'Europe, de toutes les conditions sociales et de tous les âges, quelles que soient nos provenances, nos choix, nos mondes..., nous élevons nos voix pour dire : « Non ! Vous ne nous représentez pas... Ces politiques ne peuvent ne peuvent être menées en notre nom ! Nous ne voulons plus de vos murailles qui nous entourent ! NON ! PAS EN NOTRE NOM ! » Parce que, comme disait Virginia Woolf, femme de lettres féministe : « En tant que femme je n'ai pas de pays. En tant que femme je ne désire aucun pays. Mon pays à moi, femme, c'est le monde entier. » Parce que les frontières politiques sont une construction virile et militariste, issues des guerres, des violences, des morts.

Pour rompre avec cette histoire militariste et patriarcale, nous organisons, le 5 juin 2021, une grande action féministe transnationale à NICE, ville stratégique dans la gestion de la frontière Vintimille-Menton.

Dans ce lieu symbolique, nous, féministes de tous les pays européens, manifesterons ensemble car les politiques migratoires se font à l'échelle européenne : c'est aussi à cette échelle que nous ripostons. (...)

Cette manifestation est issue de la rencontre féministe européenne, « Femmes, Migrations, Refuges », en septembre 2019, à Genève, à l'initiative de la Marche mondiale des Femmes. (...)

La mer de nos rêves est immense. Elle ignore les frontières !

Pour aider à l'organisation, vous pouvez écrire à :

Pour des précisions et l'appel dans d'autres langues :

Assemblée PACA-LIGURIE « Toutes aux Frontières »

Pour que *Courant alternatif* continue, abonnez-vous !

Nous faisons souvent appel à de nouveaux abonnements et aux réabonnements. C'est, en quelque sorte, une routine pour permettre à *Courant alternatif* de paraître comme il le fait mensuellement, sans discontinuer, depuis quarante ans. Il nous semble que CA s'est amélioré ces dernières années, tant par le nombre des sujets traités et la qualité des articles que par le traitement de l'international. Aujourd'hui, l'appel que nous lançons est encore plus vital, dans la mesure où la diffusion militante et en librairie va presque être réduite à néant par le second confinement, qui risque de durer.

Nous allons bien sûr avoir un manque de rentrées financières, mais aussi une difficulté à toucher des gens nouveaux ou à retoucher certaines personnes qui achètent d'ordinaire épisodiquement CA. Nous pourrions concevoir un journal/revue uniquement en ligne ; seulement voilà, éditer une revue papier et s'autonomiser par rapport à internet et au virtuel fait partie de notre combat et de notre projet.

Une seule solution pour soutenir *Courant alternatif* : s'abonner et, qui plus est, trouver de nouveaux lecteurs et lectrices – alors, n'hésitez pas à nous demander un ou deux numéros en plus pour faire connaître le journal autour de vous.

10 numéros + hors-séries : 30 euros
Tarif réduit (pour les fauchés) : 18 euros

Chèque à l'ordre de « La Galère », à adresser à :
OCL Egregore, BP 81213, 51058 Reims cedex

QUI SOMMES-NOUS ?

Le capitalisme domine encore plus largement le monde aujourd'hui qu'hier. Ce système économique a bien montré, tout au cours du XXe siècle, son incapacité à supprimer les inégalités, la misère et l'exploitation. Tout au contraire, il s'en nourrit et les engendre : guerres, massacres, famines se sont multipliés sur la planète comme jamais ; des années de colonialisme et de néocolonialisme ont accéléré le pillage des ressources des peuples du Sud au même rythme que l'extermination de populations entières ; le développement technologique conçu comme pourvoyeur de profits a entraîné une lente et inexorable destruction de l'écosystème de la planète. Partout, l'exploitation des prolétaires par une minorité de nantis au service de la bourgeoisie qui achète à bas prix les services d'armées de travailleurs précaires, soumis à la flexibilité et sans cesse menacés par le chômage, se fait plus pressante.

Ce système capitaliste, nous voulons le détruire. Il n'est ni éternel ni le meilleur des mondes possible, contrairement à ce que veulent nous faire croire ses défenseurs, de quelque bord soient-ils.

COMMUNISTES...

Nous luttons pour une société dans laquelle les moyens de production et d'échange seront gérés non par leurs propriétaires " légaux " actuels ou par des bureaucrates de l'Etat, mais directement par les gens concernés au premier plan, c'est-à-dire les producteurs. Une gestion assurée par des assemblées de base des conseils d'usine, de quartier, de village, de ville et de région, composés de celles et ceux qui y vivent et y travaillent, et qui ont ainsi la possibilité de se fédérer librement pour déterminer la quantité, la qualité et l'usage de la production. Une société dans laquelle le principe de base sera " De chacun-e selon ses possibilités à chacun-e selon ses besoins " : une société économiquement communiste, sans classes et sans Etat.

Partis et syndicats ne pourront être les gérants de cette nouvelle forme d'organisation de la production et de la répartition, mais seulement des forces de proposition. Dans ces nouvelles structures, toutes les formes permanentes de délégation de pouvoirs sans mandat précis ni révocation possible à tout moment, de Parti-guide, de Parlement, de structures étatiques, seront écartées pour laisser la place à l'auto-organisation des prolétaires.

Les modalités d'application du communisme libertaire ne sont pas à déterminer à l'avance : elles dépendront des

situations générales et particulières, des formes locales de culture, des possibilités et des désirs. Pour autant, le communisme libertaire n'est pas qu'une vague utopie. L'histoire des révoltes et des tentatives de révolution fourmille d'exemples de l'application concrète de notre projet anarchiste révolutionnaire, adapté aux situations particulières d'une époque ou d'un lieu — la Commune de Paris, les Soviétiques dans la Russie de 1917, la révolte ukrainienne des makhnovistes en 1921, les collectivisations dans l'Espagne de 1936, les conseils ouvriers en Hongrie en 1956, etc.

Notre projet communiste libertaire est aux antipodes du communisme étatique qui dominait les pays de l'Est. Ce dernier s'est effondré, et nous ne pouvons que nous en réjouir ! Cela faisait plus de quatre-vingts ans que le courant libertaire dénonçait ces pays dits communistes comme étant des dictatures sanglantes, qui pratiquaient un capitalisme d'Etat ayant substitué à la forme classique de la propriété privée la domination d'une classe bureaucratique dirigeant la production et l'échange pour son propre compte.

Le modèle social-démocrate, qui entendait parvenir au socialisme par une succession de réformes en s'emparant du pouvoir d'Etat par les élections, s'est heurté à la toute-puissance du modèle capitaliste, qui joue tour à tour de la répression et de l'intégration. Il y a bien longtemps que les " socialistes " ont renoncé à se battre pour une société égalitaire et sans exploitation.

...ET LIBERTAIRES

Mais l'oppression que nous voulons supprimer ne se cantonne pas à une sphère strictement économique. Elle touche à tous les rapports de pouvoir. Nous voulons une société politiquement libertaire sans domination d'aucune sorte.

Nous luttons contre toutes les sortes d'uniformisation (des modes de vie, des cultures, de la production et de la consommation) imposées par le développement capitaliste.

Nous luttons pour de nouveaux rapports entre les hommes et les femmes, où la valorisation de la virilité et la soumission n'auraient plus lieu d'être. Car une société sans classes ne mène pas forcément à l'éradication du patriarcat (système de domination des hommes sur les femmes) : celui-ci mérite une lutte spécifique, parce qu'il traverse l'ensemble des classes sociales et préexiste au capita-

lisme. La lutte contre le patriarcat est une lutte pour la déconstruction des genres masculin et féminin modelés et imposés par l'ensemble des sociétés préexistantes. Se réapproprier nos identités personnelles, c'est refuser d'intégrer un statut social lié à notre sexe et c'est refuser que les normes actuelles (hétérosexualité, monogamie...) soient des codes de notre vie. Nous voulons vivre librement notre corps et nos désirs.

Nous ne voulons plus d'une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi, du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser, par ce biais, des profits.

Il nous faut tordre le cou aux " vieilles croyances " que sont la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance de l'" économie ".

De très nombreux courants socialistes ont lié la possibilité du communisme à une réalisation de l'abondance. Mais l'idéologie de la croissance, économique et démographique, est une course perdue d'avance : elle ne fait que renforcer les inégalités entre les gens et abaisser la qualité de la vie ; notre planète ne peut permettre à toute la population mondiale d'accéder aux modes de consommation des classes supérieures des pays riches.

Les alternatives locales aux modes de consommation et de production qui tentent un peu partout de se mettre en place nous paraissent révélatrices du besoin de réappropriation collective de l'espace de nos vies que restreignent de plus en plus les productivistes. Même si ces alternatives, en l'absence d'une lutte globale contre le système et d'un projet politique, restent limitées quant à leur possibilité de changer réellement la vie.

Dans la mesure où notre projet politique s'est historiquement construit au fil et au cœur des mouvements sociaux, des révoltes et des tentatives d'établir des rapports sociaux égalitaires, c'est dans ces mouvements qu'il faut combattre, y compris en s'élevant contre certains de leurs aspects qui chercheraient à reproduire un ordre ancien (ou à en créer un nouveau) de domination. Ce sont dans les contradictions et les conflits actuels de la société que plongent les racines d'une autre forme d'organisation sociale dont l'ébauche jaillit parfois spontanément, dans certaines situations. Nous pensons que c'est lorsque les gens sont " en mouvement ", dans des moments partiels de rupture, qu'ils sont porteurs d'idées et de pratiques correspondant le mieux à nos aspirations.

Cette rubrique souhaite faire un tour d'horizon mensuel de ce qui se passe au sujet des sans-papiers, des migrants, des réfugiés en France et ailleurs. L'objectif est double : celui d'informer sur les diverses situations migratoires, la plupart du temps dramatiques mais au delà de cet aspect humanitaire, il s'agit aussi et surtout d'évoquer les luttes en cours et de tenter de faire ressortir des leviers qui peuvent réinstaurer un rapport de force avec un État et consorts (partis, médias, opinion publique) de plus en plus xénophobes.

4 CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE SUPPLÉMENTAIRES

Le ministère de l'intérieur a décidé et budgété la construction de 4 centres de rétention administrative supplémentaires. Les murs du premier ont déjà émergé de terre à Lyon et permettront d'enfermer jusqu'à 140 personnes à partir de 2022. La construction du second est programmée en 2023 à Olivet, juste à côté d'Orléans avec 90 places. Enfin, les deux derniers projets prévoient des agrandissements : 64 places supplémentaires prévues en 2025 au Mesnil-Amelot et 140 à Bordeaux. On parle aussi de l'agrandissement des CRA de Coquelles près de Calais et de Lesquin à côté de l'aéroport de Lille. In fine, la politique de l'enfermement se renforce avec ces 434 places supplémentaires prévues. Rappelons que déjà, chaque année, environ 50 000 personnes sans papiers sont enfermées dans les CRA. Contre ces prisons, une manifestation est organisée le samedi 12 juin à 14h à l'arrêt de RER Aéroport Charles-de-Gaulle 1, sortie Gare routière. Un départ collectif une heure avant du RER B Gare du Nord est aussi prévu.

Source : Observatoire de l'enfermement des étrangers, A bas les CRA

UN PRISONNIER RETROUVÉ MORT AU CRA DE BORDEAUX

Dans la catégorie «glauque», le CRA de Bordeaux est bien placé. Il est placé dans les sous-sols du commissariat ! La seule source de lumière naturelle est un puits qui donne sur une courette grillagée d'à peine 20 m². L'ensemble des locaux est éclairé aux néons - qui restent parfois allumés toute la nuit, même dans les cellules. Le tout dans un espace exigü, propice à renforcer le stress des personnes enfermées. Ce sont ces

conditions d'enfermement - déjà signalées par la Cimade dans un rapport de 2019 - qui ont sûrement provoqué la mort d'un sans papier marocain, vers le mois de mars. Nous disposons de très peu d'informations car la famille ne souhaite pas communiquer et médiatiser l'affaire. Ce sont les témoignages des co-détenus qui permettent de comprendre un peu plus ce drame : la personne en question devait être expulsée au Maroc alors qu'elle y était menacée. La veille de sa mort, le détenu faisait part de ses idées noires Côté policier, tout a été fait pour étouffer le supposé suicide. Récemment, dans ce même CRA, il y a eu une grève de la faim de trois jours pour dénoncer les conditions de vie : exigüité, accès au

soin difficile, etc

Source : Toulouse anti CRA

AVEC LA PANDÉMIE, RECUL DE 30 ANS DES DROITS DES ÉTRANGERS.

C'est ce que dit le rapport de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) qui tire le bilan de cette année de COVID. Après le premier confinement et la fermeture de beaucoup de CRA, la machine à enfermer de l'étranger a redémarré promptement faute de pouvoir expulser en masse. Pour l'année 2020, les « retours à la frontière » ont diminué de 51,8 % avec 9 111 personnes éloignées contre près de 19 000 l'année précédente. En particulier, la part des étrangers non-européens renvoyés hors de l'UE a chuté de 62,4 % du fait de la fermeture des frontières. Pourtant, les CRA sont pleins et on ne compte plus les doubles peines : après 90 jours passés derrière les barreaux, de nombreuses personnes sont réarrêtées et remises en cellule, sans aucune logique sinon celle de harceler et de criminaliser. Même acharnement avec les tests PCR, ceux-ci sont effectués en fin de période de rétention et si celui-ci est positif, la rétention est prolongée dans des « CRA Covid » car désor-

mais les CRA de Vincennes et de Palaiseau en région parisienne sont spécialisés dans la mise en quarantaine des infectés. Or, selon le Syndicat des avocats de France (SAF) leur existence « n'est justifiée ni par le droit pénal, ni par le droit des étrangers ». Enfin, si une personne en attente d'expulsion refuse le test PCR - aucune loi ne l'y oblige encore - il sera quand même puni par la justice qui a déjà prononcé des dizaines de peines de prisons fermes ou avec sursis. Finalement, la pandémie a eu pour conséquence de faire exploser les durées et les moyens de rétention. Source : Le Télégramme qui reprend le rapport de l'OEE

RAPPORT DES OBSERVATEURS HRO SUR LE LITTORAL NORDISTE

Le collectif d'associations Human Rights Observers (HRO) - créée en 2017 suite à l'expulsion de la grande « jungle » de Calais - vient de sortir son rapport annuel sur les « violences d'État à la frontière franco-britannique » en 2020. C'est le fruit d'un travail qui se base sur les observations directes des bénévoles qui fonctionnent la plupart du temps en binôme. Ils ont réussi à couvrir presque 90 % des expulsions à Calais et 68 % à Grande-Synthe. Le bilan est accablant : il y a eu au total 1058 expulsions de lieux de vie dits informels sur le littoral nordiste dont 967 à Calais et 91 à Grande-Synthe qui sont les deux grands « pôles » migratoires. Dans l'écrasante majorité des cas (97,6 %), les expulsions ne sont suivies d'aucune proposition de mise à l'abri. C'est toujours la même tactique de la terre brûlée qui s'applique avec comme objectif d'éviter tous les points de fixation, dans le langage militaire de circonstance. En un an, 5 000 tentes et 1 150 sacs de couchage ont été saisis et au moins 50 % des personnes ne récupèrent pas leurs affaires. Or, selon la loi, les biens saisis ne doi-



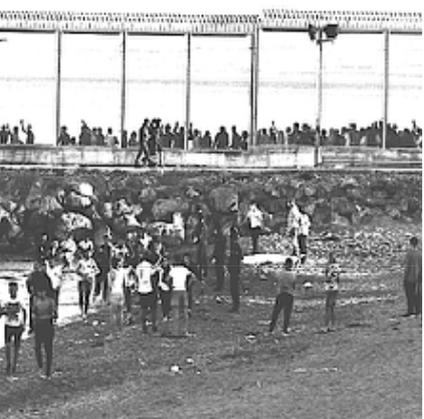
Arrivée de migrants

vent pas être détruits et un système de récupération a été mis en place à Calais mais rien n'existe sur Grande Synthe où tout est détruit (papiers, portables, etc). L'interminable cycle : installation informelle, expulsion, errance, réinstallation demeure sur fond de violences policières dont on se fait écho régulièrement dans cette rubrique. Concernant le cas des mineurs isolés qui normalement doivent être pris en charge par le département via l'aide sociale à l'enfance, ils sont laissés dehors. Les observateurs HRO en ont croisé plus de 200 chaque mois et parfois ils sont enfermés comme les adultes dans les CRA malgré la reconnaissance de minorité. Enfin, le rapport recense 191 tentatives d'intimidation, en 2020, contre des observateurs. Ces entraves passent par des verbalisations : au moins 30 amendes pour non-respect du deuxième confinement ont été distribuées.

source : rapport de force

QUELQUES RÉSISTANCES CEPENDANT

Mi mai, au milieu de la nuit, une centaine de migrants a bloqué pendant



migrants à Ceuta

une petite heure la rocade portuaire. Ils ont réussi à couper et franchir les barrières qui désormais bunkerisent l'ensemble du port. Le but était de ralentir les camions pour augmenter les chances de monter dedans. Mais très rapidement, les CRS sont intervenus. Avec le Brexit et l'annonce d'un durcissement du droit d'asile au Royaume-Uni, les migrants sont de plus en plus sous pression pour passer la frontière. Côté justice, on peut noter une petite victoire. Un gendarme vient d'être condamné à une amende de 1 500 euros pour le vol d'un téléphone portable auprès d'un migrant. Les faits remontent au mois de novembre 2019 quand un migrant découvert dans un camion à Calais a voulu filmer les gendarmes présents lors de sa descente du véhicule. L'un d'eux, un adjudant-chef, a alors confisqué le téléphone et l'a conservé, demandant à ses collègues de le couvrir. La plainte avait été posée par une personne aidante. Ce type de démarche reste une exception, car comme on l'a dit plus haut, de nombreuses affaires personnelles sont confisquées et restent irrécupérables.

Source : presse quotidienne régionale

UN PRÉFET SPÉCIAL « IMMIGRATION »

Une rencontre avec la police Il a pris ses fonctions début mai, pour le moment seulement en île de France. C'est une des conséquences de la réforme de la sécurité voulue par Darmanin et dont le volet « immigration » avait été développé il y a plus de 6 mois dans le Livre blanc de la sécurité intérieure. La mission du personnage reste très floue mais on se doute que ce ne sera pas de l'humanitaire. Son objectif premier sera de « désengorger » la région parisienne qui concentre selon les chiffres officiels : « 50% des demandes d'asile, 40% de l'activité nationale de primo-délivrance de titres de séjour, 30% de l'activité nationale de lutte contre l'immigration irrégulière ». En filigrane, il s'agira surtout d'empêcher l'installation de tout campement d'étrangers et de prévoir le dispatchement des personnes dans la région mais aussi ailleurs dans le territoire. Aussi le décret du Journal Officiel mentionne la « gestion des assignations à résidence et des refus d'entrées aux aéroports ». Tout un arsenal pour invisibiliser les migrants et empêcher toute construction d'une lutte.

Source : Infomigrants

INSTRUMENTALISATION DES MIGRANTS

L'information a fait la une, le Maroc a mis en veille la surveillance de ses frontières et permis l'arrivée de plus de 8000 migrants dans l'enclave espagnole de Ceuta. Entre cette ville et sa voisine marocaine Fnideq, il n'y a que quelques centaines de mètres à franchir à la nage. Mais ce n'est pas qu'une simple baignade car les courants marins y sont forts et déjà 2 personnes se sont noyées depuis le début de cette « opération » téléguidée par le gouvernement marocain. Ce dernier souhaite se venger de l'accueil dans un hôpital espagnol de Brahim Ghali, le chef du Front Polisario, mouvement séparatiste luttant pour l'indépendance du Sahara occidental. Le royaume chérifien adopte cette stratégie diplomatique agressive, encouragé par le fameux « deal de Trump » scellé le 10 décembre 2020. En

substance, les États-Unis reconnaissent la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en échange de quoi, Mohamed VI devient copain avec Israël. Le Maroc souhaite également peser dans l'échiquier européen en utilisant la pression migratoire pour obtenir par exemple davantage d'aides financières pour servir d'antichambre à l'Europe pour le tri des bons et mauvais migrants. Cet exemple rejoint la longue liste des instrumentalisation migratoires à des fins politiques. La dernière en date étant celle d'Erdogan, le président turc, qui réussit à pétrifier l'UE par la menace de laisser passer les réfugiés que son pays héberge. En échange, il reçoit des fonds européens colossaux (notamment pour la gestion des camps de réfugiés) et il a les coudées franches pour mater sa population. Pour revenir sur les migrants, la plupart sont d'origine marocaine notamment de la région de Tétouan et ont été renvoyés manu militari dans leur pays. Reste les mineurs qui ne peuvent pas être expulsables. A l'heure de l'écriture de cette rubrique, ils sont plus de 2 000 à attendre une solution. Selon la loi espagnole, ils sont à la charge des communautés autonomes et le premier ministre « socialiste » Pedro Sanchez négocie une clé de répartition entre les différentes régions espagnoles. Or, le parti d'extrême droite Vox, allié à certains gouvernements locaux – comme en Andalousie toute proche – refuse cet accueil. De n'importe quel côté de la frontière, le migrant est instrumentalisé par des intérêts de l'État et du Capital, servis par des politiques de plus en plus xénophobes et autoritaires pour juguler toute résistance morale ou physique. Pour les combattre, il est urgent de repolitiser - dans les têtes et sur le terrain - le franchissement d'une frontière pour ne pas se cantonner à la réaction humanitaire.

Source : Le Monde, RFI

UNE PLAINTE EN MOINS POUR CAROLA RACKETE

Le 19 mai dernier, la justice italienne a classé sans suite une plainte contre l'ancienne capitaine du bateau humanitaire Sea Watch 3. On lui reprochait d'avoir commis des « violences contre un navire de guerre » après avoir forcé le pas-

sage à un bateau des douanes italiens sur l'île de Lampedusa en juin 2019. Elle avait à son bord 42 migrants secourus au large de la Libye. C'était dans le contexte du gouvernement Salvini qui refusait tout accueil de bateau. Carola Rackete n'en a pour autant pas encore fini avec la justice italienne. Elle est toujours poursuivie pour « résistance à des officiers publics ». Salvini quant à lui, redevenu chef de la Ligue (extrême droite italienne) doit être jugé en septembre prochain à Palerme. Il est accusé de séquestration de personnes et d'abus de pouvoir pour avoir refusé de laisser 164 migrants descendre du navire de sauvetage Open Arms. C'était en août 2019 et le blocage avait duré six jours. Il encourt jusqu'à 15 ans de prison ... allez la justice bourgeoise, un petit effort !

Source : Infomigrants

ENCORE UNE ACTION DU COLLECTIF « RÉQUISITIONS »

Chaque mois quasiment, nous relayons ce que fait ce collectif constitué d'une large partie des associations de droit au logement (DAL, etc) et d'aide aux migrants franciliennes (Utopia 56). Le 12 mai dernier, une nouvelle occupation de la place de la République, au centre de Paris, a eu lieu et s'est déroulée correctement. Depuis l'intervention musclée de novembre dernier, où la police avait violemment expulsée la place, les forces de désordre semble se tenir en retrait. Des négociations ont ainsi pu avoir lieu avec la Préfecture et aussi la Mairie de Paris. Plus de 700 migrants ont été orientés vers des hébergements d'urgence dont 210 femmes isolées ou personnes en famille. La plupart d'entre eux dormaient dehors dans des campements au nord de la capitale, notamment à Porte de la Chapelle. C'était la 5ème action du collectif Réquisitions, qui appelle encore à poursuivre le mouvement. Plus de 1700 personnes ont réussi à trouver des hébergements suite aux actions. Des discussions publiques sont organisées et il est possible de rejoindre cette lutte.

Source : www.utopia56.com

NDDL, UNE ZAD EN VIE !

Le 23 mars dernier en amont de Paimboeuf dans l'estuaire de la Loire, la ZAD du Carnet était détruite par 400 gendarmes, avec tanks, hélicoptère et zodiacs. Comme pour les ZAD de Roybon, Sivens, Brétignolles, Gonesse... l'état ré-affirme son contrôle du territoire même si les projets de certains sites sont sérieusement impactés ou carrément abandonnés. Mais à Notre-Dame-des-Landes -NDDL-, trois ans après la deuxième expulsion en 2018, que devient le mouvement d'occupation anti-aéroport ? Cet article est écrit à partir d'une discussion avec un camarade de l'Ambazada, lieu dédié à l'accueil sur la ZAD de mouvements de lutte internationaux...

Aujourd'hui en juin 2021 on trouve toujours sur la ZAD de petites exploitations agricoles (élevages ovins, bovins, volaillers, laitières, forresterie, scierie et charpente, maraîchage) réparties sur 320 ha mais aussi des artisans (boulangerie, crêperie, conserverie, bière, forge, couverture...), des activités culturelles (musique, chant, danse, théâtre, rencontres de radios libres, bibliothèque et conférences), la pandémie impacte peu l'agenda. Et plusieurs initiatives politiques s'entrecroisent dans le temps et les lieux de la ZAD.

La ZAD défend toujours un territoire bocager et ses usages (petites parcelles, petites exploitations peu mécanisées) en y développant des activités et une communauté de vie solidaire pour la plupart, en résistance à l'économie, sans se leurrer sur une quelconque autarcie. La ZAD est répartie sur une zone de 10x2 kilomètres avec une quinzaine de lieux ou hameaux - et leurs particularités - et autres cabanes et camions, yourtes et caravanes. Bien sûr l'Etat et ses institutions n'ont pas l'intention de laisser perdurer (1) cet OVNI administratif, par une normalisation progressive en jouant des contradictions internes, sans vague pour le moment. Après tout, dans le bilan du

quinquennat de Macron, l'abandon du projet d'aéroport sera bien utile quand les autres candidats lui reprocheront son inaction et ses révisions successives en matière d'environnement (glyphosate, néonicotinoïdes, Bure, Convention citoyenne pour le climat, etc.). Mitterrand en son temps avait utilisé l'abandon du site de Plogoff.

Reconstruction et blocage administratif

Le mouvement ne baisse pas les bras, bien au contraire. Pour le 3ème anniversaire de l'abandon du projet d'aéroport, la nouvelle charpente d'un bâtiment a été dressée le 17 janvier devant 200 personnes sur l'emplacement de la ferme des Planchettes. Elle était le premier bâtiment de la ZAD à avoir été squatté, puis rasé en 2012 lors de l'opération policière César. Le maire de NDLL était bien sûr contre cette reconstruction culottée sans permis... mais il s'est raisonné au vu de la finalité du bâtiment. Nommé l'École des Tritons, le bâtiment sera un lieu de formation, de découverte du vivant, d'études... comme une athénée autonome gérée par les nombreuses associations de naturalistes du coin, qui ont lutté depuis le début. D'autres chantiers moins spectaculaires poussent également par ci par là, sans trop de mise en conformité, ni trop de réaction des communes pour le moment. Mais le mouvement se heurte à deux écueils de taille.

D'abord si les terres, restituées à leurs anciens propriétaires, ont bien été louées aux signataires de conventions précaires, puis de baux agricoles standard, le mouvement comptait également acheter les corps de fermes, toujours squattés. Ces bâtis très dégradés et non entretenus depuis leurs expropriations ont été restitués par l'État au Conseil Départemental (CD) dont le président pro aéroport, le PS Grosvalet qui ne se représente pas aux élections cantonales, refuse toujours catégoriquement (!) de vendre ces vieilles fermes au fond de dotation du mouvement. Ce fond a été monté dans le but de garantir dans le temps la pérennité du projet collectif contre toute dérive d'appropriation individuelle d'une ferme. Le CD accepterait de signer des baux peu élevés en contrepartie de travaux effectués par les locataires, ce qui sent un peu l'arnaque une fois les réparations exécutées, les fermes rénovées, sans garantie de voir reconduites les locations. Le mouvement répond que louer les bâtis oblige le loueur, le CD, à les mettre aux normes, entraînant des réparations hors de prix. Eventuellement les occupants-e-s accepteraient de retaper les bâtis, en modifiant les statuts du fond de dotation pour financer des travaux, à condition d'obtenir des baux emphytéotiques très longs - 50 ans - à des loyers très faibles.... Le prochain chef du département aura à trancher. Néanmoins il semble que les structures collectives comme l'Ambazada et le Hangar de l'Avenir (atelier de menuiserie), construits de toute pièce par le mouvement, pourraient être vendus au fond de dotation.

Ensuite l'autre écueil est le PLUI (2) de la CCEG (3) révisé après la restitution aux communes des terrains et voies saisis par l'Etat pour le projet. La ZAD est essentiellement en zone d'activité agricole et compte plusieurs bâtiments à vocation culturelle, d'habitation ou artisanale en contradiction avec le PLUI qui s'impose en principe à toute la population.... Il y aurait bien des STECAL (4), sortes de dérogations administratives pour contourner le zonage du PLUI par des « enclaves » très limitées. Bref, la position de la préfecture sera déterminante pour pouvoir pérenniser les divers yourtes, cabanes, maisons sur pilotis, etc., qui décorent la ZAD depuis plusieurs années. Il y a encore d'autres points qui coïncident avant que la ZAD ne soit « normalisée! » dont le moindre n'est pas la présence d'enfants de plus en plus nombreux, qu'il faudra bien accueillir puisque la création sur zone d'une école bretonne Diwan a été refusé par le maire de NDDL. De fait, la ZAD est vouée à maintenir une capacité de mobilisation et de résistance conséquentes pour conserver ses réalisations et son droit d'exister comme elle l'entend. Deux dates s'y prêtent.

Cet été, l'accueil de la délégation des Zapatistes à la ZAD du 10 au 14 juillet (cf zad.nadir.org), si la pandémie le permet, démontrera l'enjeu de l'existence d'un tel espace disponible pour rencontrer les luttes et résistances du monde entier. Mais dès le mois de juin, la campagne de mobilisation contre des projets destructeurs et l'accapement de terres, « les soulèvements de la terre » (cf. le site du même nom pour plus d'infos), initiée fin janvier au cours de rencontres sur la ZAD sera l'occasion de se retrouver à Saint-Colomban (en Loire-Atlantique près de Nantes du 19 au 21 juin, dans un moment de rencontres, d'action et de fête) contre la destruction d'une exploitation agricole par des sabliers et des maraîchers industriels.

Nantes le 27/05/21.

1) La procureure de Saint-Nazaire a par exemple envoyé mi-mars des agents de l'URSSAF, flanqués de gendarmes, à la ferme de Bellevue (et au Hangar de l'Avenir à côté) pour débusquer de fantomatiques travailleurs sans papiers supposés exploités à traire les vaches ou tailler des troncs d'arbres. La préoccupation du sort des exilés de cette magistrate nouvellement débarquée de Nice est touchante. Cinq gendarmes sont revenues le 26 mai pour contrôler des identités à la ferme maraîchère de la Wardine, en pure perte ! Dérive sécuritaire oblige, les vaches guettent! !

2) PLUI: Plan Local d'Urbanisation Intercommunal. Le PLUI fixe les autorisations d'activités et de constructions des différentes zones des communes, pour éviter l'éparpillement des habitations et activités économiques et préserver les zones naturelles.

3) CCEG: Communauté de Communes Erdre et Gesvres qui englobe entre autres Grand Champ des Fontaines, Notre Dame des Landes, Vigneux. L'extrémité ouest de la ZAD est sur la commune du Temple de Bretagne, hors CCEG.

4) STECAL: Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité. La construction peut être autorisée à titre exceptionnel sans porter atteinte à la préservation des sols. Ce qui correspond aux bâtis légers de la ZAD, démontables et sans emprise au sol. Les STECAL servent aux communes pour accorder la construction d'habitats légers pour les gens du voyage sur des terrains privés.



L'économie en brèves

LA SÉCURITÉ SOCIALE, TOUJOURS LE MONDE D'AVANT

En décembre dernier, en pleine pandémie donc, le Haut Conseil aux Finances de la Protection Sociale commandait un rapport. Je cite sa lettre de mission : « Dans le même temps, les finances sociales, qui, avant la crise, tendaient vers l'équilibre, sortent durablement et structurellement affectées par les conséquences économiques, sanitaires et sociales de la crise. Dans ce contexte, il me semble nécessaire de réfléchir à l'impact de l'ensemble de ces évolutions, afin de redonner une vision soutenable et cohérente sur le moyen terme de ce modèle social plébiscité par les Français. » Et il est des choses qui vont plus vite que les vaccins, les tests et les masques. Le rapport est déjà sorti. Donc, priorité au retour à l'équilibre dès que la crise sera passée. Ils proposent le « pilotage par les soldes ». « L'action sur la dépense ne peut donc passer que par une action sur le contenu des droits ou sur les coûts générés par les services qui mettent en œuvre ces droits ». Nous voilà prévenu-e-s. Le HCFIPS respectera donc le dogme de l'équilibre au détriment de notre santé, mais il propose de donner la priorité au retour à l'équilibre sur le remboursement de la dette passée, ce qui semble effectivement de bon sens pour ne pas encore creuser la dette. Il propose de gérer la « dette covid » de la sécu comme la dette de l'Etat : en la faisant rouler. Il est proposé aussi de renforcer la lutte contre la fraude... En fait, leurs recommandations concernent essentiellement le calendrier et la bureaucratie du travail parlementaire, et les règles de gouvernance. Source : Note d'étape sur les finances sociales après la crise Covid 19, Haut Conseil aux Finances de la Protection Sociale

LES CRISES FINANCIÈRES, TOUJOURS LE MONDE D'AVANT

A nouveau, les signes précurseurs d'une crise financière s'accumulent. Le signe le plus sûr ? L'euphorie des grandes bourses mondiales. Les krachs sont généralement la conséquence de bulles spéculatives : les valeurs boursières atteignent des sommets sans rapport avec les valeurs réelles qu'elles sont censées représenter (en fait, les perspectives réelles de profit des entreprises). On achète parce qu'on pense que ça va monter donc ça monte. Mais quand ça se retourne, plus dure sera la chute car tout le monde sait qu'en réalité ça ne vaut pas grand

chose, donc essaie de vendre le plus vite possible. Et de ce point de vue, l'informatisation est un sérieux allié des krachs grâce à la rapidité qu'elle permet. Aux Etats-Unis, le S&P500, l'indice

dire que c'est une période d'argent facile pour le capital.

Sources : Faut-il craindre un krach boursier ? Fabio Benedetti Valentini, *Le Monde*, 18 avril 2021



LA BAGNOLE DANS NOTRE BUDGET

boursier des 500 plus grandes entreprises, a augmenté de 80% depuis mars 2020, depuis le premier confinement donc. C'est la plus forte hausse annuelle depuis 1936.

Au moment de la crise des subprimes, tous les gouvernements du monde avaient promis de réguler la finance qui par son appât de gains rapides mettait en danger le système. Depuis, il y a eu des réunions et des accords internationaux, d'où il est ressorti que pour la régulation, il fallait faire confiance à la finance, qui avait les meilleur-e-s expert-e-s n'est-ce pas. Donc tout est reparti de plus belle, avec quelques jolies inventions : la dernière mode aux Etats-Unis (pas encore en France), ce sont les SPAC. C'est en fait des chèques en blanc. Ce sont des sociétés cotées en bourse, donc dont on peut acheter des actions, qui sont des coquilles vides : elles sont créées en vue de faire des acquisitions (non précisées mais avec quand même une date limite). Impossible de savoir ce que ça vaut bien sûr. Donc, c'est vendu à coup de pubs, notamment de clips de rappers, et de cautions de grands noms de la finance. Depuis le début de l'année, on en est à 3 créations par jour pour un peu plus de 100 milliards de dollars... Bref, le jeu de casino n'a pas été ralenti, il a été dopé.

Entre ça, l'endettement des étudiant-e-s américain-e-s, et l'envolée de l'endettement des entreprises pendant la crise, la question n'est plus tellement de savoir s'il va y avoir un krach boursier, mais plutôt de savoir quand. Et ça, c'est impossible à dire.

Cette bulle spéculative se nourrit de la période d'argent facile que nous vivons en ce moment. Je comprends bien que les chômeur-e-s dont les allocations vont baisser, les salarié-e-s qui n'arrivent pas à obtenir d'augmentation de salaires, et celles et ceux qui galèrent dans la recherche d'un toit n'aient pas le sentiment de vivre une période d'argent facile. Il serait plus juste de

En 2017, les dépenses pour la bagnole représentaient en moyenne 11% du revenu des ménages (les transports en général 14%). En fait, c'est une dépense en baisse : 5000€ en moyenne par an en 2005, 4700 en 2017. Cette même année, 81% des ménages avaient au moins une voiture (35% au moins deux), tandis que 15% des ménages avaient au moins un vélo et 10% au moins un deux-roues motorisé. La voiture reste le principal mode de transport pour se rendre au travail, même pour de courtes distances, à l'exception des agglomérations lyonnaise et parisienne. L'achat d'une bagnole représentait 31% de la dépense de transports, le carburant 24%, l'assurance 14%, l'entretien du véhicule et dépenses annexes (genre parking, péages...) 12%. C'est une moyenne bien sûr. On laissera de côté les évidences (c'est un budget plus important à la campagne qu'en ville). Les plus modestes dépensent bien sûr beaucoup moins pour la voiture que les plus riches, mais c'est une dépense qui représente 21% de leur revenu contre 11% pour les plus riches qui dépensent pourtant plus de trois fois plus.

Source : INSEE première 1855, avril 2021

PLAN DE RELANCE EUROPÉEN

En juillet dernier, un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros destiné à surmonter la crise du Covid-19 était annoncé. Où en est-on ? Eh bien, fort logiquement, nulle part. En effet, pour financer ce nouvel instrument, les 27 États membres ont décidé de s'endetter en commun. Avant de lever un tel emprunt, la Commission européenne doit y être autorisée par l'ensemble des parlements nationaux. C'est forcément un peu

long. Ce plan doit financer des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (390 milliards d'euros) et de prêts (360 milliards d'euros). Chaque pays peut compter sur une enveloppe partiellement prédéfinie : celle-ci dépend notamment de sa population, de son PIB par habitant et de son taux de chômage avant le début de la pandémie, de 2015 à 2019. Les 30% restants versés en 2023 dépendront quant à eux des baisses du PIB et de l'emploi observées sur 2020, pour tenir compte de l'impact économique de l'épidémie de coronavirus. La France devrait recevoir environ 40 milliards d'euros. Comme d'hab, il y a des critères à respecter : 37% des dépenses doivent être alloués aux objectifs environnementaux européens, dont la neutralité carbone à horizon 2050, et 20% doivent être destinés à la digitalisation de l'économie. Les plans nationaux « doivent fournir une explication détaillée de la manière dont les recommandations par pays sont prises en compte ». Les recommandations par pays, ce sont les recommandations de la Commission Européenne en terme de politique économique... Comme c'est délicieusement écrit : « Depuis le 15 octobre 2020, les plans des États membres, une fois adoptés au niveau national, sont discutés avec la Commission, avant leur dépôt formel. Durant cette période, ces projets peuvent être ajustés afin de répondre aux critères établis par les institutions européennes. Les discussions ont lieu au niveau politique, entre la présidente de la Commission et les chefs d'État et de gouvernement, mais également sur le plan technique, grâce à une task force dédiée coordonnant les services de la Commission sur ce sujet. » Bref, rien ne change, c'est la commission qui décidera. Les États avaient jusqu'au 30 avril pour transmettre leurs plans définitifs à la Commission. Elle a maintenant deux mois pour répondre. « La Commission européenne ne pourra lever d'emprunt et verser les premières subventions aux États membres qu'une fois que les parlements nationaux l'auront autorisée à le faire, et que les plans nationaux seront validés par le Conseil. Ce qui pourrait être achevé à l'été 2021 au plus tôt. Le refus de certains plans par le Conseil - ceux-ci devront alors être révisés - voire le risque que certains parlements ne donnent pas leur aval d'ici là, ne sont pas exclus. »

Source : site « toute l'Europe.eu », site de propagande de l'Union européenne, plan de relance européenne, quelles sont les prochaines étapes ?

RENCONTRES LIBER

organisées par l'Organisation Communiste

Les rencontres libertaires que l'OCL propose chaque été sont prévues cette année encore – du samedi 10 au jeudi 15 juillet inclus – dans les coteaux du Quercy, à trente minutes au nord de Montauban ou au sud de Cahors, à une heure de Toulouse. Nous avons bon espoir de pouvoir les tenir, contrairement à l'été dernier où les mesures liées à la pandémie ont entraîné leur annulation. Nous ne pouvons cependant pas encore vous en donner l'assurance, car tout va dépendre de l'évolution de cette pandémie et des conditions sanitaires qui seront exigées en juillet concernant les gîtes pour collectivités et les campings. Aussi, nous vous en donnons confirmation dans le *Courant alternatif* de l'été et sur notre site (oclibertaire.lautre.net). Alors, n'oubliez pas de consulter l'un ou l'autre avant de vous lancer sur les routes – et voici en attendant quelques informations sur ces rencontres et le programme des débats que nous avons concocté.

Les rencontres libertaires du Quercy sont un espace d'échanges sur nos investissements militants, c'est pourquoi elles sont ouvertes à toutes les personnes que les débats prévus intéressent ; dans les espaces laissés libres par le programme, d'autres discussions pourront être proposées pour partager une expérience ou présenter une lutte particulière.

Nous camperons sur le terrain arboré d'un gîte, La Maison carree, située à Lauzeral, sur la commune de Vazerac, et nous bénéficierons de ses installations pour collectives. Il y aura également des tables de presse, ainsi qu'une vidéothèque composée de films sur des luttes d'hier et d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la vie quotidienne et la gestion des rencontres, les repas et le ménage seront comme d'habitude assurés par des équipes qui changeront chaque jour. Les tarifs pour les repas et la participation aux frais de location des lieux seront établis en fonction des revenus (à partir d'un prix plancher quotidien de 7 euros par adulte), et 5 euros par jour seront demandés pour une enfant. Afin de faciliter la confection des repas et votre accueil, nous vous demandons de nous prévenir de votre arrivée en téléphonant au 06-41-42-00-06 au moins vingt-quatre heures à l'avance. Si vous venez en train, nous irons vous chercher à la gare de Montauban.

SAMEDI 10

- Après-midi : Première partie de la commission journal de *Courant alternatif*

Il s'agira de critiquer le numéro de la revue paru en juin et de commencer à préparer celui de la rentrée.

- Soir : La situation en Palestine et en Israël – débat présenté par Pierre Stambul,

auteur de plusieurs ouvrages sur la question, dont *La Nakba* ne sera jamais légitime (Acratie, 2018)

Toutes les composantes de la Palestine fragmentée se sont révoltées : Jérusalem contre les confiscations de maisons, les Palestiniens d'Israël contre l'apartheid quotidien et Gaza où, malgré un blocus meurtrier, la population refuse d'abdiquer.

La société israélienne se fascise. Les exactions des colons, les ratonnades sont assumées par le pouvoir. La « communauté internationale » a étalé une fois de plus sa complicité avec le suprématisme. L'instrumentalisation de l'antisémitisme a servi de prétexte pour interdire des manifestations. Ce qui se joue en Palestine, c'est le monde dans lequel nous voulons vivre.

DIMANCHE 11

- Après-midi : La situation politique, économique et sociale dans le contexte de la pandémie (1re partie)

Les mobilisations en France ont porté depuis cinq ans sur des questions économiques et sociales (contre la loi travail, contre la réforme des retraites, gilets jaunes) ou ont plutôt été d'ordre idéologique voire moral (marches pour le climat, contre les violences policières, contre la loi sécurité globale). On a noté pas mal de têtes nouvelles dans les manif gilets jaunes et dans celles contre le changement climatique, le racisme ou les attaques des libertés publiques.

Mais, depuis plus d'un an, la crainte du Covid-19, mêlée à celle de la répression, a établi une « paix sociale » qui sert les gouvernants : le ras-le-bol des confinements et autres couvre-feux a engendré de la déprime bien plus que de la révolte. A partir du premier confinement, les mobilisations sont restées de faible ampleur ou de courte durée. On a aussi vu apparaître des manifestations corporatistes de commerçants ou de professionnels de la culture défendant des intérêts particuliers sur des bases interclassistes (même si pas mal d'occupant-e-s de théâtres placent le retrait de la réforme de l'assurance-chômage avant la réouverture des lieux culturels)...

Quel bilan tirer de cette période sur le plan économique (avec notamment l'essor du télétravail et du tout-numérique), social (avec

un individualisme et un narcissisme galopants, le recentrage sur la famille, etc.), et quelles sont les perspectives de l'après-pandémie en matière de luttes sociales ?

- Soir : La situation politique, économique et sociale dans le contexte de la pandémie (2de partie).

LUNDI 12

- Après-midi : Où en est le féminisme aujourd'hui ?

On a vu apparaître ces dernières années sur les réseaux sociaux #MeToo, puis #Balance-TonPorc après l'affaire Weinstein, qui dénoncent les violences sexuelles et sexistes dans l'espace public ; d'autres hashtags ont ensuite pointé les violences dans l'espace privé, en particulier #MeTooinceste après l'affaire Duhamel-Kouchner. Se sont également développés, de par le monde, des mouvements de femmes (Argentine, Mexique, Pologne...) qui sont mobilisées pour le droit à l'avortement et contre les violences faites aux femmes (avec des collages de rue mettant l'accent sur les féminicides) ; et, en France, de nouvelles coordinations nationales féministes ont surgi, pointant les inégalités et les discriminations entre hommes et femmes.

Mais dans le même temps, la « théorie queer » a promu de nouvelles définitions d'une femme et du féminisme qui entraînent de violentes polémiques entre des transactivistes et des féministes (radicales ou autres). Avec l'écoféminisme, on assiste à une certaine essentialisation de la femme (associée entre autres à la nature) qui crée d'autres clivages dans le féminisme ou en font disparaître d'anciens. Enfin, les questions de genre sont devenues, avec l'écologie, l'un des principaux sujets mis en avant par une large part de la classe politique et des médias, qui voient là un bon moyen d'évacuer les questions de classe...

- Soir : Le Covid à l'école – l'arbre qui cache la forêt

Lorsque les médias ont parlé de l'école cette année, c'était pour parler du Covid (de façon



R TAIRES DU QUERCY

te Libertaire du 10 au 15 juillet 2021 inclus

caricaturalement mensongère, d'ailleurs). En fait, l'école était sous le double signe du Covid et de réformes très importantes, accélérées de fait avec l'épidémie : numérisation et destruction de la relation pédagogique, individualisation des élèves, concentration sur les « fondamentaux » et les compétences (patronales), renforcement de la sélection de classe, privatisation rampante et réductions d'effectifs, précarisation des travailleurs et répression des fortes têtes, etc.

Face à cela, les mobilisations, syndicats en tête, sont restées principalement centrées sur la question du « protocole » sanitaire, soit pour anticiper la vague suivante de Covid, soit en réponse aux mesures ministérielles jugées insuffisantes, inadaptées et illogiques. Ce faisant, pris dans ce jeu du chat et de la souris, les travailleurs de l'éducation et les élèves n'ont pas réellement opposé de résistance aux attaques qui visent autant les exploités dans leur ensemble que le « cœur du métier » : la transmission de connaissances.

Dans ce contexte, le discours dominant de défense du service public et de l'école républicaine laisse peu d'écho à des idées et des pratiques de rupture. Comment alors les appuyer ? Sont-elles encore possibles ? Qu'en est-il des luttes des précaires ? Comment analyser les luttes des lycéens et étudiants (ou leur absence) alors que le lien social est de fait distendu ? Et celles des enseignants ?

MARDI 13

- Après-midi : La marche des sans-papiers et la politique migratoire

Nous évoquerons la politique migratoire (ou plutôt anti-migrants) du pouvoir macronien, qui est dans la continuation de ses prédécesseurs. Mais surtout nous nous attacherons à faire un tour d'horizon et un bilan provisoire des différentes formes de résistance : marche des sans-papiers, comités contre telle ou telle expulsion, luttes contre (et dans) les centres de rétention administrative (CRA), aides aux campements et squats, soutiens aux frontières...

- Soir : Les études postcoloniales

Développées à la fin du XXe siècle, les études postcoloniales se proposent d'analyser les effets de la colonisation par le monde occidental à la fois sur les populations autochtones soit-disant décolonisées vers le milieu du siècle et sur les ex-colonisés et leur descendance dans les métropoles. Elles tentent de mettre en cause les présupposés coloniaux dans tous les domaines de l'expression et de la connais-

sance, et en particulier dans les discours dominants liés aux superstructures étatiques. Elles étudient également les interactions entre colonisé et colonisateur. Jusque-là, tout va bien, c'est ensuite que ça se gâte...

MERCREDI 14

- Après-midi : Autoritarisme et macronie

Le pouvoir français actuel nous semble se caractériser par un autoritarisme, une surveillance et une répression accrues (notamment dans l'action policière et la répression antisyndicale), par un discours stigmatisant décomplexé à l'égard de l'immigration, par la tolérance voire la complaisance avec l'extrême droite et par le contournement du « cadre républicain ».

Si sa désignation comme étant « fasciste » nous paraît anachronique, exagérée et trompeuse, différents qualificatifs ou comparaisons nous viennent en tête pour interroger la nature du régime en place et son évolution possible : gouvernement de crise et d'exception (sanitaire, économique, anti-terrorisme), tendances néoconservatrices (libéralisme économique + conservatisme et autorité), régime totalitaire (ou en passe de le devenir)... Comment caractériser les évolutions du pouvoir d'Etat ? Quelles leçons en tirer pour les luttes ? La surenchère xénophobe et sécuritaire politico-médiatique peut-elle s'appuyer sur une base populaire ?

- Soir : La situation en Algérie - débat présenté par Nedjib Sidi Moussa,

auteur de plusieurs ouvrages sur l'Algérie, dont Dissidences algériennes - Une anthologie, de l'indépendance au « hirak » (Les éditions de l'Asymétrie, à paraître fin juin)

Deux ans après le surgissement populaire de février 2019, où en est le hirak en Algérie ? La reprise des marches hebdomadaires, cette année, après une suspension causée par la pandémie de Covid-19, s'est accompagnée d'un retour de la contestation sur le terrain social et d'une intensification de la répression étatique en vue des élections législatives. Quel bilan peut-on tirer de cette séquence historique ? Quelles perspectives sont envisageables pour les révolutionnaires ?

JEUDI 15

- Après-midi : Seconde partie de la commission journal de Courant alternatif

On continuera de préparer ensemble le numéro de la revue à paraître en octobre.

- Soir : Crises climatiques, guerres et retour des militarismes : que faire ? -



débat présenté par Tony Fortin, de l'Observatoire des Armements (ObsArm) de Lyon

Guerres, militarismes et armement pèsent lourdement sur l'environnement et le climat : écocides, pollutions atmosphériques (non comptabilisées dans le protocole de Kyoto), dont les dérèglements deviennent des questions de « sécurité nationale » ou de « menaces stratégiques » à court terme (Pentagone), voire un « danger sécuritaire » pour les armées de plusieurs pays européens. Rien ne nous rassure dans les techniques militaires « réparatives » de géo-ingénierie, qui sont également des armes potentielles. Plus globalement, quels sont les liens entre menaces climatiques, guerres et stratégies militaro-étatiques, multinationales et sécurisation des approvisionnements vitaux pour les Etats (énergie, matières premières) ?

L'arbre militaro-climatique ne doit cependant pas masquer la forêt militaro-industrielle : 2 000 milliards de dollars de dépenses mondiales en 2020. En France, elles dépassent les 2 % du PIB et le pays est toujours dans le peloton de tête des ventes à l'international. Le vocabulaire guerrier contamine de multiples domaines (climat, santé, économie...), les cérémonies d'hommage aux flics et militaires morts deviennent la norme, et la jeunesse se retrouve face à l'embrigadement du SNU. Il semble donc vital de relancer des luttes à la fois contre les marchands d'armes, les conflits, le retour du danger nucléaire, et les multiples formes de militarisation de la société et des esprits. Comment ? Une piste d'action, parmi d'autres, pourrait être la dénonciation des clusters régionaux de l'industrie de l'armement/sécurité/surveillance, sur lesquels il est possible d'agir localement.

A bientôt !

Organisation communiste libertaire

EN FAMILLE

La mère fait du tricot, le père fait des affaires, le fils fait la guerre

« *Le quadruple crime de Trifouilly-sur-Mer éclairci : le meurtrier était un ami de la famille. On frémit à l'idée que ç'aurait pu être un ennemi de la famille.* »

Pierre Desproges

Pas une semaine sans qu'un gros titre vienne nous rappeler que la plupart des agressions sexuelles en France ont lieu dans le cercle familial. Pourquoi une telle insistance à faire d'une réalité depuis longtemps connue et décrite une sorte de scoop que la sagacité journalistique aurait débusquée ?

La littérature, le cinéma, les chroniques judiciaires ne manquent pourtant pas de descriptions ni même d'analyses de ces « secrets de famille ». Feindre de découvrir la lune permet à quelques apprentis leaders d'opinion de tenter leur chance pour se faire une place au soleil.

Une violence institutionnalisée

Jusqu'au Code civil de 1804, battre sa femme ou ses enfants était considéré comme une manifestation acceptable de l'autorité parentale et maritale (la « correction maritale », ça s'appelait) qui dépendait des coutumes locales, de l'avis des pouvoirs féodaux et religieux et des époques. Mais après la Révolution, l'heure n'est plus ni au flou qui prévalait auparavant ni aux utopies égalitaristes qui avaient flotté dans l'air pendant quelques courtes années. C'est maintenant une nouvelle conception d'un Etat centralisateur et codificateur destinée à entrer dans une ère nouvelle du développement économique que réclame une bourgeoisie triomphante parvenue aux manettes. Le code civil va fixer les choses se rapportant à un « emploi excessif de la correction ou de la force entraînant des blessures graves, un handicap ou même la mort ». Il ne s'agit donc pas de viser à une suppression de la violence dans la famille, mais d'en fixer les limites au-delà desquelles il y aurait une transgression consistant à ne pas respecter les règles de vie commune à l'intérieur d'une famille, en abusant de ou en brutalisant l'un de ses membres. Le code institutionnalise en outre l'infériorité de la femme et son devoir d'obéis-

sance : « Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari » (art. 213). La puissance paternelle limite les droits de la mère sur l'enfant (art. 373), le père dispose de moyens de correction et peut faire emprisonner l'enfant (art. 375/377).

L'occasion nous est donnée ici de dire deux mots sur l'actuel très à la mode, et finalement peu controversé quant au fond, Napoléon. En gros, pour pouvoir le célébrer sans trop provoquer de tempêtes sous les crânes, c'est une coupure fictive entre deux personnages qui a été mise en place par le gouvernement Macron. D'un côté l'infréquentable misogynne qui a rétabli l'esclavage, de l'autre le vénéré créateur de l'Etat moderne dont le code civil aurait été le chef-d'œuvre. Coupure qui a évidemment comme effet d'occulter les liens qui existent entre Etat moderne et misogynie/esclavage.

C'est que l'objectif premier du code est d'asseoir la tentative, apparue dès le Consulat, de restaurer l'ordre après les années révolutionnaires, et cela passe, pour ce qui regarde la famille, par la restauration de l'autorité des pères. Nous nous foutons de savoir ce que pensait Napoléon au fond de lui, colonialiste ou non, très misogynne ou un peu seulement. Ce qui est certain, c'est qu'il a accompagné de belle manière la bourgeoisie dans son ascension et ses projets : les armateurs voulaient l'esclavage pour développer leurs affaires, ils l'ont eu ; la bourgeoisie avait besoin d'un intermédiaire solide entre le peuple et l'Etat/Nation, elle a eu

une famille rectifiée, réduite et structurée ; il lui fallait pour homogénéiser tout cela une nation ancrée dans l'imaginaire, elle a eu les guerres patriotiques.

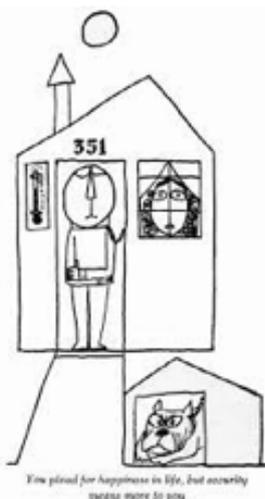
Ce lien structurel entre la patrie/nation et la famille ne remonte ni à Napoléon ni à Macron. Un autre « on », Cicéron, écrivait déjà que « le désir de procréer en effet, qui est un trait commun à tous les vivants, fait du ménage de l'homme et de la femme la première société ; nos enfants sont ensuite pour nous les êtres les plus proches, nous avons même demeure, eux et nous, et tout nous est commun avec eux. C'est là le commencement de la cité, le lieu de naissance de la république » (De officiis). Il ajoutait : « Nos parents, nos enfants, nos proches, nos amis nous sont chers, mais notre patrie embrasse dans son unité toutes nos affections à tous. »

Au Moyen-Age, dans la mesure où une famille nucléaire conjugale est plus facile à contrôler pour y domestiquer la religion, l'Eglise impose peu à peu le mariage à une population qui ne le pratiquait guère. Les Etats et les pouvoirs temporels, qui jouent à je t'aime moi non plus avec l'Eglise, apprennent la leçon en comprenant que contrôler c'est percevoir plus d'impôt. Comme il est difficile à l'époque de comptabiliser et de recenser les individus « contribuables » instables et volatiles, les pousser à se marier et à se fixer permet de comptabiliser et de repérer les feux qui deviennent l'élément statistique de base dont on peut vérifier les revenus, en boisseaux de grains par exemple.

Ils comprennent très vite également le lien idéologique d'allégeance entre la population et la royauté que peut représenter la famille : en 1639, une déclaration royale proclame que « la naturelle révérence des enfants envers leurs parents est le lien de légitime obéissance des sujets envers leurs souverains ».

Pour assumer ce rôle, la famille doit fonctionner selon les mêmes principes que le système dans son ensemble : hiérarchie, soumission au chef et/ou au sommet de la pyramide, violence et ordre considéré comme naturels. Le roi, c'est Dieu sur Terre ; le chef de famille se veut et doit être le roi... dans sa chaumière.

Le 21 janvier 1801, le discours préliminaire au projet de code civil prononcé devant le Conseil d'Etat encadre à merveille cette fonction, je dirais régaliennne, de la famille : « Notre objet a été de lier les



mœurs aux lois et de propager l'esprit de famille qui est si favorable, quoi qu'on en dise, à l'esprit de cité. » Un peu plus loin, il était précisé : « Les familles se forment par le mariage et elles sont la pépinière de l'Etat. Chaque famille est une société particulière et distincte dont le gouvernement importe à la grande famille qui les comprend toutes. »

« Familles je vous hais »

Ce célèbre cri d'André Gide dans *Nourritures terrestres*, en 1927, dénonce l'étroitesse de la structure, les « foyers clos » et les « portes refermées », le silence des pantoufles, en somme.

Tous ces exemples, de toutes les époques, de tous les régimes, nous mettent bien les points sur les i : la famille ne peut QUE ressembler à son autorité de tutelle. Et donc, en toute logique, si on veut s'attaquer à cette évidente violence dans la famille, redécouverte récemment, c'est cette dernière en tant que telle qu'il faut accuser ou, pour le moins, essayer de comprendre pourquoi cette prédation s'exerce surtout au sein d'une telle institution. Au lieu de cela, le doigt qui nous désignait la lune s'abaisse ensuite pour nous montrer une simple déviation, un simple dérapage d'un astre qui pourrait être clean. La multiplication des « affaires » d'inceste et de viol, telles qu'elles sont mises en scène et utilisées, n'a ainsi que la fonction de proposer un projet purificateur de la famille, d'en nettoyer les scories qui la dénaturent plutôt que de la remettre en question.

L'antipsychiatre David Cooper (1) estimait que la famille « est un instrument de conditionnement idéologique dans toutes les sociétés fondées sur l'exploitation » (1972). Selon lui, les structures aliénantes de la famille se trouvent reproduites en tous lieux : usine, syndicat, école, université, parti, armée, hôpital...

A l'inverse, dans les années 30, d'autres psychiatres inventaient le concept de « familles morbides » pour désigner celles où les dysfonctionnements étaient la règle et où les violences se multipliaient. La violence dans les familles était ainsi considérée comme une maladie, donc comme quelque chose que l'on peut soigner. Outre le fait que c'étaient les mêmes qui « inventaient la maladie » et se donnaient comme fonction de la soigner, cette vision permettait de dédouaner toutes les autres familles considérées comme « saines », et de ne pas s'interroger sur les violences latentes ou manifestes qui s'y déroulaient hors du champ pathologique. Dissentiments et violences étaient alors relégués dans le placard des « secrets de famille » qui ne sont pas portés sur la place publique, et dont les effets s'avèrent pourtant aussi redoutables que les « beaux

assassinats » chers à Brassens. Ces psychiatres – certainement « progressistes » – voulaient œuvrer à construire une famille safe et fréquentable à l'instar de ceux qui, aujourd'hui, prétendent purifier la famille de ce qui fait tache, en n'en conservant que le facteur d'ordre, de contrôle et de lien indissociable avec la société d'exploitation. Mission impossible.

Et la période ne manque pas de vocations purificatrices ! : l'Etat, bien entendu, mais aussi les nombreuses associations prétendant défendre les victimes mais qui sont trop souvent implicitement de mèche avec lui pour ne pas toucher au fond.

« Familles je vous ai » (Hervé Bazin)

Aucune structure ou institution, aussi répressive soit-elle, ne peut fonctionner et perdurer sans un minimum de consentement de ceux qui la subissent, parce que, bon an mal an, elle remplit aussi une fonction positive sans laquelle les gens ne pourraient vivre. Et, en ce qui concerne la famille, il s'agit de la solidarité, du sentiment de protection et de l'amour. Plus ou moins spontanément, les êtres humains se créent des structures de ce genre, généralement assez larges et dont les contours peuvent être assez flous, si bien que, peu contrôlables et domesticables, elles entrent en conflit avec l'Etat qui, lui, a besoin d'identifier précisément, de délimiter et d'atomiser au maximum pour jouer sa partition d'assujettissement. Et, de fait, les structures de solidarité ont été rognées, détruites, isolées et réduites au minimum qu'est aujourd'hui la famille nucléaire, devenue une sorte de refuge pour assurer ces quelques besoins fondamentaux. Et on s'en rend bien compte en période de crise où, les lieux « sécurisants » et collectifs fondant comme neige au soleil, la famille se renforce comme lieu refuge. Mais en même temps, réduite à l'extrême, institutionnalisée et surveillée, elle est devenue aussi un lieu pathogène d'enfermement générateur de névroses et de violences.

L'inceste

Parmi les violences familiales les plus fréquemment évoquées l'inceste est en bonne place. Mais là encore il faut examiner de plus près ce dont il s'agit. Le mot lui-même nous renvoie à l'impureté donc à la recherche de la pureté. Mais qu'est ce qui est impur et pourquoi ?

La prohibition de l'inceste, disait déjà Durkheim avant Freud ou Lévi-Strauss n'est en rien l'interdiction faite à des consanguins d'entretenir des relations sexuelles (le mariage entre cousins croi-

sés, par exemple, est encouragé dans bien des sociétés). Il s'agit plutôt de l'obligation pour des individus de contracter des alliances hors de leur groupe. L'interdiction manifeste en réalité un impératif d'exogamie et ne porte en rien sur la consanguinité réelle, mais sur une filiation mythique : (l'alliance entre individus n'ayant aucun lien de consanguinité mais partageant une même histoire - réelle ou mythique, un même totem par exemple - étant quant à lui prohibé). Pourquoi cet impératif ? Pour éviter la consanguinité source de dégénérescence ? Peu convaincant dans la mesure où les connaissances scientifiques sur ce terrain sont récentes. Les explications de Durkheim ont au moins l'avantage de nous ramener au social et de ne pas se laisser enfermer dans des explications sur la nature des choses et les lois scientifiques. L'« interdiction de l'inceste » est avant tout une invitation au voyage et à « aller voir ailleurs » ce qui peut permettre au groupe de se perpétuer.

L'inceste est socialement absurde avant d'être moralement coupable

(Claude Lévi-Strauss,
Les structures élémentaires de la parenté)

Pour ce qui nous concerne, le seul critère qui nous permet de condamner une relation sexuelle au sens large, quelle qu'elle soit, c'est lorsqu'il y a non consentement d'une des parties et aucun autre. Ce n'est ni une question d'âge, de genre ou de filiation réelle ou symbolique ; les juristes, les politiques et les moralistes qui prétendent coucher sur le papier des limites sur ces terrains-là méritent bien une fessée (même si c'est interdit !).

jpd

1. Auteur de *Mort de la famille* (Seuil, 1972) et de *Psychiatrie et antipsychiatrie* (Seuil, 1970). On se reportera aussi à l'autre père de l'antipsychiatrie, Ronald Laing, auteur de *La Politique de la famille* (épuisé, 1979) et de *l'extraordinaire Nœuds* (Stock, 1978), à lire ou relire de toute urgence.





Health Data Hub : du fantasme de l'intelligence artificielle à la privatisation de nos données de santé

La création du Health Data Hub (HDH) fut initialement proposée dans le rapport Villani, publié en 2018. C'est sur la base de ce dernier que s'est construite la stratégie gouvernementale en matière d'Intelligence Artificielle. Sa lecture permet d'appréhender la vision que se fait l'État des enjeux posés par l'IA, son positionnement par rapport à ces derniers et les risques que cette politique implique en terme de protection des données personnelles, tout particulièrement dans le domaine de la santé.

Le HDH est un projet visant à centraliser l'ensemble des données de santé de la population française. Il est prévu que le HDH regroupe, entre autres, les données de la médecine de ville, des pharmacies, du système hospitalier, des laboratoires de biologie médicale, du dossier médical partagé, de la médecine du travail, des EHPAD ou encore les données des programmes de séquençage de l'ADN.

Le HDH se substitue à une structure existante, le Système National de Données de Santé, avec deux principales modifications : un large élargissement des données collectées et un accès facilité, en particulier pour le secteur privé (GAFAM, « medtechs », startup, assureurs...), à ces dernières. Son objectif est donc, via leur centralisation, de faciliter l'utilisation de nos données de santé par le plus grand nombre d'acteurs de manière à, selon ses promoteurs-rices, « faire de la France un pays leader de l'intelligence artificielle ».

Ce projet, mené sans réelle concertation publique, est au centre de nombreuses controverses. Le choix du gouvernement de confier son hébergement à Microsoft, dans l'opacité la plus totale et malgré un avis particulièrement sévère de la CNIL (qui ne sert qu'à alerter mais sans aucun réel pouvoir) a soulevé de nombreuses protestations. Alors même que les critiques s'intensifiaient, le gouvernement a profité de l'état d'urgence sanitaire pour accélérer son développement, décision qui fut attaquée en justice par le collectif Interhop.

Les techniques d'IA ont une utilisation grandissante dans notre société. En effet, du système éducatif et social à la justice, en passant par la police, l'agriculture ou la santé, aucun domaine n'est aujourd'hui épargné. Alors que l'introduction de cette technologie est présentée comme inéluctable, et le recours à celle-ci comme intrinsèquement un progrès, les risques associés à son recours à outrance dans nos sociétés sont nombreux : déshumanisation, perte d'autonomie, usage contre les intérêts des patients, et, comme souvent lors de la création de nouvelles bases de données, une surveillance accrue ...

Source : laquadrature.net

Antiterrorisme et renseignement :

Le 23 avril à 14 heures, le média « L'opinion » annonce qu'un projet de loi antiterroriste passera en conseil des ministres « dans les prochaines semaines ». Vingt-cinq minutes plus tard, un attentat est perpétré au commissariat de Rambouillet. Le ministre de l'intérieur présentera finalement le texte dès le mercredi 28 avril.

Ce projet de loi « relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement » n'est pas tombé de la dernière pluie. Il s'inscrit explicitement dans la continuité de trois textes adoptés ces dernières années : la loi renseignement de 2015, la loi « Silt » de 2017 et la loi de 2020 sur les « sortants de prison ».

En préparation depuis plusieurs

mois, il pérennise les dispositions (jusqu'ici temporaires) de ces deux premières lois, qui arrivaient bientôt à échéance et nécessitaient un passage par le Parlement pour pouvoir être renouvelées.

C'est ainsi que ce projet de loi pérennise la loi renseignement de 2015 dont certaines dispositions expérimentales (déjà prolongées à plusieurs reprises) prenaient fin cette année. Il en va ainsi des « boîtes noires » surnom des 3 algorithmes utilisés par la DGSE et la DGSJ pour repérer une éventuelle activité terroriste à partir des données de connexion.

Il en va de même de certaines dispositions de la loi « Silt » qui vont être pérennisées à savoir : - la ferme-

Vers la criminalisation des personnes sans logement et la pauvreté !

La loi « sécurité globale », validée par le parlement le 15 avril dernier (mais pas encore définitive car des recours au Conseil Constitutionnel ont été déposés), précarise et criminalise davantage les personnes sans-logis qui occupent ou se maintiennent dans des locaux vacants sans titre locatif. Loin de ne protéger que le domicile des habitant-e-s, l'article 1er bis A sanctionne désormais l'occupation de locaux vacants, professionnels, commerciaux, agricoles ou industriels.

De surcroît, il inflige trois ans de prison et 45 000 euros d'amende à ces personnes en situation de précarité.

Enfin cet article autorise la police municipale, pourtant dénuée de tout pouvoir d'enquête, à retenir les occupants, jusqu'à l'arrivée d'un agent de police judiciaire ou à les lui livrer. Outre les personnes sans logis, les habitant-e-s de bidonvilles, les squatteurs, les locataires non déclarés... sont aussi visées les occupations ponctuelles militantes ou syndicales.

Cette disposition, qui va précariser et criminaliser davantage les personnes sans-logis, est extrêmement préoccupante. Elle traduit le climat très agressif à l'égard des occupant-e-s sans titre dans le débat public, alimenté par la surmédiatisation d'affaires marginales. Est-il pourtant nécessaire de rappeler que certaines personnes sans logis sont contraintes de « squatter » faute

de logement disponible, dans un pays où le nombre de sans-abri explose, et alors même qu'elles ont parfois engagé toutes les démarches pour se loger, voire que l'Etat est condamné à les reloger dans le cadre du droit au logement opposable ?

Alors que la crise sanitaire a démontré à quel point le logement était essentiel pour la santé et que le nombre de logements vacants augmente, le gouvernement et des parlementaires décident de sanctionner et d'expulser ceux qui par nécessité se sont mis à l'abri dans des logements inutilisés, au lieu de les reloger. Il criminalise aussi les personnes et associations qui aident les sans toit à se mettre à l'abri, pourtant la solidarité n'est pas un délit!

Au nombre insuffisant de places d'hébergement, à l'engorgement de la demande de logement social, à la hausse constante des expulsions locatives, le gouvernement et les parlementaires ne répondent que par une répression accrue, comme s'ils assignaient les sans-logis à finir leur vie sur un trottoir ou dans les recoins invisibles de la ville ? Face à l'incapacité récurrente de mettre en place une politique publique pour loger toute la population, il faut cesser de criminaliser les occupant-e-s de logements vides qui n'ont d'autre solution!

Source : Extrait d'un communiqué de presse émanant d'associations et de syndicats

Brother



L'Etat tire profit de chaque attentat !

ture des lieux de culte où se tiennent des propos ou des activités relevant de l'apologie du terrorisme qui est étendue aux dépendances du lieu de culte. Ce nouveau texte incite à multiplier les contrôles de tous ordres - sécurité incendie, hygiène, Urssaf, impôts, etc. - et à prononcer des fermetures administratives en cas de manquement à diverses normes, sans rapport explicite avec la radicalisation religieuse.

- Les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas) qui ont succédé aux assignations résidence de l'état d'urgence. Les Micas pourraient durer 2 ans au lieu d'un.

- les périmètres de protection,

les perquisitions administratives etc.

Enfin, ce projet de loi vise à ressusciter une partie des « mesures de sûreté » destinées aux condamnés pour terrorisme sortant de prison, prévues dans la loi Braun-Pivet. Adopté par le Parlement à l'été 2020, ce texte a été quasi entièrement censuré par le Conseil constitutionnel. Grâce à quelques aménagements, le ministère de la justice estime que cette nouvelle version « tient compte » des bornes posées par le Conseil et apporte « des garanties » suffisantes. A suivre !

Source : Médiapart

La loi « Avia » est revenue !

Ce texte contre les contenus haineux sur le Net avait été retoqué en France par le Conseil Constitutionnel en juin 2020. Comme nous le redoutions (sous cette rubrique dans notre numéro de février 21) le Parlement européen vient d'adapter, sans le voter, le règlement de censure terroriste sur le Net. Rappelons qu'il s'agit d'un règlement européen (et non d'une directive), c'est-à-dire d'un texte d'application directe qui n'a normalement pas besoin d'un texte national pour s'appliquer. Ce nouveau règlement obligera l'ensemble des acteurs de l'Internet à censurer en une heure n'importe quel contenu signalé comme « terroriste » par la police, et ce sans intervention préalable d'un juge. Seules les grosses plateformes seront en mesure de se conformer à un tel délai d'une heure. La menace d'une lourde amende et l'impossibilité pratique de se conformer aux ordres de retrait obligera tous les acteurs du Web à censurer en amont tout contenu potentiellement illégal en utilisant les outils automatisés de surveillance de masse des Google et autres Facebook. Ce règlement est encore un outil de plus de la censure de mouvements sociaux et d'opposants politiques. Des recours existent mais ne sont possibles qu'a posteriori.

Les députés européens, et spécifiquement les députés français, ont donc accepté en toute conscience un texte déclaré anti-constitutionnel en France.

Source : la Quadrature du Net

Le gouvernement commande 170 000 munitions supplémentaires de LBD

L'appel d'offre a été publié le 14 mars sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. Le gouvernement Macron compte terminer son mandat comme il l'a commencé. Il lance une énorme commande de 170 000 balles pour les LBD de sa milice :

- 160 000 balles en caoutchouc de 40 mm
- 10 000 munitions spéciales peinturlurant l'objectif

Ces dernières ont déjà été testées par les CRS et gendarmes mobiles voici 2 ans. Ce marquage à la peinture n'avait pas été considéré comme une preuve par les tribunaux. Les avocats de la défense ayant plaidé que les policiers s'étaient mélangés les pinceaux en appuyant sur la détente. A noter que si ces balles éclaboussantes sont moins meurtrières que les « classiques », elles peuvent aussi faire des dégâts humains. Nouveauté tout de même : Les forces de l'ordre pourront, en un seul tir, mutiler quelqu'un et « marquer » avec de la peinture ou un produit chimique, la personne touchée. Deux en un !

Les 160 000 balles en caoutchouc compléteront le stock des 115 000 achetées en 2015 à la société Alsetex qui d'après sa plaquette commerciale est le « leader des produits pour la gestion démocratique des foules ».

Nous pouvons remarquer que, comme toujours, les chiffres de commandes d'armes de répression sont considérables, beaucoup plus élevés que le nom de tirs « déclarés » officiellement par la police. Par exemple, en 2018, année des Gilets Jaunes, avec une répression exceptionnelle, le ministère de l'Intérieur n'avait déclaré « que » 19 071 munitions tirées. Il faut croire que de nombreuses munitions utilisées sur le terrain ne sont pas déclarées dans les bilans officiels.

Source : le Canard Enchaîné

Aux USA, Amazon impose les caméras « intelligence artificielle » à ses chauffeurs livreurs

Une intelligence artificielle est un système informatique capable d'effectuer des tâches qui requièrent d'ordinaire une intelligence humaine. À la manière d'un humain, l'IA moderne peut apprendre et s'améliorer de manière autonome en s'entraînant à partir de données ou au travers de simulations. C'est ce que l'on appelle le Machine Learning ou apprentissage profond.

Les chauffeurs-livreurs d'Amazon aux USA doivent désormais signer des formulaires de consentement biométriques pour continuer à travailler pour l'entreprise. La nature exacte des informa-

tions collectées semble varier en fonction de l'équipement de surveillance installé dans le véhicule utilisé, mais la politique de confidentialité d'Amazon couvre un large éventail de données.

Les chauffeurs doivent entre autres consentir à la collecte de leurs photos, utilisées pour vérifier leur identité. L'emplacement, les mouvements du véhicule, le kilométrage, la vitesse, l'accélération, le freinage, les virages, la distance de suivi sont autant de données que les conducteurs qu'Amazon prévoit de collecter grâce à ces nouvelles dispositions de surveillance. Cela permettra de détecter les violations potentielles du Code de la route : excès de vitesse, non-respect

des panneaux de signalisation, ceintures de sécurité non bouclées, etc. Cela permet aussi d'identifier les comportements à risque, comme la distraction ou la somnolence au volant. Un conducteur qui bâille par exemple ou vérifie son téléphone sera signalé. Les systèmes peuvent alors fournir des informations en temps réel, demandant au conducteur de faire une pause ou de garder les yeux sur la route.

Ce niveau de microgestion et les potentiels risques d'erreur des systèmes IA semblent contrarier certains conducteurs. D'autres dénoncent une atteinte à la vie privée. Des chauffeurs ont refusé de signer le formulaire de consentement.

Source : lebigdata.fr

Big Brother

L'UNION SACRÉE DERRIÈRE LA POLICE

TRACT DE L'OCL

Devant l'Assemblée nationale le 19 mai 2021



Le mercredi 19 mai, le Parti Communiste, le Parti Socialiste et des écologistes d'EELV ont défilé avec Le Pen et Darmanin dans une manifestation policière d'extrême droite.

Nous avons, en France, la police la plus armée et la plus violente d'Europe. Les morts lors d'interventions policières se comptent par dizaines, les mutilés par centaines, les blessés et les traumatisés par milliers. Un bilan de guerre, en quelques années seulement. Et une impunité totale, absolue, sidérante. Nous avons en France, une police qui annonce qu'elle votera à 70% pour l'extrême droite, et qui manifeste illégalement armée dans les rues. Une police qui s'autonomise, qui dicte sa loi, qui terrorise. Face à un constat aussi terrifiant, que fait la gauche ? Cherche-t-elle à s'opposer à l'État policier ? A résister à la toute puissance des forces de l'ordre ? Rien de tout cela : elle décide d'accélérer le mouvement.

Le prétexte de cette démonstration de force de la police ? Les « violences » contre les forces de l'ordre, et le « mal être » de la profession. Il suffit de regarder les statistiques officielles pour constater que le nombre de policiers tués en service n'a jamais cessé de diminuer : une quarantaine par an dans les années 80, une dizaine par an depuis les années 2000 – dont une partie lors d'accidents –, et moins de 5 l'an dernier [1]. A titre de comparaison, plus de 12 personnes ont été tuées par la police française rien que lors des deux premiers mois de confinement.

Un syndicaliste policier, David Le Bars s'est même permis d'annoncer sur BFM TV que les politiques qui ne participent pas au rassemblement « devront assumer » les conséquences. Une menace explicite contre la France Insoumise et les rares personnalités qui ne se sont pas associées à la manifestation.

Les responsables de gauche qui manifestent avec l'extrême droite aujourd'hui étaient les premiers à diffamer et à salir le mouvement populaire des Gilets Jaunes, en le qualifiant de « populiste », de « poujadiste » voire d'extrême droite. D'une certaine manière, les grognements

de la police sont l'exacte antithèse des Gilets Jaunes : les premiers sont soutenus par la presque totalité de la classe politique et médiatique, du PCF au RN, sans avoir vraiment de soutien populaire. Les seconds ont été calomniés, réprimés, abandonnés par tous, mais ont tenu bon car il s'agissait d'une colère profonde, soutenue, partagée par une grande partie de la population.

L'argument de cette gauche est qu'il ne faut pas laisser la question de l'insécurité entre les mains de l'extrême droite. Argument sidérant quand on sait que la véritable insécurité ce sont plus de 500 personnes qui meurent au travail chaque année, et plus de 30 000 sont gravement blessées lors d'accidents du travail, que le chômage cause la mort de 14 000 personnes par an, que plus de 40 000 morts sont imputables chaque année à la pollution de l'air. Le fait de

Devant l'Assemblée nationale le 19 mai 2021



matraquer les esprits jusqu'à l'écœurement, matin, midi et soir, sur le « mal être policier » en occultant tout le reste est une entreprise de propagande assumée. Il s'agit en réalité de durcir encore plus la répression, de donner encore d'avantage carte blanche aux violences d'État. Le ralliement de la gauche à cette opération est une collaboration criminelle qui consiste à manifester avec les créateurs de cette insécurité !

Faut-il s'étonner de voir la gauche social-démocrate et stalinienne appuyer le processus autoritaire et réactionnaire en cours ? L'histoire a déjà tranché. Ses responsables ont massivement voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en 1940, après avoir laissé mourir la Révolution Espagnole, écrasée par les fascistes, et mis les espagnols dans des camps. Après la guerre, c'est un ministre socialiste, Jules Moch, qui donne l'ordre aux CRS d'ouvrir le feu sur les grévistes des mines, en 1947. Durant la guerre d'Algérie, François Mitterrand, ami du responsable pétainiste René Bousquet, va organiser la répression des opposants politiques et renforcer, par décret, l'état d'urgence déclaré en 1955. Des Centres d'Assignation à Résidence Surveillée sont mis en place pour interner les militants algériens. Plus tard, en 1981, c'est le même Mitterrand qui crée les Centres de Rétention

Administrative, gérés par la police, où sont enfermés les exilés, hommes, femmes, enfants. C'est le socialiste Lionel Jospin qui légalise les tests ADN, aujourd'hui généralisés. A partir de 2012, c'est le PS qui donne l'assaut contre les ZAD avec des dispositifs exceptionnels, et qui tue Rémi Fraisse en 2014. C'est le PS qui généralise les célèbres LBD, qui militarise la police, qui écrase par la force le mouvement social contre la « Loi Travail ». L'état d'urgence, aujourd'hui permanent, et les lois de surveillance généralisées, c'est aussi le PS de Manuel Valls. Et puis... la collaboration avec les tueurs du GAL, la création de cellules antiterroriste, les Irlandais de Vincennes, l'attentat du rainbow Warrior, la politique de vente d'armes, les interventions militaires en Afrique et le soutien aux dictateurs, la complicité du génocide au Rwanda, etc, etc..

Ce ne sont encore là que quelques exemples !

Le rôle historique du PS et de ses alliés au pouvoir a toujours été de renforcer l'arsenal sécuritaire qui sera ensuite complété par la droite. Il n'y a finalement pas de « tournant sécuritaire » de cette gauche, qui ne fait que perpétuer la longue tradition, entachée de sang, de ses prédécesseurs. Pire, les attaques menées par la gauche quand elle est au pouvoir ont lieu dans l'apathie généralisée et l'évanouissement des contre-pouvoirs. Pire que la droite.

Nous savons à présent que même lorsqu'elle n'est pas au pouvoir, la gauche communiste, socialiste et écologiste choisit de faire bloc, avec l'extrême droite, derrière l'État policier. Ce qui reste de ce petit monde politique est cadavérique et moribond. Il est urgent de l'achever.

OCL, 20 mai 2021

Devant l'Assemblée nationale le 19 mai 2021



P.-S.

Ce texte est largement inspiré d'un post paru sur Nantes révoltée

LA COMMUNE DE PARIS ET LES MOUVEMENTS EN PROVINCE

(2^{ème} partie)

Dans la première partie de cet article (Courant Alternatif N° 310), nous avons présenté les liens entre les Communes et la province, l'état des tendances révolutionnaires et les caractéristiques des mouvements en province en 1870-1871. Nous allons maintenant évoquer plus précisément les six Communes de province. Le Creusot, Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Toulouse et Narbonne.

Certains auteurs comptent sept Communes provinciales en y incluant celle de Limoges. Pour moi, elle ne peut y être comprise parce que, s'il y a bien eu proclamation, il n'y a pas eu de mise en place d'un pouvoir révolutionnaire communal¹. Il s'agit au départ d'une émeute populaire, le 4 avril en milieu de journée, pour empêcher le départ de soldats vers Paris². Sur 300 à 400 soldats, une trentaine accepte de désertre et laisser ses armes à la foule. Cette manifestation se rend à la mairie où le conseil municipal est réuni. C'est alors que trois des six conseillers municipaux d'extrême-gauche proclament la Commune et se donnent les pleins pouvoirs. Ils vont ensuite envahir la préfecture. Le préfet (monarchiste en poste depuis trois jours) s'enfuit et mobilise les troupes. En tentant de reprendre la préfecture un colonel des cuirassiers est tué. Les combats s'arrêtent, les émeutiers attendent vainement des ordres de leurs chefs autoproclamés qui ont disparu, puis quittent peu à peu la place et la préfecture. A deux heures du matin tout est terminé au centre-ville. La compagnie de la garde nationale³ qui occupait la gare n'ayant aucune consigne décide de se retirer à l'aube du 5 avril. Deux des trois conseillers municipaux qui avaient proclamé cette pseudo Commune seront condamnés à mort par contumace puisqu'ils se sont réfugiés en Suisse.

Toulouse : la Commune qui ne voulait pas l'être

Toulouse est comptabilisée dans les Communes de province, mais si la Commune y a duré légèrement plus qu'à Limoges, elle fut encore plus étrange. De l'aveu même de celui qui en fut le leader désigné, Duportal, ce fut une « Commune à l'eau de rose ». Duportal, journaliste républicain qui avait connu par trois fois les rigueurs répressives de l'Empire avait été désigné par Gambetta comme préfet de la Haute-Garonne. C'était un républicain radical teinté de

proudhonisme (enfin, le versant mutualiste, pas l'anarchisme). Depuis le 18 mars, Thiers se méfie de Duportal, bien apprécié de la population toulousaine. Il craint qu'il ne se rallie à la Commune de Paris. Mais il faut dire que Toulouse n'est pas une ville industrielle. L'AIT y est quasi inexistante et il n'y a pas de militants révolutionnaires de poids. Seule la population ouvrière du quartier Saint-Cyprien montre quelques signes d'agitation et de soutien à Paris.

Duportal donne des signaux contradictoires. Le 18 mars, dans un discours devant l'Alliance Républicaine, il proclame sa foi républicaine et même révolutionnaire. Le lendemain, il accepte de transférer l'Arsenal de la garde nationale aux militaires de carrière et s'affirme « fonctionnaire loyal du gouvernement de Versailles ». Malgré cette proclamation, Thiers le démet de ses fonctions le 24 mars et nomme à sa place le comte de Keratry. Apprenant cela le lendemain, les ouvriers du quartier Saint-Cyprien se soulèvent, rejoignent aux officiers de la garde nationale de les rejoindre. Ceux-ci acceptent et décident de former la Commission exécutive de la Commune. En réalité ces officiers de la garde nationale sont bien plus modérés que leurs troupes et refusent de reprendre l'Arsenal aux militaires. Ils forcent Duportal à rester à son poste de préfet et devenir leader de la

Commune. Ce leader malgré lui ne tiendra pas longtemps. La Commission exécutive tente de négocier avec De Keratry et promet de se dissoudre si un préfet républicain est nommé. De Keratry voyant la situation lui échapper rompt les négociations et rassemble des troupes. Le 27 les militaires occupent la ville. Les officiers de la garde nationale dissuadent leurs bataillons de résister.

Il n'y a pas de sang versé. Les officiers de la garde nationale signent un désaveu de leurs actes passés ; ils ne seront pas poursuivis. Duportal et sept autres personnes seront jugées et acquittées puisque tous reconnaissent leurs erreurs d'appréciations et nient avoir voulu soutenir la Commune de Paris.

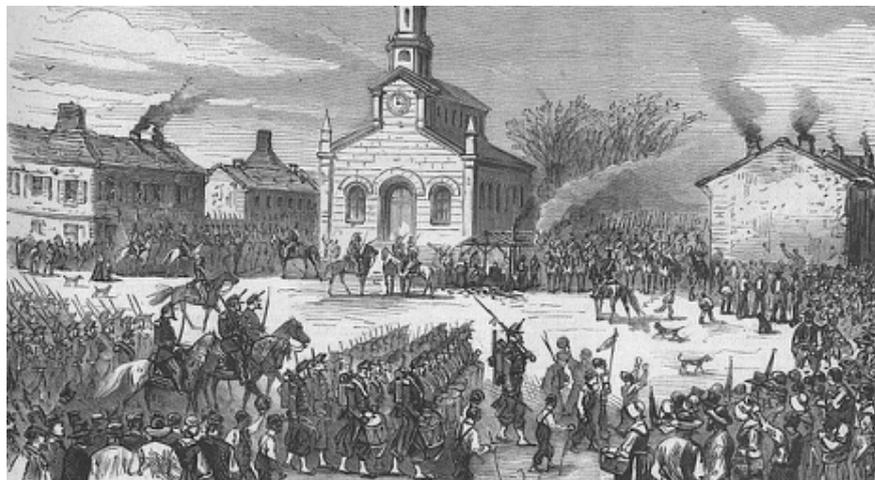
Le Creusot : La Commune ouvrière

La petite ville du Creusot en Saône-et-Loire, est au 19^{ème} siècle d'une grande importance industrielle et stratégique pour la France. On y extrait de la houille et du minerai de fer. On les transforme en acier et on y fabrique des canons et du matériel ferroviaire. Son essor est rapide La population a été multipliée par 10 en 30 ans pour atteindre 24000 habitants au recensement de 1866. Depuis 1836, la famille Schneider possède tout

1. Contrairement à 1848 où un pouvoir autonome a tenu la ville pendant 3 mois (25 février-18 mai).

2. De même qu'à Pamiers, Périgueux, Vierzon, Lille, etc...

3. Composée de « navetiaux », travailleurs qui récupèrent les bois flottés sur la Vienne, rudes gaillards et sang chaud.



ce complexe industriel. Depuis 1845, Eugène Schneider en est le maître, royaliste sous Louis-Philippe, il est devenu bonapartiste et en 1867 Napoléon III l'a nommé président du Corps législatif. Il passe pour un « libéral » et on va vite voir les limites de son libéralisme. Pour éviter la contestation ouvrière, il met en place des aides (logement, école, caisse de secours mutuel) tout en payant ses ouvriers le moins possible.

Mais la contestation commence à s'organiser depuis 1868 sous la forme d'un « Cercle d'études sociales », regroupant des ouvriers mais aussi des artisans et commerçants républicains. Il a à sa tête un tourneur de 27 ans, Jean-Baptiste Dumay, fils posthume d'un mineur tué par un coup de grisou, entré à l'usine à 13 ans puis renvoyé pour avoir tenté d'organiser les apprentis. Après avoir fait son service militaire et une sorte de tour de France de perfectionnement de son métier et du militantisme, il vient de revenir dans sa ville natale.

Après les élections de 1869, mécontent d'avoir eu un opposant qui a obtenu 800 voix, Schneider licencie 200 ouvriers soupçonnés d'avoir voté contre lui. En décembre 1869, les ouvriers métallurgistes revendiquent de gérer la caisse de secours. Schneider organise un référendum, espérant le gagner, mais une forte majorité se prononce pour la gestion ouvrière. Le 17 janvier, les ouvriers élisent un ajusteur, Adolphe Assi, président d'un comité provisoire chargé de gérer la caisse. Le 19, Assi et ses deux assesseurs sont renvoyés. Aussitôt, les ouvriers se mettent en grève. Schneider appelle à la reprise du travail les ouvriers « trompés par quelques mineurs étrangers au Creusot⁴ ». A la demande de Schneider, le préfet envoie 3 000 soldats et les ouvriers reprennent le travail sous la contrainte le 24 janvier.

Le 18 mars, suite au passage d'Eugène Varlin, une section de l'Internationale est créée, dont Dumay devient le secrétaire. Dès le 21 mars, c'est au tour

des 1 500 mineurs du bassin du Creusot de se mettre en grève contre une baisse de leurs salaires. A nouveau, Schneider reçoit du préfet une aide militaire : trois régiments. La grève s'étend à Montchanin. Les membres du comité de grève sont arrêtés mais d'autres mineurs en prennent la tête. Les femmes jouent un rôle actif en poussant les rares non-grévistes à cesser le travail. Les gendarmes en arrêtent une ; ses compagnes la délivrent. Idem le lendemain. Pour protester contre l'arrestation de trois d'entre elles, elles déposent leurs jeunes enfants devant les gendarmes en criant : « arrêtez-nous et nourrissez-les ». Puis elles se massent devant le train qui emmenait les prisonnières à Autun pour y être jugées ; elles obtiennent leur libération⁵. La répression est cependant trop forte. 25 mineurs sont condamnés à des peines allant jusqu'à 3 ans de prison. Le comité appelle à cesser la grève.

Les manifestations sous diverses formes ne s'arrêtent pas pour autant. Lors du plébiscite bonapartiste du 8 mai, le comité antiplébiscitaire mené par Dumay et Assi réussit à bien mobiliser malgré les pressions⁶ : 3400 « non » contre 1500 « oui ». Le 8 août Dumay est à la tête d'une manifestation de 4000 personnes contre la guerre. La chute de l'empire est aussi celle de Schneider qui s'exile en Angleterre.

Au Creusot se met en place un Comité de défense nationale présidé par Dumay. Gambetta, ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire nomme un préfet républicain et celui-ci nomme Dumay « maire provisoire⁷ » du Creusot. Par contre, pour ne pas se fâcher avec les directeurs et cadres de l'usine (conseillers municipaux) qui fournissent les armes pour la défense nationale, Gambetta refuse de dissoudre le conseil municipal. Dumay est impuissant en maire républicain avec un conseil municipal bonapartiste. Il agit cependant comme responsable du Comité de défense nationale et à travers un Comité Républicain Socialiste. Dénigré auprès de Gambetta qui le blâme, il démissionne. Une réunion de 3000 creusotins demande à Gambetta de refuser cette démission, Gambetta accepte enfin de dissoudre le Conseil municipal réactionnaire. La Commune du Creusot est enfin une Commune ouvrière qui peut prendre des mesures sociales, mais plusieurs mois ont été perdus.

Aux législatives de février 1871, même si la liste républicaine socialiste avec Garibaldi et Dumay obtient 77% des suffrages au Creusot, elle ne gagne pas le département de Saône-et-Loire. Le gouvernement passe à Thiers qui en profite pour préparer la remise au pas du Creusot. Les ouvriers manifestent contre la signature des préliminaires de paix ; Dumay proteste contre la réinstallation d'un commissaire de police bo-

napartiste. Après le 18 mars, Dumay hésite à proclamer le ralliement à la Commune de Paris car il sait que les troupes sont prêtes à les balayer. Il se décide le 24 mars par un discours devant 3000 creusotins : « Proclamer la Commune révolutionnaire, ce n'est pas troubler l'ordre... Je ne suis pas le représentant du gouvernement de Versailles. Je suis le représentant de la Commune du Creusot ! »

La garde nationale locale ne fait pas le poids contre l'armée et après deux jours de combats, les 27 et 28 mars la mairie est reprise. Les dirigeants du Comité républicain fuient à Genève. Dumay réussit à survivre clandestinement au Creusot jusqu'à la chute de la Commune de Paris, mais sans réussir à retourner la situation locale. Il finira par s'exiler aussi en Suisse.

Lyon : Tentative de Commune anarchiste

Lyon est certainement la ville de France qui a connu le plus de révoltes ouvrières au 19^{ème} siècle. En 1869 ce sont les ouvrières ovalistes (moulinage de la soie) et les coupeurs en chaussures qui mènent de grandes grèves. Beaucoup d'ouvriers ont adhéré à l'AIT (même s'il y a eu des tensions et exclusions internes⁸). L'été 1870 ont lieu de nombreuses manifestations anti-guerre. Le 4 septembre 1870, au matin, à l'annonce de la défaite de Sedan, des groupes de manifestants occupent l'Hôtel de Ville où siègent le préfet et la Commission municipale. Le préfet est fait prisonnier. A 9 heures, la République est proclamée, avant Paris. Le drapeau rouge flotte au sommet de l'édifice. Il y restera jusqu'au 4 mars 1871.

Les insurgés mettent en place un Comité de salut public (CSP) de 68 membres, mêlant des républicains modérés (radicaux), des jacobins, des blanquistes, des socialistes utopiques et des membres de l'Internationale (majoritairement de la tendance collectiviste anti-autoritaire, proche de Bakounine). Un comité de sûreté générale s'empare de l'hôtel de la police (certains blanquistes et anarchistes deviendront de vrais flics ripoux) et un comité révolutionnaire s'installe à la mairie d'arrondissement de la Guillotière.

Dès les premiers jours, sans attendre les élections municipales fixées au 15 septembre, le CSP prend des décisions qui préfigurent celles de la Commune de Paris : suppression des aides aux organisations religieuses, séparation de l'Église et de l'État, suppression de l'octroi, création de chantiers nationaux pour remédier au chômage et activer les travaux de défense, restitution des objets déposés au Mont-de-Piété, impôt exceptionnel sur les valeurs mo-

4. Effectivement Assi est né à Roubaix de parents italiens, mais Janin, puddleur, vient de Saint-Etienne dans le département voisin...

5. Virginie Barbet, militante Lyonnaise bakounienne, était venue leur donner un coup de main et fut condamnée par contumace pour cela (réfugiée en suisse)

6. Le préfet fait arrêter Assi et Schneider licencie Dumay

7. L'ancien maire étant Eugène Schneider..

8. En gros, les mutualistes proudhoniens ont dénoncé l'autoritarisme des collectivistes (Albert Richard et ses amis) et ce sont eux qui se sont retrouvés exclus (temporairement) de l'AIT.



bilières et immobilières, élection des commissaires de police... De fait, un pouvoir déjà communaliste s'est installé à Lyon. D'autres communes du Rhône, comme Villeurbanne et Tarare se rallient au mouvement.

Le gouvernement nomme le 5 septembre, Challemel-Lacour, ami de Gambetta, préfet du Rhône. Il se sert des désaccords au sein du comité de salut public pour permettre aux modérés de dominer le conseil municipal élu le 15 septembre. Louis Hénon républicain socialiste modéré devient maire mais, sous la pression populaire, le conseil municipal ne peut pas entièrement remettre en cause la politique démocratique et révolutionnaire du comité de Salut public. C'est ainsi que le conseil municipal, décide que le drapeau rouge, « signal de la patrie en danger, restera arboré sur l'Hôtel de ville jusqu'à ce que le péril ait cessé ».

Bakounine qui réside en Suisse, sachant que Lyon est la ville où l'AIT est la mieux implantée et imaginant que de là pourraient partir à la fois une contre-offensive contre les prussiens et une révolution sociale décide de s'y rendre et y arrive le 15 septembre. Entre temps Richard est allé chercher des appuis à Paris et revient le 17 avec Andrieux⁹ nommé Procureur de la République et le général Cluseret¹⁰. Le même jour, lors d'une grande réunion publique est fondé le Comité central du Salut de la France. Les collectivistes anti-autoritaires de l'AIT ne sont pas seuls dans ce comité ; des blanquistes et autres révolutionnaires conspirationnistes¹¹ se joignent à eux.

Ce comité prend plusieurs jours pour s'organiser, ce qui laisse tout le temps aux mouchards d'informer les partisans de l'ordre. Le 25, il adopte une manifeste qui sera placardé le 27 sous forme d'une affiche rouge de la Fédération révolutionnaire des communes qui proclame dans son article 1 : « La machine administrative et gouvernementale de l'Etat, étant devenue impuissante, est abolie ». C'était vendre la peau de l'ours avant de lui avoir donné le moindre coup de canif...

Ce comité choisit de se joindre à une mobilisation ouvrière le 28 septembre pour tenter un coup de force sur la mairie. Ce jour-là les ouvriers des chantiers nationaux, manifestent contre la décision du conseil municipal de diminuer leur paie journalière de 50 centimes. L'Hôtel de ville est occupé par les manifestants. Du haut du balcon, Saignes¹² lit une déclaration annonçant la création de la Fédération révolutionnaire des communes avec Cluseret comme général en chef.

La garde nationale, appelée au secours par les élus intervient rapide-

ment. Bakounine et Cluseret sont arrêtés puis relâchés. Les ouvriers venus réclamer leurs 50 centimes se sentant utilisés lâchent les révolutionnaires. Les révolutionnaires sont mis en déroute. L'Internationale est déconsidérée à Lyon, ses responsables désorientés ou en fuite, les forces populaires divisées. La majorité modérée du conseil municipal est renforcée. En février 1871, le Rhône élit treize candidats conservateurs.

Comment Bakounine s'est-il laissé entraîner dans cette tentative maladroite ? Je pense qu'il voyait la situation lyonnaise surtout à travers son principal contact, Albert Richard qui n'était pas du tout fiable politiquement. Celui-ci est allé en décembre 1871 avec son compère Gaspard Blanc jusqu'à rencontrer Napoléon III exilé en Angleterre pour lui proposer de revenir en France comme « empereur des ouvriers et des paysans » !

Il reste cependant des éléments révolutionnaires dans les quartiers populaires qui vont faire deux nouvelles tentatives quelques mois plus tard. Suite à la proclamation de la Commune de Paris, le Comité central démocratique de la Garde nationale et plusieurs compagnies du 22e bataillon du quartier de la Guillotière pénètrent dans l'Hôtel de ville le 22 mars au soir. Une commission provisoire est constituée. Elle proclame la Commune, fait hisser le drapeau rouge, destitue le préfet et le maire, nomme à la tête de la Garde nationale Riciotti Garibaldi, fils du général révolutionnaire italien. Traversé de courants contradictoires, ce nouveau pouvoir se révèle fragile. Le rassemblement de troupes par les autorités militaires suffit à le faire trembler ; sans combat le 25 mars au soir, la commission provisoire renonce au pouvoir.

Par contre des blanquistes et des internationalistes vont réussir à soulever le quartier de la Guillotière le 30 avril avec une manifestation de 20000 personnes. Des barricades s'élèvent ; le nouveau préfet, nettement versaillais, fait tirer au canon contre la foule. Il y aura une trentaine de morts. La seule véritable tentative insurrectionnelle populaire ne dura qu'un jour

Saint-Etienne : une Commune longtemps attendue

La ville industrielle de Saint-Etienne, pourtant proche de Lyon, n'a pas du tout fonctionné de la même façon. Tout d'abord, elle a été fortement marquée par la violente répression des manifestations ouvrières : en juin 1869 la troupe fit 11 morts (dont 2 femmes et un garçon de 3 ans) lors d'une manifes-



tation de grévistes à La Ricamarie en banlieue de Saint-Etienne. Il y a bien des adhérents à l'AIT, mais moins que dans l'artisanat Lyonnais. La ville est dominée économiquement par des bourgeois réactionnaires (comme au Creusot) mais politiquement par des républicains modérés. Le « non » au plébiscite de mai 1870 l'a emporté largement (77%) et c'est en douceur que la transition se fait le 4 septembre. Un conseil municipal provisoire est nommé avec à sa tête un républicain modéré. Le rédacteur en chef du journal radical est nommé préfet.

Les ouvrier.es (les passementiers et les armuriers principalement) sentent que rien ne change dans leur situation et voient que les responsables locaux sont en accord avec les modérés au niveau national qui s'apprêtent à capituler. Les républicains les plus avancés, organisés en clubs, manifestent à l'Hôtel de ville le 31 octobre pour réclamer l'organisation en Commune puis ils créent un journal : *La Commune*, dont le premier numéro paraît le 29 décembre 1870. Les stéphanois regroupés autour de ce journal ne sont pas sur la même longueur d'onde que les lyonnais. Ils se revendiquent « communiers » pour les biens communs et les libertés hérités des communes médiévales. Ils sont fédéralistes et républicains sociaux. Ils rejettent le communisme et même le collectivisme anti-autoritaire. Ils s'organisent en un « Comité central des socialistes stéphanois » qui dialogue avec la municipalité et le préfet.

Aux élections de février 1871, un seul républicain est élu, le médecin Dorrian, socialiste utopique, soutenu à la fois par les républicains modérés et les révolutionnaires. Après le 18 mars, début de la Commune de Paris, les républicains socialistes à travers les articles *La Commune* proposent aux républicains modérés de l'Alliance Républicaine (et du journal *L'éclair*) de

9. Andrieux avait été arrêté lors des manifestations républicaines et anti-guerre de l'été. Libéré le 4 septembre, cet homme d'ordre, après avoir été le procureur faisant condamner les révolutionnaires, sera préfet et père de Louis Aragon.

10. Massacreur des révolutionnaires de juin 1848, aventurier au service de diverses causes et d'abord de lui-même, Cluseret fit des choix stratégiques dangereux pour les Communes de Lyon, Marseille et Paris et fut un lamentable politique qui finit collaborateur de Drumont à *La Libre Parole*, journal antisémite.

11. Lyon a été un centre important pour les carbonari, et il en reste encore.

12. Mis en avant parce que c'était un tribun fort en gueule.

se joindre à eux pour installer la Commune. Les modérés temporisent...

Apprenant la proclamation de la Commune de Lyon, les socialistes se décident à passer à l'action. Le 23 les délégués des clubs envahissent l'Hôtel de ville et le conseil municipal vote (par 17 voix contre 7) son auto-dissolution tout en déclarant rester au pouvoir jusqu'aux prochaines élections. Le lendemain, les délégués reviennent avec une foule plus importante. Ils demandent au maire et au préfet intérimaire de proclamer la Commune. Devant leur refus, ils les arrêtent ainsi qu'un colonel. Durbize, un aide-comptable président du Club (socialiste) de la rue de la Vierge proclame la Commune et fait arborer le drapeau rouge.

Le nouveau préfet, de l'Espée, arrive dans la nuit, bien décidé à remettre de l'ordre avec l'aide des militaires. Le 25 le conseil municipal demande au préfet de faire retirer ses troupes. La garde nationale occupe la mairie et fait prisonnier le préfet et le substitut du procureur. La situation est très tendue et va occasionner plusieurs morts : tout d'abord Lyonnet, un garde national tué, peut-être par un certain Marx (non, pas Karl, un commerçant !). Ensuite un nommé Fillon, chargé de la garde des deux prisonniers et passablement énervé, tire deux coups de feu abattant son copain Victoire et un tambour. En riposte deux salves de fusil abattent Fillon, et le préfet de L'Espée par la même occasion...

Jolival, un ancien capitaine d'Etat-major, républicain gardant la tête froide, prend la direction des opérations. Il préside un tribunal improvisé qui libère le substitut du procureur. Il prend la tête d'une commission de 4 membres pour gérer la Commune dans l'attente des élections qu'ils fixent au 29 mars. Le

commissaire central de police de la Commune, Etienne Faure¹³, surnommé « Cou-tors », placarde des affiches optimistes : « *Nous pensons que la tranquillité et le travail vont reprendre leur cours habituel.* »

Malheureusement dès le 27 mars, des troupes arrivent de Lyon. Le lendemain, à six heures du matin, elles cernent l'Hôtel de Ville. Pour éviter une effusion de sang, le baron Vital de Rochetaillée se propose de négocier la reddition et effectivement les communiers de Saint Etienne se rendent. La commune est déjà finie. Certains des militants ont réussi à s'enfuir vers la Suisse ou l'Italie ; les autres seront jugés¹⁴ et lourdement condamnés.

Marseille : deux Communes d'union républicaine

Marseille n'est pas au 19^{ème} siècle une « ville rouge ». S'il y a bien eu développement industriel et augmentation de la population ouvrière, elle reste une ville comprenant une importante moyenne et petite bourgeoisie. Par contre, cette classe bourgeoise provinciale n'a pas bénéficié des mêmes avantages que la grande bourgeoisie parisienne. Elle est donc devenue progressivement hostile à l'empire et républicaine. Sous l'influence de la franc-maçonnerie, elle penche vers la laïcité et donc le radicalisme. Les courants socialistes révolutionnaires, les blanquistes et les membres de l'Internationale sont très minoritaires mais acceptés comme alliés par les radicaux.

La première insurrection marseillaise de la période a lieu les 7 et 8 août 1870. Au départ, c'était une impo-

sante manifestation (40 000 personnes) contre la guerre, mais comme le préfet fait arrêter Gustave Nacquet, le professeur et journaliste qui a fait le discours, la manifestation reprend le lendemain. La préfecture est envahie, mais les responsables sont arrêtés et en particulier l'avocat Gaston Crémieux, radical et franc-maçon. Ils seront libérés le 4 septembre avec la proclamation de la république.

Le 4 septembre les radicaux et les Internationaux s'entendent pour renverser le pouvoir mais des dissensions apparaissent rapidement sur le partage du pouvoir : aux radicaux la majorité dans toutes les commissions ; aux internationaux dans la garde civique et dans la rue. Symbole de cette division : le drapeau rouge est hissé sur la préfecture par les internationaux, ce qui fâche fort les radicaux. Le gouvernement tente un coup habile en nommant un « vieux » républicain, Alphonse Esquiros¹⁵ comme « administrateur supérieur des Bouches-du- Rhône ». Effectivement, ce « montagnard » qui entretenait de bonnes relations aussi bien avec les blanquistes qu'avec les socialistes utopiques réussit à obtenir que les républicains et révolutionnaires marseillais se rallient à lui.

Il prend rapidement plusieurs décisions qui ne sont pas du goût du gouvernement, comme par exemple la dissolution de la Compagnie de Jésus. Mais surtout il fait une véritable alliance avec les radicaux (Crémieux) et les Internationaux (Bastelica¹⁶) pour créer la « Ligue du Midi », à la fois instrument de défense nationale et de transformation révolutionnaire. C'est sous l'impulsion de Bastelica que la Ligue du Midi adopte un programme révolutionnaire : impôt de 30 millions sur les riches, confiscation des biens des traîtres et du clergé, séparation de l'Église et de l'État, liberté de la presse, élection des juges par le peuple, remplacement des écoles religieuses par les écoles laïques, etc.

Gambetta, ministre de l'Intérieur menace Esquiros ; celui-ci démissionne puis reprend sa démission. Lassé de ce révolutionnaire, Gambetta lui nomme un remplaçant le 17 octobre, mais une foule de 100 000 personnes empêche celui-ci de rentrer dans la préfecture. Gambetta tente à nouveau de remplacer Esquiros par un de ses proches le 30 octobre, ce qui va mettre le feu aux poudres. Une nouvelle émeute forme un Comité de salut public, occupe l'hôtel de ville grâce à la « jeune légion urbaine » du jeune poète et journaliste Clovis Hugues et proclame la Commune Révolutionnaire de Marseille le 1^{er} novembre 1870 avec comme président Adolphe Carcassonne, un petit commerçant juif. Les internationaux y sont très minoritaires (Bastelica est souvent

13. Qui, malgré la répression, restera un ardent militant anarchiste jusqu'à sa mort en 1911

14. Le procès a été délocalisé à Riom dans le Puy-de-Dôme pour éviter les émeutes en faveur des accusés.

15. 59 ans seulement, mais auteur de L'Évangile du peuple en 1840 qui lui valut quelques mois de prison, exilé pendant les 8 premières années de l'empire.

16. Jeune militant proudhonien puis bakouniniste avec de grandes capacités de propagandiste, mais se dispersant et ne gérant pas les acquis sur la durée.



en déplacement). Par contre, Cluseret, autre grand voyageur, se fait nommer « général de la Ligue du Midi ».

Le nouveau nommé par Gambetta, Alphonse Gent, a un profil au départ assez semblable à celui d'Esquiros : même âge, montagnard, avocat et franc-maçon ayant participé à des sociétés secrètes révolutionnaires. Contrairement à son prédécesseur, il a bien l'intention de mener sa mission au bout. Dès le 2 novembre, il arrive à retourner la situation ; il pénètre seul dans la préfecture ; Esquiros est auprès de son fils mourant, Cluseret s'est enfui, Bastelica a disparu. Il ne reste plus que l'hôtel de ville qui est tenu par les « gardes civiques » ouvriers. Le 4 novembre les compagnies de gardes nationaux composées de bourgeois encerclent l'Hôtel de ville. Les civiques sortent et se mêlent aux bourgeois. La première Commune de Marseille est terminée, sans effusion de sang. Gent aura l'habileté de n'exercer aucune répression.

Après les élections désastreuses de février, l'AIT mobilise les ouvriers par de nombreuses grèves : manutentionnaires du port, balayeurs, chauffeurs, boulangers... Suite au déclenchement de la Commune de Paris, les républicains et révolutionnaires marseillais se regroupent et le 22 mars Gaston Crémieux proclame pour la seconde fois la Commune de Marseille. Le lendemain l'amiral Cosnier, nouveau préfet, et le général Espivent, commandant de la place, ordonnent aux compagnies de la garde nationale de se placer sous leurs ordres pour réprimer cette révolte. Effet contraire : les gardes nationaux manifestent avec la population et prennent d'assaut la préfecture. Le préfet est fait prisonnier, le maire nommé par le pouvoir démissionne (mais le Conseil municipal reste en place) et le général Espivent est en fuite.

Une commission départementale de 12 membres remplace le préfet. Il s'agit encore d'un compromis : trois délégués du Conseil municipal (républicains bourgeois), trois délégués de la garde nationale (celui dont on a retenu le nom est Bouchet, de l'Union démocratique, gambettiste), trois délégués du club des républicains du Midi (Crémieux, radical, Etienne, socialiste et Job, blanquiste) et trois délégués de l'Internationale (dont Alerini, bakouniniste). Pas facile de faire fonctionner ensemble des tendances et des personnalités différentes, mais Crémieux aurait pu y arriver s'il n'était arrivé une délégation de la Commune de Paris.

En effet 4 délégués arrivent autour du 27 de Paris (après être passés à Lyon ou Bordeaux pour certains), certains ne restent pas ou se mettent simplement au service de la Commune de Marseille.

Par contre Bernard Landeck, prusso-polonais est un personnage tranchant et autoritaire, « un cabotin de foire » selon Lissagaray. Il se met de lui-même à la tête de la Commission, traite les modérés en suspects, fait arrêter Crémieux, le menace... Celui-ci est tenté de démissionner. La Commission départementale dissout le conseil municipal. De nombreux responsables abandonnent leur poste.

Pendant ces dissensions, le général Espivent replié sur Aubagne rassemble ses troupes, déclare les Bouches-du-Rhône en « état de guerre » (décision hors de sa compétence) et se prépare à reprendre la ville. Il lance l'offensive le 3 avril avec 6 à 7000 hommes. Dans les rangs de ces versaillais du midi, certains soldats désertent et fraternisent avec les insurgés (en particulier deux bataillons du 6^e chasseur). Une partie de ces soldats seront fusillés. Trois bateaux de guerre entrent dans le port, canonent le centre-ville.

Parmi les chefs, seuls Crémieux et Alerini restent à leur poste jusqu'au bout. Les militaires parviennent à reprendre la préfecture le 5 avril. Il y a 150 morts parmi les communeux marseillais et 30 parmi les militaires. 500 personnes sont arrêtées. La plupart des responsables républicains modérés seront acquittés. Les chefs révolutionnaires seront condamnés par contumace, sauf Clovis Hugues qui fera 4 ans de prison et Gaston Crémieux qui sera condamné à mort et exécuté.

Narbonne : La Commune républicaine avancée

Narbonne est une petite ville sans industrie importante, plutôt administrative et commerçante. Cependant, les idées républicaines y sont répandues¹⁷ et plusieurs militants républicains sont revenus de leur déportation en Algérie dans les dernières années de l'Empire. Les républicains les plus avancés se réunissent au « Club Lamourguier » dans une ancienne église désaffectée. Ce club est en concurrence avec un club plus modéré mené par les frères Raynal, radicaux qui se rapprocheront des versaillais. Au plébiscite de mai 1870, le « non » à l'empereur l'emporte (1917 voix contre 1494). En août 1870 est élu un nouveau conseil municipal comprenant des républicains modérés des radicaux et un républicain avancé, le jardinier Baptiste Limouzy.

En janvier 1871, les membres du club Lamourguier décident de changer son nom pour devenir « club de la Révolution ». Limouzy est élu président et déclare : « pour arriver à la République,



il faut passer par la Révolution ». Le 12 mars, Emile Digeon, avocat et journaliste à Carcassonne, ancien déporté, fait un discours socialiste révolutionnaire devant 2000 personnes assemblées par le Club de la Révolution. Un des points est la demande d'armer la garde nationale.

Après le déclenchement de la Commune de Paris, le club de la Révolution tente d'engager Narbonne dans le mouvement révolutionnaire. Dans un premier temps, le 23 mars, ils essaient de faire une pression politique sur le conseil municipal pour que celui-ci proclame son soutien à la Commune de Paris. En l'absence du maire, Raynal cadet, premier adjoint refuse que le Conseil en débattre. Le club de la Révolution demande alors à Digeon de revenir pour proclamer la Commune ; il revient donc faire un discours.

Dès le lendemain la situation bascule, non par l'action de Digeon, mais par celle des narbonnais eux-mêmes. Le 24, donc le maire autorise au commandant de la garde nationale de distribuer des fusils à ses troupes. Une insurrection spontanée de la population envahit l'Hôtel de ville. Les militants révolutionnaires les accompagnent. Au balcon de l'Hôtel de ville, Digeon annonce la « constitution de la Commune centrale de l'arrondissement de Narbonne, avec union à celle de Paris ». Les premières mesures sont adoptées par acclamation de la foule qui se presse au pied de l'hôtel de ville. Tout d'abord le choix du drapeau rouge comme symbole des aspirations populaires. Ensuite le choix des membres de l'administration de 8 membres. Digeon a tenu à n'être désigné que sous le titre de « chef provisoire ». Le jardinier Limouzy est élu

17. Particulièrement chez les commerçants et les vignerons

18. Nom familial donné aux tirailleurs algériens

19. Le préfet est accompagné du procureur de la République, du maire de Carcassonne (ami de Digeon) et de deux conseillers municipaux de Limoux (comme agents de liaison).



président. Les six autres membres sont des commerçants et employés modestes.

Les tenants de l'ordre comptaient sur les 1 500 soldats du 52^{ème} régiment d'infanterie stationné à Narbonne pour mater la rébellion, mais dès le 25, ceux-ci mettent la crosse en l'air en criant « Vive la commune » ; ils se laissent désarmer par la foule et mettre leurs officiers en état d'arrestation. Les communards prennent en otage leurs deux officiers et Raynal, adjoint au maire. Un des élus prend possession de la préfecture avec 40 gardes. Digeon s'assure de la prise de la station télégraphique et de la gare. Il fait démonter des rails pour empêcher l'arrivée de troupes par le train. Le 28, les insurgés prennent l'arsenal. La Commune est alors maîtresse de la ville, et le sera bientôt des campagnes proches, car à partir du 27 des délégués des communes rurales viennent apporter leur adhésion à la Commune centrale de Narbonne. C'est avec le Creusot, un rare cas où une commune s'est étendue aux villages voisins.

Puisque le 52^e de ligne est défaillant, l'armée va envoyer de Perpignan un régiment de « turcos¹⁸ » ainsi qu'un détachement du génie, le tout sous les ordres du général Zentz. La ville est encerclée dans la nuit du 29 au 30 mars. Une délégation étouffée¹⁹ vient proposer un compromis aux insurgés : amnistie s'ils se rendent sans combat et 24h laissées à Digeon pour s'exiler. Les révolutionnaires

votent sur cette proposition et la rejettent à l'unanimité moins deux voix.

Le 31 quelques gardes nationaux tentent de fraterniser avec les turcos ; ils se font tirer dessus (deux morts et trois blessés). Digeon demande de faire évacuer les blessés par une ambulance. Zentz refuse. Les troupes envahissent peu à peu la ville. Digeon refuse de s'enfuir. Les arrestations sont nombreuses : 203 soldats du 52^e de ligne sont arrêtés, la plupart envoyés dans des bataillons disciplinaires. 19 soldats sont condamnés à mort puis leur peine est commuée en travaux forcés à perpétuité qu'ils iront purger en Nouvelle Calédonie avec de nombreux communeux parisiens. Quant aux 44 civils arrêtés ils seront jugés en novembre, ni dans l'Aude, ni à Montpellier siège de la cour d'appel (le gouvernement ayant peur de soutiens locaux), mais à Rodez.

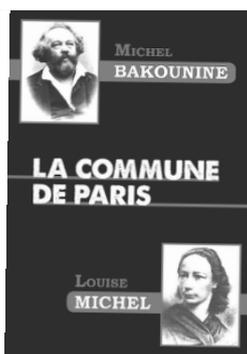
Les accusés et en particulier Digeon défendent bien leur cause, et sont soutenus par certains témoins. Le capitaine Blondlat du 52^e de ligne assure que lorsqu'il a été arrêté par les insurgés, il a été traité avec un parfait respect de sa personne. Contrairement à toute attente à cette époque, tous les accusés sont acquittés ! Cependant le parquet fera appel et certains seront rejugés et condamnés 2 ou 3 ans plus tard. C'est le cas de Digeon, exilé en Espagne qui ne reviendra en France qu'après l'amnistie et se rapprochera des anarchistes pour le reste de sa vie militante.

Ces Communes provinciales ont rarement duré assez longtemps pour mettre en œuvre un programme révolutionnaire comme la Commune de Paris. Mais quels enseignements peut-on tirer de ces tentatives révolutionnaires ? Elles ont beaucoup mieux réussi lorsqu'elles émanaient de classes sociales ayant une certaine cohésion (que ce soit les ouvriers du Creusot ou les employés et commerçants de Narbonne). Déléguer la direction de la Révolution à des modérés (comme à Toulouse) ne peut évidemment pas mener bien loin. Si l'état des forces nécessite une alliance des révolutionnaires avec des éléments plus modérés, c'est souvent périlleux, surtout face à une répression armée. Il faut se méfier des leaders autoproclamés et des grandes gueules (même s'ils se proclament anarchistes) leur détermination s'effondre parfois vite devant les difficultés (Cluseret, Richard, Landeck...) ; des leaders plus modérés au départ peuvent parfois montrer plus de détermination (Jolival, Crémieux, Digeon). Et surtout ce sont les peuples qui font les révolutions et non les militants.

AD, Limoges

Principales sources utilisées pour les deux parties de cet article :

- Le site des Amies et amis de la Commune de Paris 1871 : <https://www.commune1871.org> (et en particulier les différents articles sur les communes de province).
- Le Maitron en ligne : <https://maitron.fr>
- Bakounine à Lyon, article de J.-C. Angaut sur le site : <http://atelierdecreationlibertaire.com>
- La Commune de 1871 sous la direction de J. Bruhat, J. Dautry et E. Tersen, Editions Sociales (car au-delà du parti-pris marxiste orthodoxe, c'est une somme considérable d'informations)
- 1871, Histoire de la Commune de P.O. Lissagaray, Editions de Delphes
- Oubliés de l'histoire, les Limousins et la Commune de Paris (1871) de S. Trayaud, Ed Mon petit Editeur
- Petit dictionnaire des Femmes de la Commune de C. Rey, A. Gayat et S. Pepino, Ed Le bruit des autres
- La Commune et Bordeaux de J. Girault, Editions Sociales
- 1871... La Commune à Limoges, Cahier hors-série de Mémoire Active IHS-CGT Limousin avril-mai 2021



VIENT DE PARAÎTRE
AUX ÉDITIONS ACRATIE
La Commune de Paris
Textes de
Michel Bakounine
et de Louise Michel
Préface de Jean-Jacques Lebel

160 pages - 12 euros
(port compris
pour les lecteurs de CA)

La canaille, et bien j'en suis » c'est ce qui se chantait dans les rues de Paris avant la Commune et qui devint ensuite « l'éveil de la classe ouvrière ». Louise Michel et Michel Bakounine en furent eux aussi sur le terrain et ils en témoignent, en parfaite antinomie avec l'intelligentsia de l'époque, les Zola, G. Sand, Leconte de Lisle, France, Théophile Gautier, Flaubert, Du Camp, Barbey d'Aureville, Jules Verne ; etc. Ce qui nous renvoie 150 ans plus tard aux dégueulis des Finkelkraut, Praud, Badiou, Giesbert, Barbier, Goupil, Brunet, Waintraub, Apathie, N. Saint-Cricq, BHL, ou Ferry à l'égard des Gilets jaunes.

L'Algérie au temps du hirak : contestation et répression

La revue de l'Armée nationale populaire (ANP) s'est fait l'écho, en des termes menaçants, de l'agitation sociale qui traverse l'Algérie : « Cette fois, sous le couvert de certains mouvements de protestation et revendications sociales, les éléments subversifs poursuivent leurs actions criminelles et provocatrices en incitant les travailleurs et les salariés de certains secteurs à lancer des grèves, apparemment motivées par la revendication de certains droits mais qui, en réalité, visent à faire échec aux prochaines élections législatives et, par la même, engager le pays dans une impasse dont il se passerait bien. Ces éléments subversifs et d'autres qui préparaient des attentats à l'explosif contre les citoyens, sont en fait les deux faces d'une même médaille, leur objectif est de faire plier l'Algérie en recourant à tous les moyens, en explorant toutes les voies et en exécutant plusieurs plans subversifs dans le but de provoquer la rue et de généraliser le chaos, de la rareté des produits à la cherté des prix, d'inciter aux grèves, d'insulter et de calomnier les institutions de l'Etat et ses forces de sécurité dans des tentatives désespérées de semer le chaos et de gâcher la voie de l'Algérie nouvelle. » (*El Djeich*, mai 2021).

Avec cette rhétorique anti-sociale et paranoïaque qui caractérise la propagande du régime militaro-policière, le haut commandement de l'ANP rappelle qu'il se situe du côté de l'ordre bourgeois en criminalisant l'action autonome des travailleurs par l'adoption d'éléments de langage jusqu'alors réservés à la lutte contre les groupes islamistes armés ou, plus récemment, les nationalistes kabyles. Deux mouvements réactionnaires – Rachad (fondé par d'anciens membres du Front islamique du salut) et le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (créé par le chanteur Ferhat Mehenni) – viennent d'être

classés comme des « organisations terroristes » par le Haut conseil de sécurité qui choisit, à travers cette action, ses ennemis complémentaires (TSA, 18 mai 2021).

Les services du Premier ministre Abdelaziz Djerad ont annoncé, dans un communiqué, qu'« une exploitation de l'activité syndicale par certains mouvements subversifs visant à semer la fitna a été récemment relevée, des mouvements qui avaient été identifiés par le passé et leurs plans dénoncés » (*Liberté*, 8 mai 2021). Là encore, il s'agit de disqualifier les mouvements sociaux, assimilés à la « fitna », c'est-à-dire la discorde, en empruntant au registre religieux.

Que s'est-il donc passé au cours de la dernière période pour que les autorités fassent preuve d'autant de fébrilité ? La presse algérienne, malgré ses carences en la matière, nous donne un aperçu du feu qui couve sur le terrain social.

Le 18 avril, les travailleurs de la Direction des œuvres universitaires de Tamda (Tizi Ouzou), affiliés à l'UGTA, sont entrés en grève illimitée pour dénoncer la mauvaise gestion et exiger le respect de l'activité syndicale (*Le Soir d'Algérie*, 10 mai 2021).

Le 21 avril, des milliers de travailleurs des secteurs public et privés, soutenus par l'union locale UGTA, ont manifesté à Béjaïa, à l'instar des 800 employés de l'Unité algérienne du costume, en grève illimitée pour exiger le départ du directeur (*L'Expression*, 22 avril 2021).

Le 27 avril, le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, a été démis de ses fonctions suite à la grève, jugée « illégale », qui a touché l'Algérie Poste mi-avril (*Le Quotidien d'Oran*, 28 avril 2021).

Le 2 mai, les 260 travailleurs de l'Entreprise régionale du génie rural (ERGR) de Béjaïa ont entamé une grève illimitée pour exiger le versement des deux derniers mois de salaire impayés et une commission d'enquête sur la gestion de l'entreprise (*Liberté*, 6 mai 2021).

Suite au rassemblement, le 2 mai à Alger, des agents de la protection civile qui demandaient l'amélioration de leurs conditions de travail, le ministre de l'Intérieur a décidé la suspension de 230 sapeurs-pompiers et de les poursuivre en justice (*L'Expression*, 5 mai 2021).

Dans la commune d'Azazga, 74 travailleuses pré-

caires du Dispositif d'insertion sociale, qui touchent un salaire mensuel de 5000 DA, ont entamé une grève de plusieurs jours pour réclamer une amélioration de leur situation (*Liberté*, 20 mai 2021).

Le 19 mai, les étudiants de l'université Lounici-Ali d'El Afroun (Blida) ont bloqué l'accès à l'établissement pour défendre des revendications d'ordre pédagogique, soutenues par l'Union générale des étudiants algériens (*Le Soir d'Algérie*, 20 mai 2021).

Les agressions à leur domicile d'enseignantes à Bordj Badji Mokhtar ont provoqué une grève générale de leurs collègues le 19 mai et un sit-in à Adrar, situé à près de 800 kilomètres (*Liberté*, 20 mai 2021).

Mentionnons enfin que le secteur de l'éducation est marqué par un mouvement de contestation, qui, depuis avril, prend la forme de grèves cycliques, avec le soutien d'une intersyndicale qui regroupe 14 organisations (*Le Midi Libre*, 10 mai 2021).

Nedjib SIDI MOUSSA

22 mai 2021



A quel moment le Mexique a-t-il été foutu ?

(suite)

La première partie de ce texte, parue dans le précédent CA, rappelait les origines du désastre économique et social en cours au Mexique. Dans cette deuxième partie, les auteurs, qui vivent à Mexico, présentent un panorama des violences liées au trafic de drogue, ainsi que des féminicides, et criti-

quent la politique suivie par le gouvernement de López Obrador sur ces questions. La dernière partie, à paraître dans le CA de l'été, examinera les raisons de la crise que connaissent actuellement les mouvements sociaux au Mexique.



LA GRANDE DÉVASTATION

L'un des jalons de la tragédie mexicaine est, sans aucun doute, l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), le 1^{er} janvier 1994. À partir de cette date, le pays a radicalement changé : les politiques néolibérales de mondialisation sont devenues extrêmement agressives, les ejidos (1) ont été privatisés, le colonialisme interne s'est de plus en plus articulé avec le colonialisme international, tandis que le grand capital dévorait les structures sociales et économiques pré-existantes en combinant répression, cooptation et corruption.

Dès lors, la santé, le logement et les pensions sont passés du statut de droits à celui de services payants, tandis que l'éducation était transformée en marchandise.

Sous prétexte d'attirer les capitaux étrangers, les sociétés transnationales ont été autorisées à opérer sans autre réglementation, ce qui a entraîné une grave détérioration de l'environnement et des dommages à la santé de la population. Le Mexique est devenu le pays avec la plus forte proportion de personnes obèses au monde. Se sont multipliés les incidents dus à la négligence – le dernier en date étant l'effondrement de la ligne 12 du métro de Mexico qui a fait 26 morts et 80 blessés, le 3 mai, sous un gouvernement supposé de gauche –, les explosions dans les usines, les déversements de produits toxiques dans les rivières, et les activités criminelles telles que le vol de carburant à Petróleos Mexicanos. L'économie mexicaine s'est transformée en une usine de pauvres, où le trafic de drogue est la seule option pour des millions de

jeunes n'ayant accès ni à l'éducation ni au travail.

Cette réalité ne peut être comprise que replacée dans le contexte international. Dans le monde d'aujourd'hui – et pas seulement au Mexique –, la politique en tant qu'instrument de médiation tend à disparaître. Le capital remplace les bases sociales et naturelles qui lui préexistent par des formes d'organisation de plus en plus soumises à ses besoins de valorisation. L'État, qui était le gestionnaire rigide et autoritaire des relations sociales, devient le gestionnaire d'entreprises meurtrières. Jamais le crime contre la vie appelé capitalisme n'a été glorifié avec autant de cynisme et de stupidité. L'étude de ce processus met en évidence la déchirure du tissu social et l'interaction entre les entreprises et l'État sous la forme de gangs criminels.

En ce sens, et contrairement à ce que certains pensent, le Mexique n'est pas un pays arriéré ; il exprime plutôt cette réalité de la manière la plus crue et la plus cruelle. « Celui qui ne connaît pas le Mexique, écrit l'écrivain Roberto Saviano, ne peut pas comprendre comment fonctionne la richesse sur la planète. Celui qui ignore le Mexique ne comprendra jamais le destin des démocraties transfigurées par les flux du trafic de drogue. Celui qui ignore le Mexique ne trouve pas le chemin qui distingue l'odeur de l'argent, ne sait pas comment l'odeur de l'argent criminel peut devenir une odeur qui gagne et qui n'a pas grand-chose à voir avec la puanteur de la mort,

de la misère, de la barbarie et de la corruption. »

El Mayo Zambada, chef du cartel de Sinaloa, la plus importante organisation de trafic de drogue au monde, présente sur pratiquement 70 % de la planète, l'exprime ainsi : « Nous travaillons pour le gouvernement, il nous tire à sa suite. » Dans la requête rédigée par son fils, surnommé « Vicentillo » et actuellement témoin collaborateur du gouvernement des États-Unis, on peut lire que 99 % des policiers mexicains sont corrompus et que les narcotrafiquants ne financent pas un parti politique particulier, mais tous, car ainsi « que l'un ou l'autre gagne, l'organisation ne perd jamais ».

Le même document nous apprend que le cartel de Sinaloa possède des avions, des chars, des sous-marins, des hors-bord, des bateaux de pêche, des bus, des wagons de chemin de fer et une flotte de voitures blindées. Elle est également liée à la crème de la criminalité mondiale : la ndrangheta de Calabre, la mafia albanaise, la mafia russe, les différentes mafias mexicaines aux États-Unis, la mafia chinoise et, bien sûr, les cartels colombiens. Elle contrôle aussi les ports, les chemins de fer et les aéroports, et a infiltré les banques, l'industrie pétrolière et un nombre important d'entreprises privées nationales et transnationales (en particulier, mais pas exclusivement, dans les secteurs de l'agriculture et de la construction).

Le cartel de Sinaloa n'est pas seul. D'autres mafias, certaines presque aussi puissantes que, par exemple, le cartel de Jalisco - Nouvelle génération (CJNG), se disputent le pouvoir, les affaires et les territoires, tout en entretenant des relations étroites avec les entreprises privées, l'armée et les gouvernements locaux, étatiques et fédéraux. Certains contrôlent le com-

1. Terres appartenant à l'État, laissées en usufruit à de petits paysans qui les exploitent soit individuellement, soit collectivement en coopératives de production.

merce du fer avec la Chine, l'exportation d'avocats et le transfert de fentanyl (un opioïde synthétique similaire à la morphine, mais entre 50 et 100 fois plus puissant) qui provient d'Asie et est destiné aux ports du Pacifique du Mexique, entre autres activités. Une enquête universitaire révèle qu'en 2010 quelque 3 500 entreprises avaient des liens avec des trafiquants de drogue.

Certains cartels, en plus de ce trafic, gèrent le flux de migrants illégaux cherchant à atteindre les États-Unis, un commerce dans lequel ils font preuve d'une cruauté sans limites. En bons marchands, les tueurs à gages enregistrent les frais qu'ils facturent, attribuant à chaque migrant un bracelet en plastique de couleur différente, en fonction du « service » fourni et du prix correspondant. Ceux qui n'ont pas de bracelet sont impitoyablement réprimés.

Un voyageur courageux, Flaviano Bianchini, a raconté son horrible périple à bord du train surnommé de manière significative « La Bête », en suivant le même itinéraire et dans les mêmes conditions que les migrants (2). Chaque année, quelque 800 000 personnes, pour la plupart originaires d'Amérique centrale et du Sud – mais aussi, depuis peu, des Caraïbes et d'Asie – doivent traverser le Mexique pour atteindre les États-Unis. En cours de route, elles subissent des extorsions de fonds et des violences extrêmes. Pourtant, environ 600 000 chanceux s'en sortent, mais 150 000 autres sont enlevés en cours de route. 5 000 ou peut-être 10 000 personnes meurent victimes d'une mort violente ou sont littéralement englouties par la terre. Les autres – un bon nombre – sont expulsées. Nul ne connaît les chiffres précis car souvent les familles n'osent pas signaler leur disparition. Plus de données ? Une femme sur six est violée puis prostituée par des cartels criminels. Dans un seul endroit, San Fernando (État de Tamaulipas), 72 migrants ont été massacrés en 2010, et 193 autres en 2011. Le dernier massacre a eu lieu le 22 janvier, à Camargo (Tamaulipas), où 19 corps brûlés ont été retrouvés. En peu

de temps, il est apparu que 12 policiers avaient nettoyé la scène du crime.

Ce contexte d'extrême violence et de collusion entre l'État, la criminalité et le grand capital explique les événements tragiques de ces dernières années. Il y a en premier lieu la disparition, dans la nuit du 26 septembre 2014, des élèves de l'école normale rurale Isidro Burgos à Ayotzinapa (État de Guerrero). Rappelons que la ville d'Iguala, théâtre de ces événements tragiques, est située dans ce qu'on appelle la « ceinture dorée », sorte d'eldorado mexicain, niché dans une région d'une terrible pauvreté. Guerreros Unidos, Los Ardillos, los Rojos et d'autres gangs criminels contrôlent les plantations et le trafic de marijuana et d'opium, mais ils opèrent dans des endroits où se trouvent de grandes sociétés minières telles que Gold Corp (à l'époque propriétaire de la mine d'or de Los Filos, la plus grande d'Amérique latine) et Torex Gold (installée à Coquila, d'où venaient les policiers qui ont kidnappé les jeunes). Dans une interview accordée à une chaîne d'information financière canadienne, un haut responsable de Gold Corp a déclaré en toute franchise que la société minière « entretient généralement de bonnes relations avec les trafiquants de drogue ».

La participation de l'armée mexicaine et des trois niveaux de gouvernement [fédération, État, municipalité] dans la nuit d'Iguala a été mise en évidence. Rappelons, d'autre part, que l'État de Guerrero a été le berceau de la « guerre sale » des années 1970 et que c'est un territoire contrôlé et surveillé depuis par l'armée. Les principaux responsables des morts et des disparitions forcées de cette époque, les généraux Mario Arturo Acosta Chaparro et Francisco Quiros Hermosillo, ont été successivement condamnés pour avoir collaboré avec les trafiquants de drogue. Aujourd'hui, alors que la région est le théâtre d'une autre guerre, tout aussi insensée et encore plus meurtrière, les mêmes mécanismes se reproduisent à plus grande

échelle. « C'était l'État », avons-nous crié en octobre 2014 dans les rues de Mexico. Et c'était la vérité.

La nuit d'Iguala n'est pas un cas isolé. Il y a également eu des massacres à Tlatlaya (État de Mexico), en 2014, où 22 civils ont été exécutés par l'armée ; à Tanhuato (Michoacán), en 2015, où 42 civils, soi-disant membres du CJNG, ont été assassinés par la police fédérale ; et à Apatzingán (Michoacán), en 2015, où 16 autres ont été tués. Ces meurtres et d'autres ne sont pas uniquement dus à la cruauté de ceux qui les commettent. Ils sont liés à ce que les économistes appellent l'accumulation par dépossession : l'expulsion et, le cas échéant, l'élimination bestiale des populations installées dans des régions économiquement ou politiquement stratégiques. Le philosophe camerounais Achille Mbembe mentionne que, dans certaines conditions, les États peuvent se transformer en machines de guerre. Une machine de guerre, explique-t-il, agit en recourant à des enlèvements et des déprédations, et peut réaliser d'énormes profits grâce à des connexions directes avec des réseaux transnationaux. L'extraction et le pillage des ressources naturelles par les machines de guerre vont de pair avec des tentatives brutales d'immobiliser et de neutraliser dans l'espace des catégories entières de personnes.

C'est précisément ce qui se passe au Mexique. La

« guerre contre la drogue », déclenchée par le gouvernement de Felipe Calderón (2006-2012) et poursuivie par celui d'Enrique Peña Nieto (2012-2018), était une guerre contre le peuple mexicain, et non contre les narco-trafiquants. Elle a fait quelque 250 000 morts, plus de 61 000 disparus et 346 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, déclenchant une crise humanitaire d'une ampleur jusqu'alors inconnue. Son principal stratège, le super-policier de Calderón, Genaro García Luna – aujourd'hui emprisonné aux États-Unis –, a travaillé avec le cartel de Sinaloa tandis que le général Salvador Cienfuegos, secrétaire à la Défense nationale sous le gouvernement Peña Nieto et en tant que tel responsable du massacre d'Iguala, était arrêté le 15 octobre de l'année dernière à l'aéroport de Los Angeles, en Californie, pour trafic de milliers de kilos de cocaïne, d'héroïne, de méthamphétamine et de marijuana et pour blanchiment de l'argent de la drogue.

Il convient de préciser, comme le souligne Carlos Fazio, que la guerre contre les narco-trafiquants s'est inscrite dans le processus de militarisation et de transnationalisation de la « guerre contre la drogue » fabriquée et imposée par les États-Unis sur tout le continent, et que s'ajoute maintenant à ce dispositif de type contre-insurrectionnel la « guerre contre le terrorisme » dans le cadre

2. *El Camino de la Bestia, Peptas de Calabaza*, 2016.

3. Cette « initiative », née dans un ranch appartenant à un magnat accusé par la presse locale d'implication dans le trafic de cocaïne et concrétisée sous l'administration Bush en 2008, a servi l'industrie de l'armement américaine et accentué l'intromission des services de sécurité et de renseignement américains au Mexique.



Disparition de 43 étudiants

de ce qu'on a appelé le Plan Mérida (3). Ce n'était rien de plus qu'une imitation du Plan Colombie, mis en œuvre en 2000 par le gouvernement de William Clinton, prétendument dans le but de lutter contre le trafic de drogue, mais en réalité pour combattre les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et l'Armée de libération nationale (ELN).

Il y a plus. Interroger ou écrire sur ce qui précède peut vous coûter la vie. De 2000 à ce jour (3 mai 2021), 138 meurtres de journalistes ont été documentés au Mexique (127 hommes et 11 femmes), liés à leur travail professionnel. Parmi ceux-ci, 47 ont été enregistrés sous l'administration précédente d'Enrique Peña Nieto, et 18 pendant le mandat actuel d'Andrés Manuel López Obrador (dit AMLO). La plupart des victimes travaillaient en province, où la collusion entre les agences gouvernementales et les organismes criminels est encore plus étroite. C'est le cas, par exemple, de Miroslava Breach et Javier Valdez, correspondants du quotidien *La Jornada* respectivement à Chihuahua et Sinaloa, et tous deux assassinés en 2017.

FÉMINICIDES

Selon les données officielles, au Mexique, une

femme est assassinée toutes les deux heures et demie. Le premier semestre 2020, qui a été marqué par le confinement en raison du Covid-19, a enregistré le plus grand nombre de meurtres de femmes au cours des trente dernières années.

La violence féminicide contre les femmes et les filles a une longue histoire. Le 23 janvier 1993, les restes d'une fille de 13 ans qui avait auparavant été violée et étranglée ont été retrouvés dans un terrain vague à Ciudad Juárez (Chihuahua). Tragiquement, Alma Chavira Farel a inauguré la crise du féminicide au Mexique. À ce jour, cette ville frontalière reste la municipalité qui compte le plus grand nombre de féminicides dans le pays, et plus de 1 700 dossiers rassemblent ces histoires de meurtres. Même si la violence féminicide n'a fait que croître dans tout le pays, les meurtres de femmes à Ciudad Juárez commis dans les années 1990 et 2000 continuent d'être le chapitre le plus terrifiant en raison de la méchanceté, de la systématité et de l'impunité qui les ont entourés ; et leurs caractéristiques sont importantes pour comprendre certains des mécanismes qui articulent la violence contre les femmes.

Rita Segato, l'une des premières enquêtrices de l'af-

faire, distingue la violence domestique de celle qui a lieu dans l'espace public, en affirmant que « si, à l'abri de l'espace domestique, l'homme abuse des femmes qu'il contrôle parce qu'il le peut, c'est-à-dire parce qu'elles font déjà partie du territoire qu'il contrôle, l'agresseur qui s'approprie le corps féminin dans un espace public ouvert le fait parce qu'il le doit, pour montrer qu'il le peut. Dans un cas, il s'agit d'une vérification d'une domination déjà existante ; dans l'autre, il s'agit d'une exhibition de la capacité à dominer qui doit être rééditée avec une certaine régularité. (...) Mais la production et le maintien de l'impunité à travers le sceau d'un pacte de silence ne se distingue pas vraiment de ce que l'on pourrait décrire comme l'exhibition de l'impunité (4) ».

Cette période coïncide avec l'ascension du trafic de drogue Amado Carrillo en tant que chef du cartel de Juárez. Surnommé « le Seigneur du Ciel », Carrillo est devenu le principal distributeur de cocaïne aux États-Unis, à une époque où le célèbre Chapo Guzmán n'était qu'un apprenti. Comme le souligne la journaliste Anabel Hernández (5), Carrillo « n'aurait jamais pu créer son empire sans l'aide d'hommes d'affaires de longue date, de banquiers, de militaires, de policiers et d'hommes politiques, y compris d'anciens présidents de la République et leurs proches. Ce réseau de liens est indissoluble, ils s'unissent tous autour d'un même intérêt : l'argent et le pouvoir ».

Simultanément, Ciudad Juárez est devenue la charnière d'une triade de dépossession : les politiques anti-immigrants ont été combinées à la militarisation pour contrôler la frontière avec les États-Unis et à la création de maquiladoras [entreprises franchisées] qui, en vertu du tout nouvel accord de libre-échange nord-américain (Aléna), ont employé (et emploient toujours) de grandes quantités de main-d'œuvre bon marché, principalement des jeunes femmes d'origine rurale. Presque toutes étaient

des migrantes internes qui, malgré leur précarité, étaient autonomes et exerçaient des emplois d'où les hommes avaient été chassés. C'est ainsi que, dans un environnement social marqué par une profonde culture machiste, les travailleuses pauvres âgées de 15 à 30 ans, qui circulaient à des heures et avec des itinéraires prévisibles dans des zones inoccupées, dépourvues d'infrastructures de base et de toute sécurité, ont été les principales victimes des meurtres.

« Il est évident que la continuité de ce type de crime pendant onze ans sans que sa récurrence ne soit perturbée, affirme Segato, nécessite des ressources humaines et matérielles importantes qui impliquent : le contrôle d'un réseau étendu et fidèle d'associés, l'accès à des lieux de détention et de torture, des véhicules pour le transport des victimes, l'accès aux représentants de l'ordre public à tous les niveaux, y compris au niveau fédéral, et une influence sur eux ou le pouvoir de les intimider ou de les faire chanter. »

Le 16 novembre 2009, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a rendu un jugement concernant l'affaire *González et al.* versus le Mexique, connue sous le nom d'« affaire Cotton Field » en raison du nom du lieu où ont été retrouvés les corps de Claudia Ivette González, Esmeralda Herrera Monreal et Laura Berenice Ramos Monárrez. Pour la première fois dans le monde, un État, celui du Mexique, a été tenu pour responsable du féminicide de trois femmes du fait de son manque de diligence et de prévention et, de façon plus générale, pour ne pas avoir assuré la sécurité des victimes dans un contexte de meurtres systématiques de femmes.

Malgré la reconnaissance partielle de sa responsabilité et les progrès importants de la législation sur le genre au niveau national, l'État mexicain de Chihuahua a fait preuve, pour le moins, de son inefficacité pour s'attaquer au problème : il a fallu huit ans à son Congrès pour inclure dans la législation le

4. *La Escritura en el cuerpo de las mujeres asesinadas en Ciudad Juárez*, Tinta Limón Ediciones, 2013.

5. *Los Señores del narco*, Random House Mondadori, 2010.



Des soldats déchargent 134 tonnes de marijuana destinées à être détruites dans la base militaire de Morelos, à Tijuana, en octobre 2010.



La gerre entre cartels à Monterrey en juin 2011

type de criminalité qu'est l'homicide lié au genre, et dix ans pour lui donner le nom de féminicide. Pis encore, selon les données du procureur général de l'État de cette localité, sur les 40 féminicides commis entre 2017 et 2019, seuls trois auraient fait l'objet d'une condamnation. Jusqu'à présent, l'Alerte sur la violence de genre contre les femmes (AVGM), un mécanisme d'urgence créé en 2012 afin de regrouper les actions de tous les niveaux de gouvernement pour mettre fin à la violence féminicide, n'a jamais été activée à Ciudad Juárez.

Ces dernières années, de nombreux cas de féminicide ont ébranlé l'opinion publique, et, en ravivant l'indignation, ont de nouveau braqué les projecteurs sur le nombre croissant de meurtres de femmes et de filles liés à leur genre. Bien qu'il soit impossible de quantifier l'horreur de chacune de ces histoires, deux d'entre

elles illustrent la terrible accumulation de la violence dans l'espace domestique, démontrant l'inefficacité d'un système institutionnel qui, par omission, la rend possible de manière complice : le crime contre Ingrid Escamilla et celui contre la fillette de Fatima, qui se sont tous deux produits au cours de la même semaine, ont choqué le Mexique.

Le 9 février 2020, dans le nord de la ville de Mexico, Ingrid Escamilla, une jeune femme de la classe moyenne de 25 ans, a été sauvagement assassinée dans la cuisine de sa maison par son mari Erick, 46 ans : après l'avoir poignardée, lui avoir ôté la peau, divers organes, et l'avoir démembrée, a essayé de jeter les restes dans les égouts. Lorsque les policiers sont arrivés à la maison, à la suite d'une plainte, ils ont trouvé le meurtrier toujours ensanglanté, mais l'un d'eux a divulgué des photos du corps d'Ingrid, qui ont fait la

une des tabloïds et circulé sur les réseaux sociaux, ce qui a constitué une seconde agression contre la victime. Ingrid, qui avait réussi à obtenir une maîtrise en administration des affaires et était connue par ses proches comme une personne joyeuse et noble, aurait déposé, sept mois plus tôt, une plainte pour violence domestique que le parquet a déclarée inexistante.

Le 11 février de la même année, Fátima Aldrighett Antón, âgée de 7 ans, a disparu à Alcaldía Tláhuac, dans le sud-est pauvre de Mexico. Lorsque sa mère est venue la chercher à l'école, une demi-heure après la fin de la classe, la fillette n'était pas là. Elle a été déclarée disparue par sa famille le lendemain. Cinq jours après sa disparition, ses restes ont été retrouvés dans un sac-poubelle avec des traces de torture et d'abus sexuels extrêmes. L'événement a suscité une vague d'indignation

chez les habitants du quartier, dont beaucoup connaissaient la petite fille car elle vendait des bonbons avec sa mère.

Alors que la famille se rendait en pèlerinage auprès des différentes agences gouvernementales et que celles-ci faisaient la preuve de leur inaptitude à intervenir rapidement, les voisins ont organisé les recherches, publié la photo de la fillette et recouru aux caméras des maisons et des entreprises voisines. Ils ont ainsi obtenu la dernière image de la fillette, qui la montrait quittant l'école publique qu'elle fréquentait après avoir été confiée, indûment, à une femme. Dans la nuit du 19 février, les ravisseurs ont été arrêtés : un couple, Giovanna et Mario Alberto, âgés d'environ 29 ans, vivant ensemble depuis huit ans et parents de trois enfants proches de l'âge de la victime. Selon un parent des ravisseurs, Mario Alberto aurait exigé que Giovanna lui

Mexique

trouve une « jeune amante », faute de quoi il prendrait l'une de ses propres filles. Giovanna avait alors kidnappé Fatima à sa sortie de l'école ; la fillette la connaissait : la ravisseuse et co-meurtrière présumée avait vécu un certain temps chez la mère de Fatima, après avoir fui Mario parce que celui-ci avait tenté de la brûler ; la mère de la fillette l'avait accueillie par solidarité dans son habitat précaire.

Les institutions avaient déjà en leur possession des informations faisant ressortir l'environnement vulnérable dans lequel vivait la fille de Fatima. Le Système national pour le développement intégral des familles (DIF) de Mexico a révélé à cette époque qu'il existait depuis 2015 (la fillette avait alors 2 ans) un dossier dans lequel il était signalé que Fatima souffrait de problèmes de santé mentale et que la famille vivait dans une grande précarité ; aucune mesure n'avait pourtant été prise dans un sens ou l'autre. Et auparavant, cette même Giovanna qui agresserait plus tard Fatima s'était rendue dans l'un des centres de soins territoriaux du programme « Lunes » du secrétariat

à la Femme de Mexico pour se déclarer victime de violences domestiques.

En réponse à ces féminicides et à d'autres, le 8 mars 2020 a eu lieu la plus grande marche de la Journée de la femme jamais vue : plus de 30 000 femmes de tous âges, conditions et tendances ont exigé la justice et l'arrêt des crimes. Le lendemain, l'un des journaux les plus influents du Mexique titrait sur huit colonnes : « Des milliers de femmes crient "Assez d'impunité" ». Un an plus tard, cependant, le même journal titrait : « Juste cause, violence inacceptable ». Dans le contexte du confinement dû à la pandémie, la marche du 8 mars 2021 s'est effectuée encerclée par 1 700 policières et a attaqué les clôtures métalliques qui protégeaient le Palais national. Il en est résulté 81 blessés : 19 civils et 62 policières – dont beaucoup souffrent également d'abus et de discrimination au sein de leur propre corporation.

Confrontée à cette question, la présidence a oscillé entre la minimiser, l'ignorer ou sombrer dans la paranoïa. Imprégné d'une vision

idéalisée de la famille, AMLO a été incapable de trouver des réponses à la complexité du problème, qu'il réduit à une conséquence du néolibéralisme et de la perte des valeurs traditionnelles. Dans des déclarations lors de conférences du matin, il a rejeté la véracité de 90% des appels téléphoniques d'urgence effectués par des femmes, attribuant à des complots de la droite le rejet de son action sur les questions de genre. Son dernier désaccord avec le mouvement féministe a porté sur sa défense acharnée de l'ancien candidat au poste de gouverneur de Guerrero, Félix Salgado Macedonio, sur qui pèsent des accusations de viol.

En février 2020, le procureur général de la République, Alejandro Gertz Manero, a proposé de supprimer le délit de féminicide, qui avait été introduit dans le Code pénal en 2012, et de le reclassifier en homicide aggravé en raison de « la difficulté à le prouver » et de l'augmentation de 137,5 % de ce délit. Les députés de tous les partis ont dû lui expliquer que le féminicide est attesté avec une seule des variables stipulées pour constituer

un délit, et le recul que signifierait sa disparition du Code pénal.

Ainsi, dans ce Mexique qui est en fait plusieurs Mexique, puisque l'année 1993 a commencé, à un bout du pays, avec la dévastation féminicide de Ciudad Juárez et s'est terminée, à l'autre, avec la proclamation de la loi révolutionnaire des femmes zapatistes, la réalité confronte le gouvernement actuel à ses propres politiques. Un an après la déclaration de la pandémie, les féminicides ont augmenté et le mouvement féministe doit relever le défi de continuer à avancer et dans le même temps, au dire de Marcela Lagarde (6), de ne pas reproduire les stigmates et les mécanismes qui entraîneront davantage de violence à l'égard des femmes.

(A suivre)

Claudio Albertani et
Fabiana Medina

6. Une des figures de l'anthropologie féministe, députée PRD.



Manifestation contre les femicides à Mexico, en février 2020, après le meurtre d'Ingrid Escamilla